

# Rapport d'activité 2017 & développement durable à Orléans Métropole



©Jean Dubrana



## ➤ OLIVIER CARRÉ

**PRÉSIDENT D'ORLÉANS MÉTROPOLE,  
MAIRE D'ORLÉANS**

Notre intercommunalité a connu une profonde transformation au cours de l'année 2017 en devenant Métropole.

Plus qu'un nouveau statut, cette évolution marque l'ambition collective des élus métropolitains et des communes d'inscrire l'Orléanais dans les 15 territoires qui comptent en France. A travers une feuille de route volontariste et exigeante, un Projet Métropolitain a été formalisé afin de construire, d'ici 2030, une métropole attractive, rayonnante mais aussi écologique, solidaire et humaniste. Une nouvelle gouvernance s'est mise en place. Celle de l'exécutif repose sur la confiance et la pluralité politique tout en mettant les communes au cœur du dispositif décisionnel. L'administration s'est également modernisée avec une structure fonctionnelle basée sur un regroupement des services de nos communes, notamment en matière d'espace public, avec un seul objectif : offrir un service plus efficient au plus près du terrain. Cette évolution s'inscrit dans notre démarche d'un développement durable métropolitain.

En effet, en 2017 ont été élaborés des programmes d'envergure tels que le Plan Climat Air Energie Territorial, le Plan Global de Gestion des Risques, et notamment du risque inondation, la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, un plan de développement de la filière végétale mais aussi de l'activité agricole sans oublier le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il s'agit maintenant de traduire ces résolutions par des actions concrètes, coordonnées et déterminantes, pour la soutenabilité du développement de l'Orléanais. Etroitement liée à

cette dynamique, la mobilité urbaine et périurbaine rénove son réseau de transport pour atteindre un objectif ambitieux : 100% de bus électriques en 2025. Seront également développées des applications numériques pour le Transport à la Demande afin d'optimiser l'offre de déplacement. L'amélioration des liaisons avec l'Île-de-France et les aéroports parisiens est également au cœur de nos préoccupations. Avec des compétences économiques élargies, Orléans Métropole s'engage pleinement dans l'accompagnement des entreprises et des demandeurs d'emploi. Connectée, elle soutient la croissance économique grâce au numérique, avec le LAB'O et AgreenTech Valley, qui créent les conditions favorables à l'innovation et la création d'entreprises. Dotée d'un pôle d'enseignement supérieur, la Métropole se donne les moyens de renforcer les atouts de notre territoire : accueil de nouvelles écoles, ouverture de l'université en centre-ville et partenariats étroits avec les acteurs de la recherche dans le cadre de Grand Campus. Bien sûr, la Métropole se mobilise pour vous faciliter la vie au quotidien et vous offrir des services urbains de qualité au plus près de votre lieu de vie.

Leur accessibilité sur l'ensemble du territoire est pour nous une priorité. Nous voulons contribuer à la solidarité territoriale et humaine. La santé, la cohésion sociale, la prévention des jeunes, l'emploi, le logement, les déplacements sont autant d'enjeux auxquels nous sommes très attentifs. Cette année 2017 a été riche d'évolutions et s'ouvre sur des perspectives aussi exaltantes que prégantes. Je voudrais à cette occasion saluer très chaleureusement le travail qui a été accompli par mon prédécesseur, Charles-Eric LEMAIGNEN, qui a été à la tête de l'Agglomération de 2001 à 2017. Son expérience et sa connaissance fine des dossiers ont permis à notre Agglomération de mener des projets importants. J'aurai à cœur de poursuivre cette tâche et de mettre toute mon énergie au service de nos 22 communes afin d'affirmer notre destin commun, dans une dynamique désormais métropolitaine. Sachez qu'Orléans Métropole sera toujours à votre écoute et à vos côtés.



## CHARLES-ÉRIC LEMAIGNEN

PRÉSIDENT D'ORLÉANS MÉTROPOLE JUSQU'À JUIN 2017

L'année 2017 a été marquée par un changement décisif dans l'histoire de notre territoire et de notre intercommunalité. Au début de ce mandat, nous avons en effet affirmé notre volonté de devenir Métropole. Ce projet est devenu réalité. 2017 est donc une année importante, celle du début de notre nouvelle aventure pour un territoire toujours plus attractif et je me réjouis d'avoir pu porter cette destinée commune sur les fonds baptismaux. C'est aussi une nouvelle

gouvernance puisque, après plus de 16 ans, j'ai décidé, comme je m'y étais engagé, d'abandonner la présidence de notre intercommunalité. Notre métropole comme toute intercommunalité repose un fondement essentiel : Créer un lien de confiance entre les communes qui la composent pour établir ensemble un projet de territoire ambitieux et le mettre en œuvre. Depuis ces trois mandatures, nos 22 communes ont progressivement de plus en plus lié leur destin et ont travaillé de concert pour parvenir à établir le projet métropolitain d'aujourd'hui. Depuis l'origine, nous avons toujours cherché à respecter un équilibre entre le rayonnement, la proximité et le développement durable. Le passage d'une interco de gestion avec moins de 100 agents à cette nouvelle métropole qui nous regroupe tous ensemble au-delà de nos étiquettes partisans est et restera toujours pour moi une fierté. Nous avons la chance de vivre dans un territoire extraordinaire. C'est une belle aventure d'en préparer l'avenir et je souhaite pleine réussite à mon successeur Olivier Carré, à tous les élus, les salariés de la métropole et bien évidemment à tous les habitants d'Orléans Métropole !

## SOMMAIRE

FAITES MARQUANTS	P.4
QUAND QUALITÉ DE VIE RIME AVEC DYNAMISME	P.6
D'AGGLO À MÉTROPOLE	P.8
PRÉPARER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN	P.9
À L'ÉCOUTE DES ACTEURS DU TERRITOIRE	P.10
L'INNOVATION PAR LES SERVICES	P.10
UNE MÉTROPOLE OUVERTE ET EN LIEN AVEC LE MONDE	P.11
<b>ATTRACTIVITÉ &amp; ÉCONOMIE</b>	
> GRANDS PROJETS	P.12
> DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P.14
> DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	P.16
> EMPLOI	P.17
> ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	P.20
> CFA ORLÉANS MÉTROPOLE	P.24
> AGRICULTURE URBAINE	P.27
> COMMERCE	P.29
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	
> TRANSPORTS ET MOBILITÉ	P.30
> SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE	P.38
> AMÉNAGEMENT URBAIN	P.39
> HABITAT	P.40

> POLITIQUE DE LA VILLE	P.42
> GENS DU VOYAGE	P.43
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
> BIODIVERSITÉ	P.44
> CHANGEMENT CLIMATIQUE ET QUALITÉ DE L'AIR	P.45
> PRÉVENTION DES RISQUES	P.48
> GESTION DE L'EAU ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE	P.50
<b>TERRITOIRES ET PROXIMITÉ</b>	
> ESPACE PUBLIC & QUALITÉ DE LA VILLE	P.52
> GESTION DES DÉCHETS	P.54
<b>INFORMATION COMMUNICATION</b>	
> INFORMER ET FAIRE RAYONNER	P.64
<b>RESSOURCES</b>	
> RESSOURCES HUMAINES	P.68
> SYSTÈMES D'INFORMATION	P.72
> ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	P.74
> COMMANDE PUBLIQUE ACHATS	P.76
<b>FINANCES</b>	P.77
<b>ANNEXES</b>	
> FONCTIONNEMENT MÉTROPOLE	P.86

## FAITS MARQUANTS

### ➤ JANVIER

**1<sup>ER</sup> JANVIER** : La Communauté d'agglomération devient Communauté urbaine.

Mise en ligne du portail participatif *On sort !*



### ➤ FÉVRIER

Choix du téléphérique urbain pour franchir les voies ferrées entre le futur quartier Interives et la gare des Aubrais.

### ➤ MARS

Inauguration des locaux restructurés du CFA d'Orléans Métropole.



Lancement du fonds d'investissement Loire Valley Invest, un fonds public/privé qui a pour objectif de financer une trentaine d'entreprises innovantes en cinq ans.

Adoption du Projet d'aménagement et de développement durable, dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale.

### ➤ AVRIL

**28 AVRIL** : Signature par le Premier ministre du décret permettant la transformation de la communauté urbaine en Métropole.

Lancement de l'expérimentation d'un éco-pâturage pour l'entretien du Bassin de rétention de la Fosse Bénate.

Rendez-vous pour l'emploi sur le thème du transport des voyageurs, 8 autres RDV ont été programmés en 2017 sur des thématiques variées.

### ➤ MAI

**1<sup>ER</sup> MAI** : Naissance d'Orléans Métropole



Mise en ligne d'une nouvelle version du site Internet du Parc floral.

Inauguration de l'espace Tschumi au 5<sup>e</sup> étage du Lab'O.



Lancement de l'expérimentation de bus 100 % électriques permettant de supprimer les émissions de pollution locale et de réduire les nuisances sonores.

Reprise des missions ANRU 2 par Orléans Métropole.

### ➤ JUIN

Inauguration de la nouvelle usine d'eau potable de La Source.

Mise en place d'une nouvelle gouvernance avec l'élection d'Olivier Carré, président, et de 20 vice-présidents.



Bilan de la Charte agricole 2012-2017.



## ➤ JUILLET

Approbation du projet métropolitain.

Présentation au conseil métropolitain du projet retenu pour la réalisation de CO'Met, un équipement ambitieux qui permettra d'accueillir de grands événements sportifs, culturels et économiques.



## ➤ SEPTEMBRE

Ouverture du Pavillon des producteurs locaux.

## ➤ OCTOBRE

Création d'une nouvelle direction dédiée à la formation et à l'enseignement supérieur.

## ➤ NOVEMBRE

A l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition d'Open Agrifood, remise du premier Grand Prix Xavier Beulin pour encourager les innovations associant agriculture et numérique.



Réunions publiques pour démarrer l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

## ➤ DÉCEMBRE

Mise en place d'une nouvelle organisation avec la création de pôles territoriaux, notamment pour les services de l'espace public, et le transfert de personnels des communes à la Métropole.

Adoption du Schéma de développement universitaire métropolitain élaboré en collaboration avec l'Université d'Orléans et lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour accueillir de nouvelles écoles d'enseignement supérieur.



## QUAND QUALITÉ DE VIE RIME AVEC DYNAMISME

Aux portes de la région parisienne, Orléans Métropole bénéficie d'un environnement et d'un patrimoine historique privilégiés. Avec une démographie croissante, une économie dynamique, une situation géographique au carrefour des grands axes de transport et un cadre de vie préservé, l'Orléanais est un territoire où il fait bon vivre et qui dispose d'un véritable potentiel de développement durable.





Populations légales 2014 (municipales et totales) des communes de la Communauté Urbaine Orléans Métropole en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017



### CHIFFRES CLÉS

**22**  
communes sur 330 km<sup>2</sup>

**+ de 287 000**  
habitants

**+ de 145 000**  
emplois sur le territoire

**20 000**  
étudiants dans l'enseignement supérieur

**2 000**  
chercheurs

**300 M€**  
de budget pluriannuel d'investissement (période 2014-2020)

**2090**  
hectares sur les 37 parcs d'activités d'Orléans Métropole

**21 478**  
établissements à Orléans dont 18 125 sièges sociaux

**+ de 105 000**  
salariés

# D'AGGLO À MÉTROPOLE

## ➤ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017, L'AGGLO ORLÉANS VAL DE LOIRE DEVIENT COMMUNAUTÉ URBAINE ORLÉANS MÉTROPOLE

### Compétences en tant que Communauté urbaine :

#### Développement économique, social et culturel

- ✦ Emploi, enseignement supérieur, recherche
- ✦ Zones d'activités économiques (plus seulement d'intérêt communautaire)
- ✦ Tourisme
- ✦ Accompagnement du commerce de proximité

#### Déplacements et mobilité

- ✦ Plans de déplacements urbains, transports en commun, mobilités douces

#### Environnement et cadre de vie

- ✦ Gestion des déchets, lutte contre la pollution de l'air, nuisances sonores, maîtrise de l'énergie
- ✦ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

#### Aménagements de l'espace communautaire

- ✦ Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- ✦ Schéma de cohérence territoriale, aménagement d'espaces, de voies et aires de stationnement d'intérêt communautaire

### Habitat et politique de la ville

- ✦ Programme local de l'habitat, politique du logement, contrat de ville (Zones prioritaires), gens du voyage...

### Services d'intérêt collectif

- ✦ Assainissement, crématorium

## ➤ AU 1<sup>ER</sup> MAI 2017, LA COMMUNAUTÉ URBAINE SE TRANSFORME EN MÉTROPOLE

### Compétences acquises en plus en tant que Métropole :

#### Aménagements de l'espace communautaire

- ✦ Voirie et aires de stationnement (plus seulement d'intérêt communautaire)

#### Politique de développement économique, social et culturel

- ✦ Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

#### Habitat et politique de la ville

- ✦ Réhabilitation logements insalubres

#### Services d'intérêt collectif

- ✦ Cimetières (création ou extension)
- ✦ Contribution à la transition énergétique
- ✦ Réseaux de chaleur et de froid urbain
- ✦ Distribution publique d'électricité et de gaz





# PRÉPARER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

C'est avec une ambition collective qu'a été bâti le projet métropolitain 2020-2030 : inscrire l'Orléanais dans les 15 territoires qui comptent sur la carte de France.



## ➤ CONJUGUER RAYONNEMENT ET PROXIMITÉ

2017 a été marquée par la transformation de la communauté d'agglomération en métropole, avec un passage en communauté urbaine. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine engagé dès le début du mandat 2014-2020 et acté dans le projet d'agglomération adopté fin 2014. Une volonté de rapprochement entre les communes qui s'est traduite dès 2015, par la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation des fonctions support et le renforcement de la coopération.

Aujourd'hui, les 22 communes de la Métropole affirment leur détermination à travers un projet ambitieux, vers une métropole attractive et rayonnante, solidaire et humaniste. Approuvé le 11 juillet 2017, le projet métropolitain constitue la feuille de route pour les 10 années à venir, pour intensifier le développement et faire progresser l'agglomération.

## ➤ HUIT AXES STRATÉGIQUES POUR LA MÉTROPOLE :

- Être la capitale du Val de Loire, ville de référence de l'axe ligérien, porteuse de valeurs reconnues et du dynamisme économique pour rayonner au-delà de son territoire
- Être une métropole internationalisée, reconnue pour son niveau scientifique, reposant sur des unités de formation supérieure d'excellence et de recherche
- Être une métropole qui foisonne d'initiatives, de talents culturels et sportifs, de création d'entreprises
- Être une métropole qui assure une qualité et un cadre de vie pour ceux qui habitent ses villes et ses villages, en respectant l'identité de chacun
- Être une métropole dont l'administration s'est modernisée, ouverte aux usagers et économe en moyens publics
- Être une métropole active dans la transition énergétique et numérique du territoire
- Être une métropole solidaire afin que chaque habitant partage le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêt
- Être soucieuse de la soutenabilité de la croissance des communes qui la composent en participant autant que de besoin à la mise en place d'équipements de proximité

## À L'ÉCOUTE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Illustration de la volonté de transparence et de concertation des élus d'Orléans Métropole, le Conseil de développement est un espace d'expression citoyenne entre acteurs économiques, sociaux et associatifs du territoire.

Créé en 2003, le Conseil de développement accompagne la collectivité dans la mise en œuvre de son projet de territoire, émet des recommandations et évalue certaines de ses actions.

Il se compose de représentants de professions libérales, d'universitaires, de dirigeants ou cadres d'entreprises de services, d'artisans, de commerçants, d'industriels, de syndicats, d'acteurs culturels, sportifs, socio-éducatifs. Il se réunit plusieurs fois par an.

Renouvelé suite au changement de statut de la collectivité, le Conseil de Développement entend prendre toute sa part dans la mise en œuvre du projet métropolitain.

## ➤ RECUEILLIR AVIS ET PROPOSITIONS

Conçu comme un véritable observatoire du territoire, le Conseil de développement est force de proposition sur de nombreux sujets et ses travaux concernent les projets et les politiques publiques du territoire : développement économique et commercial, transports et mobilité des habitants, habitat, développement durable, aménagement du territoire innovation, recherche, enseignement supérieur, enjeux du quotidien...

Il s'est en 2017 plus particulièrement impliqué sur les grandes orientations définies au sein du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)



### CHIFFRE CLÉ

**51** membres bénévoles  
dont 41 titulaires

## L'INNOVATION PAR LES SERVICES

Objectif : moderniser le service public



Orléans Métropole a poursuivi en 2017 ses actions destinées à améliorer le service rendu aux habitants et usagers de son territoire à partir d'une démarche qualifiée de « centrée utilisateurs » et inspirée du design de services.

Il s'agit pour la métropole de mieux observer et comprendre les pratiques des usagers, en situation, d'appréhender les difficultés qu'ils rencontrent pour améliorer le service rendu.

La démarche associe très fortement les habitants de notre territoire, tant en phase initiale pour décrypter leur vécu, leurs attentes et l'évolution de leurs pratiques que tout au long des projets, pour imaginer avec eux de nouvelles solutions puis les tester sur le terrain.

La Métropole est accompagnée dans sa démarche par les équipes de Nekoé, association de développement économique spécialisée dans la conception de services centrés utilisateurs.

En 2017, la Métropole a ainsi travaillé sur la mobilité périurbaine et sur le parcours en déchetterie et la notion de collecte des encombrants.

Un travail qui se poursuit en 2018 autour du projet de déchetterie nouvelle génération !



## UNE MÉTROPOLE OUVERTE ET EN LIEN AVEC LE MONDE

La construction de relations denses et diversifiées avec le reste du monde est une des fonctions décisives des métropoles. Orléans Métropole s'est donc fixé comme objectif, dans son projet métropolitain adopté en juillet 2017, d'élargir et de densifier les réseaux des institutions universitaires, des établissements culturels et des entreprises du territoire en renforçant les échanges au niveau européen et international.

Dans ce cadre, Orléans Métropole a décidé d'accompagner en 2017 la Mairie d'Orléans dans son jumelage avec la ville de Yangzhou en Chine sur ses champs de compétences. Cela s'est traduit par l'implication d'Orléans Métropole dans un certain nombre de projets.



中国朋友，法国欢迎您  
Amis français, venez en Chine

On peut citer à titre d'exemple :

- Dans le domaine du tourisme et de la gastronomie, le C.F.A Orléans Métropole a signé en mars 2017 une convention de partenariat avec le C.F.A de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'Ecole du Tourisme et du Business de Yangzhou de la Province du Jiangsu pour développer des formations conjointes permettant aux étudiants de Yangzhou et aux apprentis d'Orléans de découvrir et d'échanger sur les pratiques culinaires et les métiers de guides de tourisme ainsi que sur leurs techniques d'apprentissage.
- Par ailleurs, Orléans Val de Loire Tourisme a participé à l'élaboration d'une norme internationale d'accueil des touristes chinois à Orléans et des touristes français à Yangzhou et ce, afin de faciliter les échanges entre les deux pays et les deux villes.
- Sur le volet économique, l'objectif est de créer une coopération économique entre les deux territoires dans le secteur notamment de l'agroalimentaire. Ainsi, des premiers contacts et des échanges ont eu lieu entre des entreprises de ce secteur : déplacement à Yangzhou d'une délégation de chefs d'entreprises du territoire en mars 2017 et accueil d'une délégation de chefs d'entreprises de Yangzhou à Orléans en juin 2017.



## INTERIVES : VERS UN NOUVEAU QUARTIER DE VIE

Parmi les projets ambitieux qui construiront le territoire d'Orléans Métropole à moyen terme, Interives permettra d'aménager, au nord de la métropole orléanaise, un nouveau quartier de vie combinant activité économique, logements, espaces verts, équipements publics et commerces de proximité.

### ➤ ASSURER LA LIAISON ENTRE INTERIVES ET LA GARE DES AUBRAIS

Pour franchir les voies ferrées à la hauteur de la gare des Aubrais, Orléans Métropole a fait le choix en janvier 2017 du téléphérique urbain plutôt qu'une télécabine, notamment pour des raisons de sécurité et d'émissions sonores. Il s'agit de deux cabines circulant en va-et-vient, capables d'accueillir 56 passagers chacune, qui relieront la Place Danton à la place de la Commune de Paris, en face de la gare des Aubrais en 2 min environ. Dans ce cadre, une enquête publique a été menée en juillet 2017, sur la réalisation du téléphérique urbain. Le dossier était accessible au siège d'Orléans Métropole, à l'accueil des mairies de Fleury-les-Aubrais et Orléans Nord ainsi que sur Internet.

A terme, l'exploitation du téléphérique urbain sera intégrée dans la délégation de service public de transport, en cours de renouvellement.

### ➤ UN AMÉNAGEUR POUR LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

En 2017, la SEMDO a été désignée comme aménageur de la ZAC Interives 1. Cette société d'économie mixte est donc en charge de l'acquisition du foncier, des travaux de viabilisation et d'ouvrages publics ainsi que de la commercialisation des lots à bâtir.

Fin 2017, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de cette 1<sup>ère</sup> ZAC.

## ET DEMAIN ?

Horizon de réalisation de cette première ZAC de 14,5 ha : 2027

Horizon de livraison du cœur de quartier (sur 4 ha de cette ZAC) : 2022



### CHIFFRES CLÉS

**64 000** m<sup>2</sup> de bureaux  
Un parc de **15 000 m<sup>2</sup>**

**60 000** m<sup>2</sup> de logements  
Une place centrale de **8700 m<sup>2</sup>**

**3 800** m<sup>2</sup> de commerces  
Surface totale de la ZAC Interives 1 :

**3 700** m<sup>2</sup> d'offre hôtelière  
**14,5 ha**

**2 500** m<sup>2</sup> des services (petite enfance, restaurant inter-entreprises...)

Un premier parking de **340** places et une réserve foncière pour le second



## CO'MET : S'ÉQUIPER POUR DEMAIN

Investir pour le cadre de vie de demain, c'est prévoir les besoins de la population à moyen et long terme et engager dès à présent les grands projets qui permettront d'y répondre.

CO'Met



### CHIFFRES CLÉS

**Jusqu'à  
10 000**

places dans la salle de sport

**1 400**

places de stationnement

Un investissement de

**100** millions d'euros

### ➤ CO'MET : UN ÉQUIPEMENT AMBITIEUX ET MODULAIRE

Présenté en conseil métropolitain en juillet 2017, le projet retenu pour la réalisation de l'équipement CO'Met a été proposé par un groupement entre les architectes Jacques Ferrier et Populous et le constructeur Bouygues.

Pour ce projet ambitieux, Orléans Métropole a fait le choix d'un ensemble modulable et complémentaire qui comprendra :

- une salle de sport qui répond aux cahiers des charges des fédérations sportives nationales et internationales et dont Orléans Loiret Basket sera club-résident,
- un palais des congrès équipé d'un auditorium de 1 000 places,
- un parc des expositions d'une surface d'exposition de 20 000 m<sup>2</sup> en maxi évènement et près de 15 000 m<sup>2</sup> en extérieur. La surface actuelle est d'ailleurs de l'ordre de 16.000 m<sup>2</sup>.
- le Zénith d'Orléans dont la structure reste inchangée.

Ce concept unique en France permettra ainsi d'accueillir simultanément différents rendez-vous de grande ampleur et notamment des congrès, en assurant les conditions de confort, d'accès et d'interaction entre les espaces grâce à des technologies de pointe. La salle de sports intégrera, par exemple, un studio de production et de retransmission.

La réalisation de CO'Met est complétée de la création d'un Bureau des Congrès au sein de l'Office de Tourisme pour développer le tourisme d'affaires.

### FOCUS DD

Sur le plan architectural, l'ensemble traduit l'identité ligérienne du territoire de manière contemporaine, à travers les ondulations de la façade. Cette cohérence dans le geste architectural s'exprimera également sur d'autres grands projets comme la rénovation complète du MOBE (muséum). Elle est due au rôle du FRAC-Centre, partenaire d'Orléans Métropole dans la définition de ces projets-phares.

Sur le plan environnemental, CO'Met utilisera la géothermie et le photovoltaïque, afin d'être le moins énergivore possible. De plus, Orléans Métropole a choisi ici un « marché global de performance » qui intègre à la fois la conception, la déconstruction, la construction, l'entretien-maintenance, le gros entretien/renouvellement, ainsi que le coût des fluides et des énergies de l'ensemble des équipements du projet.

### ET DEMAIN ?

Réhabilitation et agrandissement du parking, rue des Montées, et création de la liaison piétonne

Construction de la salle de sport, du palais des congrès et du nouveau parc des expositions

## LA CLÉ D'UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe visant à renforcer les compétences des différentes catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur chacune des composantes du développement économique, c'est toute l'action en matière de développement économique du territoire qui est désormais regroupée sous la bannière métropolitaine. Ainsi la loi NOTRe prévoit le transfert des zones d'activités communales aux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ➤ GESTION DES PARCS D'ACTIVITÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 28 parcs d'activités communaux sont passés sous la gestion d'Orléans Métropole dorénavant chargée de l'entretien, la gestion et l'animation de l'ensemble des parcs d'activités situés sur son territoire, soit 34 parcs d'activités..

Toutefois, durant l'année 2017, Orléans Métropole a confié aux communes pour 1 an l'entretien des parcs d'activités récemment transférés via des conventions de gestion.

#### DIFFÉRENTS PROJETS D'EXTENSION ET D'IMPLANTATION ONT FAIT L'OBJET D'ÉTUDES OU D'ACCOMPAGNEMENT EN 2017 :

##### Nord Est et Parc technologique « Orléans-Charbonnière »

- Implantation du siège de la société Washtec France, ZAC Boigny sur Bionne (située auparavant dans le parc Archimède)
- Projets de la société Groupe Hydrogéotechnique et de la société SOFRANI Export, ZAC Saint Jean de Braye
- Projet de construction de l'entreprise VOL-V Biomasse, une centrale bio-gaz, ZAC Marigny les Usages
- Projet de la société Partnaire, parc des Châtelliers
- Confortation des équipements et notamment pour la remise à niveau de la ligne de fret Les Aubrais-Marigny les Usages avec une participation financière d'Orléans Métropole à hauteur de 177 K€ pour un montant d'investissement global de 710 K€
- Accompagnement du projet Cosmetic Park

visant à développer un parc d'activités privé situé sur les communes de Boigny sur Bionne et de Vennecey

##### Dans le Nord-Ouest :

- Fin de la commercialisation de la tranche 1 de la ZAC des Guettes (Ingré) et début des travaux d'aménagement de la tranche 2
- Suivi du développement de la ZAC en lien avec le concessionnaire
- Suivi du dossier d'extension du parc d'activités des 100 Arpents (Saran) et réflexion sur la requalification de la zone d'activités existante
- Accompagnement de l'implantation de l'entreprise VALSEC pour le développement d'une activité en lien avec l'UTOM
- Participation à la concertation dans le cadre du projet d'élargissement de l'A10 avec réalisation d'un échangeur
- Pilotage par Orléans Métropole d'une réflexion engagée sur le devenir du Centre Routier situé au sein du Pôle 45 en partenariat avec le Département du Loiret et la CCI Loiret

##### Concernant le Sud Loire :

- Relance du projet de création d'une ZAC dans le parc d'activités de La Saussaye (Saint Cyr en Val) avec la perspective d'une intégration d'une partie du site de l'entreprise SCA dans le périmètre de la ZAC
- Implantation d'entreprises en 2017 sur la zone de La Saussaye (NOZ, centre de formation CAT 3 AE, plateforme logistique CREMLOG, entreprise des Pompes funèbres CATON, régie de services pour les entreprises et les salariés La LOGE)
- Accompagnement de la Banque Postale et des entreprises PEP 45 et SHAM dans leurs projets d'implantation sur la zone du MOULIN (Olivet)



#### CHIFFRES CLÉS

**34**

parcs d'activités répartis sur tout le territoire

**18 125**

sièges sociaux d'entreprises

**21 478**

établissements sur la Métropole

## ENTRETIEN ET ANIMATION DES PARCS D'ACTIVITÉS

Orléans Métropole a engagé 32 000 € HT de travaux de voiries sur les parcs anciennement communautaires, notamment pour augmenter la sécurité dans la ZAC des Varannes (9 500 € HT), améliorer la voirie dans la ZAC des Champs Rouge (2 000 € HT). Par ailleurs, 257 500 € HT ont été consacrés à l'entretien espaces verts sur les parcs et 12 800 € HT au remplacement de candélabres.

Enfin, en matière d'animation, des rencontres ont été organisées avec les huit associations de parcs d'activités pour échanger sur leurs attentes et les projets de la Métropole.

## SITES EN DEVENIR

Orléans Métropole s'implique également dans les projets de réhabilitation ou de réaménagement d'anciens sites industriels.

Par exemple, une étude urbaine a été lancée sur le secteur « QUELLE – CHATONNERIE », situé entre l'entrée nord d'Orléans Métropole et le pôle urbain de Saran, de part et d'autre la RD 2020. Composé principalement de deux friches industrielles, ce site comporte de forts enjeux urbains. L'étude doit permettre de dégager des orientations urbaines et programmatiques en tenant compte des réflexions menées jusqu'alors et des différents projets en cours sur le secteur et ses environs. Elle se poursuivra en 2018.

De même, Orléans Métropole a mené différentes démarches afin d'identifier et de partager avec l'ensemble des parties prenantes, les dysfonctionnements du centre routier du Pôle 45. Ces dysfonctionnements sont principalement liés aux problématiques de l'aire de stationnement des poids lourds et à la pluralité des acteurs concernés sur le secteur. Une enquête de stationnement a été réalisée, ainsi que des réunions techniques. Une étude sur le centre routier doit permettre de dégager des pistes de modernisation et d'amélioration du centre routier : elle sera lancée en 2018.

En parallèle, Orléans Métropole a accompagné SCA dans ses démarches pour la revitalisation de son site industriel : recherche de repreneur, travail technique et de découpage foncier. La collectivité a formalisé plusieurs offres à l'entreprise en vue d'acquiescer une partie du site pour optimiser le parti d'aménagement imaginé dans le cadre du projet d'extension de la zone de La Saussaye. A l'automne 2017, SCA a validé le principe d'une cession de son site. La partie de son site bâti est cédée à une SCI pour l'exploitation d'une plateforme logistique (magasins NOZ), le reste du site (34 ha) sera cédé à Orléans Métropole.

Enfin, suite à la fermeture de son site, HITACHI a lancé au printemps 2017 un appel à projets pour l'acquisition de sa propriété, située sur les communes d'Ardon et de St Cyr en Val. Celle-ci, en lien avec la communauté de communes des Portes de Sologne, Orléans Métropole et le Département du Loiret se sont accordées sur la vocation souhaitée pour ce site. A l'automne 2017, le projet proposé par les groupes ICADE et LELIEVRE a été pré-sélectionné et un travail collaboratif a été initié fin 2017 entre les collectivités et les porteurs de ce projet d'aménagement.



CHIFFRE CLÉ

**20 K€**

d'aide économique accordés à l'entreprise GRIET dans le cadre de son projet d'implantation



## INVESTIR POUR L'AVENIR

Territoire de l'innovation, Orléans Métropole croit au rôle du numérique comme support de son dynamisme et de son développement économique. Aussi, elle crée les conditions favorables à l'innovation et à la création d'entreprises.

### ➤ LE LAB'O

Depuis mai 2016, l'incubateur orléanais de la French Tech Loire Valley accueille des startups du numérique dans l'objectif de faciliter leur croissance. Un an après sa création, le Lab'O comptait près de 40 entreprises. Il a inauguré en mai 2017, son 5<sup>ème</sup> étage. Dénommé « Espace Tschumi » en référence à l'architecte du bâtiment, cet espace est ouvert à la location pour toutes les entreprises du territoire ainsi qu'à l'organisation d'événements. Il offre une terrasse de 800m<sup>2</sup>, un espace de convivialité de 285m<sup>2</sup>, un auditorium de 186 places, deux salles à manger.

Le Lab'O poursuit en parallèle son installation, notamment avec le projet Industry Lab de fabrication d'objets en petite série avant la production industrielle.

### ➤ UN FONDS D'INVESTISSEMENT DÉDIÉ À L'INNOVATION

Lancé en mars 2017 sous l'impulsion d'Orléans Métropole, le fonds Loire Valley Invest est dédié aux entreprises innovantes du territoire. Ce fonds d'investissement public-privé a pour vocation de soutenir les entreprises qui en ont besoin pour changer d'échelle ou se développer. Il rassemble collectivités territoriales et investisseurs privés acteurs du territoire. Il vise à terme un montant de 21 millions d'euros qui seront progressivement investis dans des projets innovants de jeunes entreprises de la région.



#### CHIFFRES CLÉS

**7 000 m<sup>2</sup>**

de locaux aménagés

**15**

nouvelles jeunes entreprises innovantes

**2**

véhicules électriques ZOE mis à disposition des résidents du LAB'O

## Des événements :

3 startup week-ends, 1 conférence TEDX, + de 30 conférences, 3 hackathons, 14 ateliers de sensibilisation, 134 permanences experts, 2 Inside Lab', plus de 10 événements conviviaux en interne

**+ de 120**

visites du Lab'O pour un total de 1200 personnes,

**+ de 140**

stages/alternances





## METTRE EN RELATION LES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES ENTREPRISES QUI RECRUTENT

Etroitement lié au dynamisme économique d'un territoire, l'emploi fait l'objet d'actions prioritaires de la part d'Orléans Métropole. Les actions engagées permettent d'accompagner à la fois les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Aider les entreprises qui ont des difficultés à recruter et faciliter leurs recherches est une mission qui concerne les petites entreprises qui n'ont pas forcément le temps ou les ressources en interne, mais aussi les grandes enseignes.

## ➤ UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Au sein du service de l'emploi d'Orléans Métropole, des chargés d'affaires, répartis sur tout le territoire, vont à la rencontre des entreprises et les accompagnent, dans leur besoin en recrutement : annonces, présélection de candidatures, mise à disposition de locaux pour les entretiens... L'aide concerne aussi la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, pour identifier dans une filière, les métiers en tension et envisager les solutions pour y répondre.

En 2017, 120 entreprises ont été accompagnées sur 340 besoins en recrutement, et 60 postes ont été pourvus. En matière de gestion des compétences, la Maison de l'emploi du bassin d'Orléans a animé en 2017 trois démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales, ciblées sur le transport de voyageurs, le maraîchage et le numérique. 2017 a permis par ailleurs d'initier une nouvelle mission de développement du territoire en faveur des communes d'Orléans Métropole, de l'ensemble des acteurs de l'emploi et des structures de l'Economie sociale et solidaire.

Compte tenu du nombre d'acteurs de l'emploi sur un territoire : agences d'intérim, association, organismes de formation, structures d'insertion, relais emploi des communes... Orléans Métropole agit également en animateur, pour favoriser les échanges, créer du lien et renforcer leur visibilité auprès des entreprises. Au premier rang, Pôle Emploi Loiret est un partenaire de longue date d'Orléans Métropole. En 2017, la convention signée en 2015 a été renouvelée pour réaffirmer la volonté des deux entités de mettre en commun leurs moyens pour améliorer le service rendu aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.



### ➤ METTRE EN RELATION L'OFFRE ET LA DEMANDE

Parce qu'il n'est pas toujours évident pour les entreprises d'entrer en contact avec les demandeurs d'emplois et réciproquement, une des missions de la Maison de l'emploi et des services d'Orléans Métropole est de favoriser la mise en relation. Par exemple, le portail Internet Objectif Apprenti'Stage a pour vocation de centraliser et de diffuser les offres de stages et d'alternance des entreprises du territoire. En parallèle, les jeunes peuvent aussi déposer leur CV et prendre contact avec les entreprises. Mis en ligne depuis septembre 2015, le portail Objectif Apprenti'Stage compte 208 entreprises partenaires dont 56 nouvelles et 775 CV sont publiés.



### CHIFFRES CLÉS

Près de

**400**

nouvelles offres mises en ligne en 2017 : 272 offres d'apprentissage ; 89 offres de stage tous niveaux et 33 contrats pros

**+ de 27 000**

visiteurs sur le site pour l'année  
Un taux de chômage de

**7,5 %**

de la population active sur le bassin d'Orléans (8,3 % dans le Loiret et 8,6 % au niveau national).

### ➤ L'INSERTION VERS L'EMPLOI

En 2017, Orléans Métropole a poursuivi son soutien financier aux structures d'insertion, favorisant ainsi le retour à l'emploi de 83 personnes qui ont actualisé leurs compétences pour mieux s'insérer au sein des entreprises. Le soutien a aussi concerné les associations proposant un accompagnement vers l'emploi : 1269 adultes et 2005 jeunes ont été accompagnés.

Orléans Métropole a par ailleurs intensifié son programme d'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique dans leur développement :

- mise en relation avec les entreprises (visite d'entreprises, relais de communication, Eco-BusinESS permettant aux structures de l'Économie sociale et solidaire de rencontrer des entreprises de l'économie « classique »...),
- étude de faisabilité d'une filière de collecte et de retraitement de déchets de pain et de viennoiserie,
- ateliers à destination des dirigeants de structures d'insertion (communication, marchés publics, stratégie de développement, accompagnement sur l'organisation interne).



## FOCUS DD

Enfin la Maison de l'emploi a poursuivi son action pour le développement des clauses sociales dans les marchés publics. En 2017, les 159 entreprises participantes, dont des structures d'insertion, ont permis à 667 personnes de s'insérer professionnellement. Les deux-tiers étaient en emploi six mois après leur entrée, et la moitié au bout d'un an.



### LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI

Les Rendez-vous de l'emploi sont des rencontres « à la carte » qui répondent à un besoin exprimé par les entreprises sur un territoire : les entreprises qui recrutent rencontrent les demandeurs d'emploi qui ont la possibilité de déposer leur CV. Pour chaque Rendez-vous de l'emploi, Orléans Métropole et Pôle Emploi associent leurs moyens, l'un pour inviter les entreprises concernées et l'autre les demandeurs d'emploi intéressés.

En 2017, les Rendez-vous de l'emploi ont concerné l'alternance, le transport des voyageurs, le travail temporaire, le numérique, les métiers de la relation clients ou encore la grande distribution...

Et une expérience menée en octobre 2017 a fait ses preuves : une collaboration avec les Résidences orléanaises visait à mettre en relation les locataires des Résidences à la recherche d'un emploi avec les entreprises de travail temporaire qui ont des besoins : 25 stands, 272 visiteurs et 461 CV déposés.

Les Rendez-vous de l'emploi ont mobilisé en 2017 :

- Près de 200 entreprises
- Plus de 1300 offres
- Plus de 3500 visiteurs
- Plus de 20 organismes de formation
- Une dizaine de partenaires

## ET DEMAIN ?

- Renforcer le rôle de facilitateur de la collectivité dans l'émergence et la promotion d'actions innovantes
- Renforcer le travail avec les acteurs de l'économie pour favoriser le développement des TPE / PME
- Renforcer la programmation des Rendez-vous pour l'emploi en adaptant le format aux besoins des entreprises qui recrutent
- Animer le réseau des acteurs de l'emploi et notamment ceux de l'insertion par l'activité économique, par exemple avec des ateliers thématiques (communication, stratégie de développement, marchés publics...)
- Elargir le dispositif des clauses sociales animé par la Maison de l'emploi

## ➤ ATTRACTIVITÉ & ÉCONOMIE

### > ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION



## ENCOURAGER LE RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL

2017 est marquée par une volonté affichée des élus d'Orléans Métropole de renforcer le potentiel du territoire dans le domaine de l'enseignement supérieur. Plusieurs actions ont été engagées dans ce sens.

### ➤ UNE DIRECTION DÉDIÉE

Parce que l'enseignement supérieur constitue un élément de la dynamique du territoire, Orléans Métropole a créé une nouvelle direction dédiée à la formation et à l'enseignement supérieur. Opérationnelle depuis octobre 2017, cette direction a pour mission de garantir la convergence des politiques en matière de formation et d'enseignement supérieur ainsi que le développement urbain et patrimonial de la vie étudiante. Elle a également l'objectif de garder les jeunes de notre territoire sur l'Orléanais de par l'offre d'enseignement supérieur et d'en attirer d'autres venus d'ailleurs.

### ➤ CAMPUS MADELEINE

Dans le cadre du projet d'installation d'une partie de l'Université sur le site de l'ancien Hôpital Madeleine, en centre-ville. Une étude de programmation du Rectorat dite Luanco a été finalisée fin 2017. Cette étude fait ressortir un besoin de 13 500 m<sup>2</sup> de surface utile pour accueillir 4200 étudiants de la faculté de Droit Economie Gestion de l'Université d'Orléans pour un coût estimé à 73 M€. En septembre 2017, le Rectorat a également lancé une étude complémentaire juridico-financière concernant les montages financiers possibles de cette opération.

### ➤ SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE MÉTROPOLITAIN (SDU)

Orléans Métropole et l'Université d'Orléans ont marqué leur souhait de renforcer leurs liens et d'agir ensemble au développement de l'Université. Pour ce faire, un Schéma de développement universitaire métropolitain (SDU) a été adopté en décembre 2017. Il est constitué de 13 orientations stratégiques, destinées à faire de l'Université d'Orléans un des moteurs du développement de la métropole.

### ➤ VERS UN SCHÉMA DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI)

Orléans Métropole a contribué à l'élaboration en 2017, du SRESRI porté par le Conseil régional Centre-Val de Loire. Orléans Métropole est en effet membre du comité de pilotage et a participé aux ateliers de concertation qui se sont tenus autour de trois thématiques : culture scientifique, technique et industrielle, recherche et enseignement supérieur, vie étudiante.



## ➤ ACCUEILLIR DE NOUVELLES ÉCOLES

Dans l'objectif d'accueillir de nouvelles écoles d'enseignement supérieur sur le territoire, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en décembre 2017. Les projets présentés doivent répondre aux priorités métropolitaines et aux axes d'excellence du territoire. Les implantations seront privilégiées sur les sites Campus Madeleine, Anatole Bailly et Campus La Source.

## ➤ ORLÉANS GRAND CAMPUS

Regroupant les acteurs de la recherche académique (BRGM, CNRS, Inra, Université d'Orléans, CHRO, Esad), Orléans Grand Campus constitue un espace privilégié d'échanges scientifiques avec les acteurs économiques à l'échelle régionale, nationale et internationale. Il a inauguré son site Internet en octobre 2017, lors de la Fête de la science.

## ➤ WE LAB COSMETIC

Inauguré fin 2017 dans le cadre du projet Cosmétosciences, ce laboratoire d'entrepreneuriat cosmétique doit contribuer à l'émergence et à l'animation d'une communauté innovante -étudiants de Master et de Doctorat ou tout autre porteur d'idée- dans un lieu dédié à la cosmétique. L'objectif de ce laboratoire est triple : stimuler la créativité transdisciplinaire et collaborative ; apporter les moyens nécessaires à la phase de faisabilité technologique ; accélérer le transfert d'innovation vers l'industrie ou la création de start-ups. Pour ce faire, un espace de 200 m<sup>2</sup> a été mis à disposition par le Collégium sciences et techniques de l'Université.

## ➤ JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS (JANE)

A l'initiative d'Orléans Métropole, la JANE vise à accueillir les nouveaux étudiants et les étudiants étrangers au cœur de la Métropole, en proposant une visite guidée du centre ancien d'Orléans. Près de 800 étudiants ont été accueillis en 2017 et la journée s'est clôturée par une soirée festive à la Patinoire.



### ➤ LE STUDIUM

Partenaire privilégié d'Orléans Métropole, le STUDIUM aide à la réalisation de programmes de recherche, encourage l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau et concourt à l'animation scientifique locale.



### CHIFFRES CLÉS

**33**

chercheurs seniors étrangers accueillis

**Une quarantaine**

d'événements scientifiques au STUDIUM

### ➤ ASSOCIATION DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

En 2017, Orléans Métropole a participé activement aux activités de l'Association des villes universitaires de France (AVUF). Cette association se fixe un triple objectif :

- Regrouper les villes universitaires et promouvoir leurs intérêts communs
- Offrir un lieu d'échange sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante
- Participer activement à l'amélioration de la qualité des formations supérieures

### ➤ SALON DE L'ÉTUDIANT

Orléans Métropole a participé comme chaque année au Salon de l'Étudiant avec un stand orienté sur la dimension internationale du Campus.

## ET DEMAIN ?

- Mettre en œuvre le Schéma de développement universitaire métropolitain
- Accueillir de nouveaux établissements d'enseignement supérieur
- Obtenir la maîtrise d'ouvrage du projet Campus Madeleine
- Mener un travail de fond, en lien avec le Conseil régional Centre-Val de Loire et les Universités d'Orléans et de Tours, pour une convergence des stratégies d'enseignement supérieur dans le cadre d'une future COMUE Centre-Val de Loire, avec une attention particulière aux formations médicales et paramédicales

---

## ➤ ORLÉANS VAL DE LOIRE TECHNOPOLE : LE BRAS ARMÉ D'ORLÉANS MÉTROPOLE

---

Les compétences d'Orléans Val de Loire Technopole en matière d'innovation et de transfert de technologies ont été mises à profit en 2017 sur de nombreuses thématiques : le développement du projet AgreenTech Valley de vallée numérique du végétal ; l'accompagnement du projet Industry Lab au Lab'O pour la fabrication d'objets en pré-série ; la création du laboratoire LORIAS dont l'objet est d'innover en matière d'intégration de données au profit de systèmes opérations et d'aide à la décision ; la création d'entreprises innovantes par le biais du programma SAXO 45 ; l'animation du réseau French Tech Loire Valley...



# 4

pôles de compétitivité régionaux soutenus par Orléans Métropole (DREAM, Cosmetic Valley, S2E2, et Elastopole) ainsi qu'1 Cluster (Nékoé)

---

## ➤ AGREENTECH VALLEY

---

Créée avec le soutien de l'Agglo devenue Orléans Métropole, AgreenTech Valley est une association et un projet de développement agro-industriel et numérique d'envergure pour le territoire. Il associe le numérique et l'innovation au savoir-faire local en matière d'agriculture. En mars 2017, AgreenTech Valley a co-organisé avec le Pôle de compétitivité Végépolys et l'association les Champs du Possible, le premier Forum e-végétal.

En juillet, Orléans Métropole a lancé une consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée et retenu la SEMDO pour l'opération Cité AgreenTech Valley, qui prévoit la construction d'ici l'été 2019 d'un hôtel et d'une pépinière d'entreprises sur le Campus Xavier Beulin.

En novembre, AgreenTech Valley a également organisé le premier Grand Prix Xavier Beulin. Celui-ci récompense un porteur de projet exemplaire et innovant sur le plan numérique. Il a été remis à une jeune agricultrice pour un projet de mutualisation entre exploitants de capteurs permettant de collecter des données puis d'adapter les équipements aux activités agricoles.



# + de 40

membres au sein d'AgreenTech Valley

## ET DEMAIN ?

En 2018, la phase opérationnelle des travaux d'aménagement du Campus Xavier Beulin débutera, avec la réalisation des fouilles archéologiques, puis la première pierre de la Cité AgreenTech Valley. Orléans Métropole est en attente du positionnement d'ANTEA ainsi que des porteurs de projets Serre urbaine et Serre expérimentale.

Orléans Métropole accompagnera avec OVLT le développement de la micro filière des services à la personne, la structuration du LORIAS, le développement du pôle entrepreneuriat ainsi que l'implantation du CRESITT au sein du Lab'O.

Orléans Métropole poursuivra son accompagnement des pôles de compétitivité et cluster en lien avec sa stratégie de développement économique.



## RÉPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'année 2017 a été marquée par l'achèvement du projet de reconfiguration pédagogique des locaux du CFA Orléans Métropole, après la restructuration des espaces, finalisée en 2016. Après des travaux qui se sont déroulés selon le calendrier prévu, les locaux, agrandis et mis aux normes d'accessibilité ont été inaugurés en mars 2017.

### ➤ DES FORMATIONS ADAPTÉES, ADAPTABLES

Le CFA reste spécialisé dans les métiers du commerce, de la vente, des services et de l'accueil pour ce qui concerne le secteur tertiaire et en électrotechnique et électronique pour les domaines du bâtiment et de l'industrie. Il propose également une formation en ébénisterie intégrée aux Métiers d'art et maintenant dispensée en partenariat avec les Compagnons du devoir, ainsi que les BTS Professions immobilières et tourisme.

Toujours à l'écoute des besoins exprimés par le monde économique local en matière de formation, le CFA a ouvert en 2017 deux titres professionnels par apprentissage dans le domaine de la fibre optique : Installateur et Technicien de Réseaux câblés de communication. Avec ces formations, le CFA Orléans Métropole est devenu le centre régional de formation des métiers de la fibre optique avec l'objectif d'une labellisation prochaine « Objectif fibre ».

Les effectifs ont également connu une augmentation sensible à la rentrée 2017, que ce soit en nombre d'apprentis avec 504 apprentis inscrits contre 464 en 2016, ou en BTS où la croissance des effectifs est de 20%.



### CHIFFRES CLÉS

# 624

inscrits au CFA :

> **504** apprentis

> **120** adultes  
en formation continue

### ➤ LA FORMATION CONTINUE : UN AXE EN DÉVELOPPEMENT

Le CFA s'adresse également aux adultes désirant se perfectionner ou changer de voie professionnelle. Au sein du Centre de perfectionnement annexé au CFA, des modules de formation continue en enseignement général, langues, bureautique-internet sont proposés. Ainsi, à la suite d'un appel d'offres du Conseil régional, le CFA a proposé en 2017 des Visas FOAD (Formation ouverte à distance) « Libres Savoirs » à des salariés ou demandeurs d'emploi, domiciliés dans le bassin d'emploi d'Orléans. Dans ce cadre, les adultes bénéficient de formations personnalisées réalisées en partie dans les locaux du CFA et pour partie à distance sur un espace numérique de travail de Formation ouverte à distance.





La formation continue des adultes est un axe important de développement du CFA depuis 2013, qui accueille des adultes en contrat de professionnalisation, en requalification professionnelle dans le cadre du FONGECIF. En 2017, ils étaient 11 adultes à se former en CAP Ebénisterie, Bac professionnel Electrotechnique, Accueil relation clients usagers, Service de proximité et vie locale ou encore en BTS Professions immobilières.

Pour la formation continue des adultes, le CFA multiplie et adapte ses modalités d'accueil, modularise et personnalise ses formations aux besoins de chacun.

## ➤ LE CFA OUVERT SUR L'EUROPE

Grâce au financement de la Région Centre-Val de Loire et d'Orléans Métropole, le CFA perpétue son ouverture vers l'Union Européenne en offrant aux apprentis deux possibilités de mobilité.

- Programmes ERASMUS +

En janvier 2017, deux jeunes apprentis titulaires d'un Bac pro Commerce et vente obtenu en juin 2016, ont effectué un stage professionnel de 26 semaines chacun en Espagne et au Portugal, l'un chez un glacier artisanal et l'autre dans une

entreprise de production et de commercialisation d'olives et de produits dérivés. Ils ont ainsi pu perfectionner l'apprentissage d'une langue étrangère (espagnol et portugais) et bénéficier d'une expérience professionnelle nouvelle.

- Séjours culturels et professionnels dans un pays de l'Union Européenne

En novembre 2017, une classe de Terminale BCP Electrotechnique est partie une semaine à Copenhague au Danemark pour y effectuer une étude relative à la coopération énergétique et au développement durable.

## ➤ DES CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT EN ÉVOLUTION CONSTANTE

En 2017, le CFA a poursuivi le développement et la rénovation de son parc informatique par l'acquisition de 20 PC portables.

Il a également renouvelé la dégauchisseuse en ébénisterie et acquis du matériel pour les sections Electronique, Electrotechnique, Fibre et domotique.



### ➤ PRÉSENCE AUX ÉVÉNEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CFA présente ses activités lors de nombreuses manifestations organisées pour la formation professionnelle des jeunes :

- Forum de l'orientation d'Orléans (janvier)
- Salon de l'orientation de Montargis
- Salons des métiers d'art d'Orléans (février)
- Forum « 2000 emplois – 2000 sourires » (mai)
- Rendez-vous de l'apprentissage (mai)
- Artisanales de Chartres (octobre)
- Rendez-vous de l'emploi organisés par la Maison de l'emploi

Il répond à chaque sollicitation des collèges, lycées publics et privés du département pour venir présenter aux jeunes les conditions et atouts de l'apprentissage.

### ➤ DES PROJETS D'AVENIR

Le CFA Orléans Métropole continue à œuvrer pour sa reconnaissance par le secteur économique local. Son projet tend résolument à former les collaborateurs des entreprises et des collectivités, que ce soit par des formations initiales ou en contribuant à leur formation tout au long de la vie.

Le CFA a l'ambition de poursuivre l'ouverture de nouvelles sections pour favoriser les filières de formation du CAP au Bachelor à destination des publics du bassin d'emploi.

Il est positionné pour l'ouverture de 2 Titres RNCP de niveau II (Bac +3) dans le domaine du commerce en septembre 2018 en partenariat avec le réseau national de formation des Chambres de commerce et d'industrie.

La reconfiguration pédagogique des locaux doit permettre au CFA de poursuivre sa recherche de l'excellence en matière de formation.



### CHIFFRES CLÉS

Un taux de réussite globale de

**88 %**

(177 jeunes diplômés  
CAP-BEP-BAC PRO-BTS  
sur 200 inscrits)

Résultats par niveau :

> CAP-BEP :

**90 %** de réussite

> BAC PRO :

**95 %**

> BTS :

**56 %**

## POUR UNE AGRICULTURE URBAINE DURABLE

Orléans Métropole est engagée de longue date dans un plan d'actions destiné à préserver et à développer l'activité agricole, qui tient une large place dans le patrimoine de l'Orléanais.



### ➤ REMETTRE EN PRODUCTION LES FRICHES AGRICOLES

Parcelles agricoles non cultivées, les friches s'expliquent souvent par un potentiel agronomique faible, une inaccessibilité pour les engins agricoles ou une rétention foncière de la part de propriétaires espérant vendre leurs parcelles en terrain constructible. En secteur urbain, la pression foncière est forte et les terres agricoles disponibles sont rares pour l'installation ou l'agrandissement d'agriculteurs.

Prévue dans la Charte agricole, une action a été lancée en janvier 2017 afin d'évaluer la surface des friches agricoles existantes et d'identifier les parcelles qui pourraient être remises en culture.

L'étude s'est déroulée en plusieurs étapes. Les premières analyses cartographiques identifiaient 3 172 ha de friches potentielles, soit 10 % de la surface de la métropole. Après plusieurs réunions de concertation avec les agriculteurs et les communes, le passage d'un drone et une analyse de terrain, la surface de friches agricoles a finalement été évaluée à 1 099 ha.

La Chambre d'agriculture du Loiret, qui a conduit cette étude, a établi ensuite un classement, qui intègre le potentiel agronomique des sols, l'accès à l'eau, le voisinage, les surfaces, l'accessibilité... Ce travail a abouti à une vision fine et détaillée des parcelles qui pourront être remises en culture de façon pérenne et indique la culture la plus adaptée à chaque friche.

L'étude se poursuivra par l'animation et une veille foncière pour encourager le défrichage et la remise en bail des terres en friche. L'objectif final étant de permettre l'installation et l'agrandissement d'agriculteurs sur le territoire.



CHIFFRE CLÉ

**1 099 ha**

de friches agricoles recensées sur le territoire d'Orléans Métropole

### ➤ CHARTE AGRICOLE : BILAN ET PERSPECTIVES

La Charte agricole d'Orléans Métropole émane d'une volonté commune de la Chambre d'agriculture du Loiret et d'Orléans Métropole de maintenir et de développer l'activité agricole du territoire. Elle prévoit 23 actions opérationnelles et des principes fondamentaux co-signés en juillet 2012 par la Métropole, la Chambre d'agriculture, la Préfecture de Région et les 22 communes.



Parmi les actions mises en œuvre entre 2012 et 2017 :

- Développement des circuits de proximité : guide des producteurs « Produits d'ici et de saison »
- Développement du Pavillon des producteurs locaux
- Préservation du foncier agricole
- Carte du potentiel agronomique des sols au 1/50<sup>e</sup>
- Recensement des friches agricoles
- Schéma de circulation des engins agricoles
- Soutien à l'installation et aux filières
- Couveuse d'entreprises agricoles Terr'O
- Label Pomme-Poire-Cerise de l'Orléanais

Le plan d'actions est en cours d'actualisation pour répondre aux nouveaux enjeux agricoles du territoire.



### CHIFFRES CLÉS

# 17

actions sur 23 réalisées,  
programmées ou en cours  
de réalisation, soit 75 %  
du programme

# 966 850 €

consacrés au développement de  
l'agriculture urbaine

## ➤ DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VÉGÉTALE

Occupant une place prépondérante au niveau régional et national, la filière végétale orléanaise est fragilisée depuis quelques années : les entreprises sont moins nombreuses et beaucoup de départs à la retraite sans successeurs s'annoncent à court terme. La renommée du bassin de production orléanais s'est progressivement amenuisée au profit d'autres territoires comme Angers, Nantes ou Strasbourg.

Pour maintenir le savoir-faire et le tissu économique local, Orléans Métropole a décidé de dynamiser et développer son attractivité végétale en lien avec l'ensemble des acteurs de la filière, en tenant compte des aspects : économique, touristique, social, environnemental, climatique... Aussi, elle a créé, avec la Chambre d'agriculture, un Plan de développement du végétal. Celui-ci a été élaboré à la suite des Assises du végétal de novembre 2017, d'une revue des initiatives les plus abouties et d'un diagnostic du positionnement de la métropole orléanaise. Il propose de travailler sur sept axes concourant à l'objectif de rayonnement, de qualité du cadre de vie, d'innovation et de développement économique.

### FOCUS DD

#### Encourager l'approvisionnement local

Afin d'encourager les particuliers et les collectivités à utiliser les circuits de proximité, principalement pour les denrées alimentaires, Orléans Métropole a réalisé une seconde édition du guide des producteurs locaux « Produits d'ici et de saison ». Ce guide référence 50 producteurs dont 6 nouveaux. Il est téléchargeable à partir du site d'Orléans Métropole et disponible sur l'application gratuite « Producteurs Orléans ».

Dans la même démarche d'approvisionnement local, Orléans Métropole a lancé en 2017 une étude expérimentale concernant les végétaux d'ornement et l'horticulture auprès des collectivités et des paysagistes. L'objectif étant à terme d'encourager les échanges entre ces acteurs du territoire.



## ACCOMPAGNER LE COMMERCE

Parce que la vitalité du commerce de proximité est un élément clé de l'attractivité d'une agglomération, Orléans Métropole aide au développement du commerce pour la Ville d'Orléans, capitale régionale.

Pour faciliter l'activité commerciale, plusieurs actions sont menées afin de :

- Favoriser l'implantation de nouvelles enseignes
- Poursuivre la politique de sauvegarde du commerce de proximité
- Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire
- Soutenir les associations de commerçants et les animations

Dans cet objectif, un poste de manager de centre-ville a été créé en 2017 et des groupes de travail ont été organisés sur l'expérience des usagers en centre-ville, en lien avec Nékoé.

Parmi les faits marquants, 2017 a vu la fin de la rénovation des arcades de la rue Royale à Orléans et l'élaboration d'une charte des usages pour les commerçants, afin de définir les bonnes pratiques pour le fonctionnement et l'entretien des arcades. A La Source, le projet de rénovation du centre commercial de la Bolière III a vu l'attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale à la SEMDO pour la rénovation du centre commercial.

Dans le cadre de la politique de sauvegarde du commerce de proximité, 80 déclarations de cession de baux commerciaux ou fonds de commerce ont été instruites dans l'année et un fonds de commerce a été préempté dans le quartier de la Source.

Enfin, l'organisation des Assises nationales du centre-ville, en partenariat avec l'association Centre-ville en mouvement a été l'occasion d'accueillir à Orléans plus de 1 000 congressistes.

## ➤ DES COMMERCES ACCESSIBLES

Dans le cadre du soutien au commerce, des aides sont accordées aux commerçants pour les travaux de rénovation de leur devanture commerciale. Elles permettent également d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En 2017 a été adopté un nouveau dispositif d'aide au commerce pour les travaux de rénovation des devantures commerciales et la mises en accessibilité, après conventionnement avec la Région Centre-Val de Loire.



CHIFFRE CLÉ

**Une cinquantaine**  
d'enseignes commerciales installées  
sous le passage des arcades rénovées



## FACILITER LES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE

Parmi les services de proximité assurés par Orléans Métropole, les transports en commun et la mobilité portent un enjeu fort en matière de développement durable. Aussi, la collectivité investit sans cesse pour garantir un service de qualité qui respecte l'environnement.

### AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU RÉSEAU BUS

La Métropole s'est engagée dans un travail d'amélioration de la vitesse commerciale des bus et de leur régularité. Ainsi, depuis 2016, la priorité des bus aux carrefours à feux est mise en œuvre sur la totalité du parcours de la ligne 2, notamment sur les mails. Cette action a été étendue en 2017 aux lignes 1 et 3.

De même, pour développer l'attractivité des trois lignes de bus les plus fréquentées du réseau (lignes 1, 2 et 3), une mission d'études a permis d'identifier l'ensemble des travaux à réaliser : aménagements ponctuels de voirie, réduction des chicanes et autres ralentisseurs, aménagement et implantation des arrêts, mutualisation d'arrêts, modification des plans de feux et régime de

priorité aux croisements, adaptation des règles de stationnement, création de voie dédiée aux bus, renouvellement du matériel roulant... Les premiers travaux ont été réalisés dans l'année sur la ligne 2 entre la gare d'Orléans et le terminus Ste Marie à St Jean de Braye (mutualisation d'arrêts, mise en accessibilité, mise en place d'abribus...).

En parallèle, un guide d'aménagement des voiries et des quais bus a été élaboré, afin de préciser le dimensionnement des aménagements intégrant les circulations des bus.

## ET DEMAIN ?

- Poursuite du déploiement de la priorité aux feux afin d'équiper l'ensemble des carrefours à feux pour les lignes fortes du réseau, en commençant par la ligne 4.
- Mise en œuvre des travaux issus des réflexions menées pour améliorer l'attractivité des lignes 1, 2 et 3.

### RÉNOVATION DES ARRÊTS DE BUS

Près de 200 000 € ont été dépensés en 2017 dans l'acquisition de nouveaux mobiliers d'arrêts de bus pour le réseau TAO.

Le parc de poteaux d'arrêts de bus est progressivement remplacé depuis juillet 2017, ainsi que les poubelles, plus modernes, aux teintes en harmonie avec les coloris des abribus. Ces mobiliers répondent également à de nouvelles contraintes d'affichage et d'entretien.

Selon la configuration du site, les nouveaux arrêts de bus sont accompagnés d'appuis de la même gamme.

En 2017, le déploiement a été effectué en priorité sur :

- les arrêts figurant dans le programme 2017 d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- les lignes structurantes 1, 2 et 3
- la ligne Libellule



## ▶ DES BUS ÉLECTRIQUES POUR PRÉPARER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Agglomération de plus de 250 000 habitants, Orléans Métropole, devra investir, à partir de 2020, dans une proportion de plus en plus importante de bus à faibles émissions pour arriver à 100% de leurs nouveaux véhicules en 2025. Dans cette perspective, Orléans Métropole et Keolis ont fait le choix d'une expérimentation 100 % électrique, ce qui permet de supprimer les émissions de pollution locale et de réduire les nuisances sonores.

### FOCUS DD

Ainsi, en mai 2017, deux véhicules électriques ont été mis en service commercial pour une durée de cinq ans. Le test est réalisé sur les lignes 1, 2 et 4 du réseau Tao, des lignes structurantes qui transportent chaque jour un total de 24 000 voyageurs sur la métropole.

L'expérimentation consiste à tester la consommation d'énergie et l'autonomie dans toutes les conditions d'exploitation (climatique / nombre de passagers), le confort ressenti par les voyageurs, la maintenance et la fiabilité du matériel.

Les bus sont rechargés au dépôt durant la nuit, au minimum pendant six heures. Une installation spécifique a été réalisée dans le remisage couvert du dépôt de bus à Saint Jean de Braye. La journée, ces véhicules ont une autonomie attendue de 200 km, soit l'équivalent d'un service complet sur une ligne du réseau.



### CHIFFRES CLÉS

**2**

bus 12m dits « Standard »  
des constructeurs chinois BYD  
et YUTONG

**24 640 km**  
parcours

## ET DEMAIN ?

Poursuite de l'expérimentation, avec deux bus 12m dits « Standard » des constructeurs européen et chinois HEULIEZ et YUTONG et deux bus 18m « articulés » des constructeurs européen et chinois VDL et BYD

## SÉCURISER ET RENDRE ACCESSIBLE LES DÉPLACEMENTS AU QUOTIDIEN

En 2017, Orléans Métropole a poursuivi la mise en accessibilité des arrêts de bus sur le réseau TAO avec la réalisation de travaux sur 78 quais. Ces travaux figurent dans le Schéma directeur-agenda d'accessibilité programmée (SD'AP), approuvé dans sa dernière version en 2016. Celui-ci présente le projet de mise en accessibilité du réseau de transport et définit le programme des travaux à mener ces prochaines années.



## CHIFFRES CLÉS

**78**

arrêts mis en accessibilité

**335**

quais restant à mettre aux normes sur les 940 quais prioritaires identifiés

## RÉNOVER LE RÉSEAU TRAM

La ligne A du Tram a fait l'objet d'une usure prématurée sur certains secteurs nécessitant une réduction de vitesse depuis 2012. Aussi, Orléans Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, a mis en place et piloté un programme de renouvellement de voies, qui a été réalisé à l'été 2017 sous la maîtrise d'œuvre d'Ingérop.





Ces travaux ont permis de retrouver la vitesse de 70km/h et de gagner ainsi 2,5 minutes de temps de parcours entre La Source et le centre-ville.

Par ailleurs, des travaux de modification du carrefour 620 (rue de Châteauroux) ont été menés à Olivet pour sécuriser la ligne A du tramway et déplacement d'un poteau LAC.



## CHIFFRES CLÉS

# 5,4 M€ TTC

engagés pour la rénovation des voies entre basse Mouillère et Zénith et des secteurs Lamballe et Lamartine aux Aubrais

# 260 000 €TTC

engagés pour sécuriser le carrefour 620

## ET DEMAIN ?

- Rénovation des voies entre les stations Victor Hugo et Zénith (gain de temps : 1,5min)
- Poursuite des travaux de sécurisation avec le déplacement de 20 poteaux LAC d'ici 2022 pour éviter d'aggraver l'écrasement du véhicule lors des accidents entre le tramway et des véhicules routiers
- Montant de travaux annuel : 500 000 €TTC

## AMÉLIORATION DES PARKINGS

Le parking Patinoire était le parc de centre-ville le plus faible en termes de fréquentation, notamment à cause de son positionnement en zone de stationnement en voirie non réglementé mais aussi du déménagement de l'Hôpital Porte Madeleine pour Orléans la Source. Depuis plusieurs années, le niveau -3 du parking était fermé du fait d'une offre insuffisante, ce qui permettait de limiter les coûts d'exploitation. Des travaux de rénovation ont donc été engagés de mai à fin octobre 2017 afin de rendre le parking plus accessible, plus fonctionnel et plus qualitatif.



Les travaux ont duré six mois pendant lesquels le parking a été fermé, avec une phase de désamiantage avec montage et démontage de la plateforme de quatre mois.

Par ailleurs, des travaux ont concerné le parking Bustière dont le taux d'occupation est important du fait de sa proximité avec la Gare de Fleury. Accessible uniquement aux abonnés car non gardienné, ce parking souffrait d'un dysfonctionnement des barrières, ce qui permettait à des fraudeurs d'y stationner et d'occuper les places réservées aux abonnés. Les travaux ont permis à la fois d'étendre ce parking saturé au terrain le jouxtant et de résoudre le problème de fraude avec un nouveau fonctionnement des barrières



### CHIFFRES CLÉS

#### PARKING PATINOIRE

Coût total de l'opération :

**1,6M€ HT**

dont 1,5M€ HT travaux

**660K€ HT**

désamiantage

**100K€ HT**

études et MOE

Passage de 418 places à

**285** places

#### PARKING BUSTIÈRE

Coût des travaux réalisés fin 2017 :

**200 K€ TTC**

travaux + MOE

**19**

places supplémentaires

## RÉVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Parallèlement à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) de la Métropole a été poursuivie en 2017. Des objectifs en matière d'évolution des pratiques de déplacements ont été fixés pour les 10 prochaines années. Elus, techniciens, acteurs publics, entreprises et associations du territoire se sont réunis à plusieurs reprises pour identifier les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et des premières actions ont été définies autour de cinq axes :

- Développer un partage de la voirie plus équitable
- Renforcer l'attractivité des transports collectifs et services de mobilité
- Accompagner les usagers et territoires vers une mobilité plus durable et innovante
- Articuler urbanisme et transport
- Étendre les solutions de mobilité au-delà des frontières de la métropole

### FOCUS DD

Objectifs fixés par le PDU  
pour les 10 prochaines années

Moins d'un déplacement sur deux effectués en voiture par les habitants de la métropole

+ **20%** de la fréquentation du réseau de transport

+ **50%** de déplacements à vélo

+ **15%** de déplacements à pied

## ET DEMAIN ?

- Arrêt du projet de PDU en juillet 2018
- Lancement de la concertation réglementaire avec organisation d'une enquête publique fin 2018



## ➤ CONCERTATION AUTOUR DE LA MOBILITÉ PÉRIURBAINE

Dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbains, des ateliers de concertation ont été menés fin 2016, début 2017, avec les habitants, salariés, entreprises et acteurs du transport, afin de réfléchir et d'identifier les nouveaux services de mobilité à déployer dans les secteurs périurbains de la métropole. Dans ce cadre, Orléans Métropole a mis en œuvre une démarche qui associe largement les habitants à toutes les phases du projet, de la définition des besoins, à la mise en œuvre des solutions envisagées. Covoiturage, transport à la demande, ligne express de transport, vélo... les pistes ont été nombreuses et les premières expérimentations lancées fin 2017 : ligne express en desserte du Pôle 45, expérimentation de service de mise en relation de covoitureurs (WayzUp/ Klaxit).



### CHIFFRES CLÉS

## Une soixantaine

de participants à l'atelier au Lab'O en février 2017

## 2

expérimentations de nouveaux services lancées en 2017

## ET DEMAIN ?

- Poursuite des expérimentations sur le covoiturage et la ligne express
- Lancement d'une nouvelle expérimentation autour du transport à la demande dynamique sur l'Est de la métropole



### TOUJOURS PLUS DE SERVICES VÉLOS

Parmi les actions menées en 2017 sur le service Vélo figurent le remplacement des bornes et la généralisation des terminaux de paiement par carte sur l'ensemble des bornes. De même, une nouvelle station « Sonis » a été inaugurée ainsi qu'une station mobile. Enfin, de nouveaux vélos ont été mis en service avec possibilité d'une assistance électrique.

**FOCUS DD**

Et pour faciliter les déplacements urbains et favoriser la pratique du vélo, Orléans Métropole aide ses habitants à investir dans un vélo à assistance électrique avec une aide qui se matérialise sous la forme d'un « chèque VAE » (vélo à assistance électrique). Le chèque VAE offre 25% du prix du vélo, plafonné à 300€ ; il permet une réduction immédiate auprès de vélocistes partenaires.

### LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA MOBILITÉ

Orléans Métropole et Keolis ont mis en œuvre l'expérimentation sur le réseau Tao de M'Ticket, un système digital innovant pour acheter un titre dématérialisé et le valider avec un smartphone pour voyager en bus ou tram.

De même, dans le cadre de sa politique globale d'intermodalité, Orléans Métropole encourage notamment l'usage du vélo en proposant aux cyclistes des réponses en termes d'infrastructures et d'équipement. En 2017, Orléans Métropole a déployé Geovelo, une application qui permet de calculer un trajet et propose un itinéraire adapté à la pratique du vélo de chacun : du parcours le plus sécurisé au parcours le plus rapide. Geovelo s'appuie sur une cartographie participative et choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables



et rues peu passantes afin d'assurer confort, sécurité et tranquillité.

Par ailleurs, suite à la concertation citoyenne menée dans le cadre de la révision du Plan de déplacements urbains, une expérimentation autour du covoiturage domicile-travail a été lancée fin 2017 pour six mois : Orléans Métropole subventionne les trajets domicile-travail effectués en covoiturage sur l'application WayzUp/Klaxit pendant toute la durée de l'expérimentation. L'objectif est à la fois de développer la pratique et d'identifier le potentiel d'usage.

Enfin, Orléans Métropole a ouvert en 2017 les données de disponibilité en temps réel des parkings en ouvrage de la ville d'Orléans et de l'ensemble des parkings relais de la Métropole.



## CHIFFRE CLÉ

# 390

covoiturages financés en 2 mois dans le cadre de l'expérimentation WayzUp/Klaxit

## ▶ INVESTIR POUR L'AVENIR

800 000 € ont été investis en 2017 dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement et notamment :

- Le renouvellement de la vidéoprotection embarquée des bus (2<sup>e</sup> tranche)
- Le changement des rétroviseurs des rames 301 et du logiciel (2<sup>e</sup> tranche)
- Le déploiement de l'architecture WIFI pour le réseau de transports en commun
- L'acquisition de matériels et logiciels informatiques permettant la modernisation de l'architecture informatique TAO
- La réhabilitation de la cuisine de la cantine du personnel

Par ailleurs, sur le réseau Tao, la mise en place de la ligne 28 a permis de renforcer la desserte de La Source et de répondre ainsi aux besoins de déplacements des habitants de ce quartier.

## ET DEMAIN ?

- La rénovation du distributeur de sable sur le dépôt de tramway La Source
- Le déploiement d'une nouvelle fibre optique entre le centre de maintenance du tramway de St Jean de Braye et l'interconnexion entre les 2 lignes de tramway à De Gaulle
- Gestion de 100 carrefours à feux supplémentaires dans le cadre du transfert des nouvelles compétences.



## CHIFFRES CLÉS

# 200 K€

investis pour la rénovation des feux tricolores (square Charles Péguy, rond-point Condolle, rue Royale, rue de la Bourie Rouge, rue de Joie)  
Une fréquentation du réseau en hausse

# 34,9

millions de voyages (+6,7%),

# 2/3

des voyages réalisés en tram

# +3,8%

 sur le tram A,

# +6,3%

 sur le tram B,

# +10,3%

 sur le bus

Fréquentation TPMR : **-3%**

Fréquentation P+R : **+3%**



## LE PROJET DE TERRITOIRE - PROSPECTIVE URBAINE

Engagée en 2014, la procédure de révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) a été poursuivie en 2017 avec une étape importante : les grandes orientations qui dessineront le territoire à moyen terme.

### > ELABORATION DU PADD

La finalisation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est une étape clé de la révision du SCoT. Si la vocation du SCoT est de déterminer ce que sera le territoire de la métropole orléanaise dans 20 ans, le PADD constitue le cœur du projet politique. Son élaboration permet de définir les orientations des différents domaines composant le SCoT : urbanisme, logement, transport, commerces, développement économique, touristique, culturel, préservation et valorisation des ressources naturelles... Dans ce cadre, un important travail de concertation a été mené en 2016 et 2017, mobilisant les élus, les habitants, les acteurs économiques et associatifs... Le PADD a notamment été présenté : lors de rencontres en communes (3 réunions, à Chécy, Ingré et Saint-Jean-le-Blanc, les 2 et 3 février) ; lors d'une réunion

des Personnes publiques associées (le 3 février), à l'occasion de réunions publiques (6 février à Saint-Jean-le-Blanc et 27 février à Orléans) puis au Conseil de développement (6 mars). Enfin, la démarche a fait l'objet d'un débat en Conseil de communauté qui l'a approuvé en mars 2017.

Trois grands axes déterminent les orientations générales du PADD :

- Métropole Capitale : affirmer l'ouverture et le dynamisme de la Métropole et activer tous les leviers de son attractivité : touristique et résidentielle, universitaire et culturelle. Faire battre le cœur économique et commercial de l'aire urbaine
- Métropole Paysages : révéler les qualités et les forces des paysages naturels et urbains, respecter les grands équilibres et assurer les transitions entre ville, nature et agriculture
- Métropole des Proximités : faire une métropole à échelle humaine, réinventer un développement urbain adapté à l'évolution des modes de vie, conforter la ville des proximités entre habitat, services, mobilités et innovation numérique

Les travaux sur le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui traduit les orientations du PADD en moyens d'actions et en prescriptions ont également été engagés :

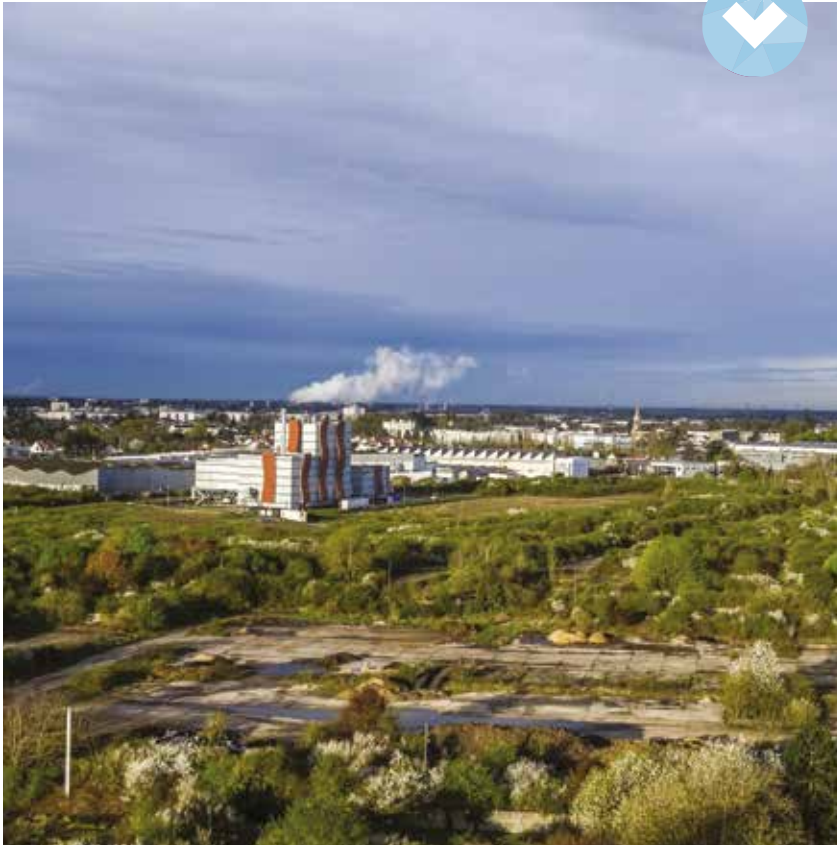
- Concertation sur le volet commerce avec les enseignes (2 et 8 mai)
- Séminaire de travail sur le DOO (7 juillet)

## ET DEMAIN ?

Poursuite de l'élaboration du SCoT et de l'élaboration du DOO. En parallèle, Orléans Métropole a choisi d'intégrer à son SCoT un Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), qui lui permet d'approfondir sa politique en matière d'implantation commerciale. Dans la continuité du précédent DAAC, ce document détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux et identifie des localisations préférentielles plus précises pour le développement commercial futur.

## DE GRANDS PROJETS POUR LE TERRITOIRE

Parmi les secteurs stratégiques en devenir sur le territoire, les projets d'aménagement des Groues et de la tête Nord du Pont de l'Europe ont été reconnus d'intérêt communautaire en mai 2017. Cette étape permet désormais de les envisager à l'échelle de l'agglomération et de renforcer leur cohérence avec les politiques de mobilité, d'habitat ou encore d'équipement public.



### ➤ L'ÉCO-QUARTIER DES GROUES

Situé sur les communes d'Orléans et de Saint Jean de la Ruelle, le secteur des Groues constitue un enjeu stratégique pour Orléans Métropole, compte tenu de sa superficie (40 hectares environs) et de sa situation géographique. Le projet d'aménagement des Groues prévoit la construction d'une nouvelle voie d'accès structurante au sein d'un éco-quartier avec des logements, des liaisons douces et des équipements nécessaires.

En 2017, la reconnaissance d'intérêt communautaire a entraîné la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des Groues créé en 2010 pour mener à bien la réalisation de ce projet. En parallèle, les études urbaines ont été poursuivies et une voie provisoire a été réalisée à l'arrière de la rue des Murlins.

### ➤ LE NORD DU PONT DE L'EUROPE

Situé à proximité de la Loire et au carrefour entre les communes d'Orléans, de Saint Jean de la Ruelle et de Saint Pryvé Saint Mesmin, le site de 5,3 hectares constitue une entrée dans le cœur de l'agglomération. Il porte à ce titre de nombreux enjeux, en termes d'aménagement, de circulation et d'image, ce qui explique la reconnaissance de l'intérêt communautaire.

Ainsi, le projet d'aménagement devra :

- Préserver et valoriser les perspectives paysagères vers la Loire
- Valoriser les continuités urbaines observées et renforcer les éléments structurants du paysage
- Mettre en valeur l'entrée dans le cœur de l'agglomération, au débouché sud de la tangentielle
- Répondre à la question des trafics denses aux heures de pointe

La programmation urbaine intègrera à la fois de l'activité, des logements, des équipements et l'aménagement des infrastructures.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- Préciser la programmation urbaine et réaliser les études pré-opérationnelles et la concertation
- Poursuivre la maîtrise foncière et définir un montage opérationnel
- Engager les études liées la transformation des infrastructures envisagée

Parmi les autres faits marquants en 2017 figure la démolition des bâtiments situés au 5, 7 et 9 de la rue Madeleine et l'engazonnement de l'espace libéré qui sera prochainement clôturé.



## POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Pierres angulaires d'un territoire actif, la diversité de l'offre d'habitat et l'attractivité des quartiers font l'objet de nombreuses actions d'Orléans Métropole et de ses partenaires.

Adopté en novembre 2015, le 3<sup>e</sup> Programme local de l'habitat associe les 22 communes de l'agglomération et Orléans Métropole dans un plan d'actions destiné à maintenir un développement équilibré de son habitat sur tout le territoire. Ce projet, élaboré en commun, vise à développer l'offre de logement, élément incontournable d'un territoire attractif. Dans cet objectif, les services d'Orléans Métropole mettent à la disposition des communes des outils leur permettant de mener à bien leurs opérations de constructions. Ils facilitent aussi la recherche de financement pour la production de logements sociaux. Ainsi, en 2017, 430 nouveaux logements locatifs sociaux ont été agréés ou financés. Le PHL3 prévoit aussi l'amélioration de l'habitat, qu'il soit privé ou social. Les aides disponibles, notamment via l'Agence nationale de l'habitat (Anah) peuvent concerner la réhabilitation

de logement dégradé, l'adaptation à la perte d'autonomie ou bien encore l'amélioration de la performance énergétique. Ainsi, 363 logements ont bénéficié d'une réhabilitation thermique en 2017. De même, à travers le dispositif « Louez zen », Orléans Métropole soutient le développement de logements privés à loyers sociaux, destinés aux personnes en insertion professionnelle.

A l'écoute des personnes notamment en matière de logement social, la Maison de l'habitat, soutenue par Orléans Métropole accompagne les demandeurs et facilite leurs démarches. Dans cet objectif, des lieux d'accueil et d'information ont été déployés en 2017 sur l'ensemble du territoire, en mairies, chez les bailleurs et dans les structures dédiées au logement. Le service d'accompagnement des futurs propriétaires proposé par l'Adil bénéficie également d'un financement d'Orléans Métropole.

## POUR POURSUIVRE LA RÉNOVATION URBAINE

Retenus comme priorité nationale du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU), les quartiers de l'Argonne, La Source et Les Chaises vont pouvoir bénéficier, d'un soutien renforcé qui va permettre, d'ici 2024, de poursuivre les travaux de requalification engagés afin de renforcer l'attractivité de ces quartiers, et d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants. Le projet validé par l'ANRU et présenté aux habitants fin 2016 ne se cantonne pas à l'urbain mais aborde également les questions d'emploi, de réussite éducative, de sécurité et de tranquillité publique. Depuis mai 2017 les opérations liées au programme de l'ANRU 2 ont été reconnues d'intérêt communautaire et relèvent donc de la conduite d'Orléans Métropole.

### Les enjeux du NPRU :

- Poursuivre l'aménagement des voiries et espaces publics
- Rénover les immeubles
- Achever les résidentialisations
- Construire des logements plus adaptés et créer un parcours résidentiel
- Affiner les besoins concernant les services de proximité.



---

## ➤ LA CONCERTATION AU CŒUR DU PROJET

---

Le nouveau programme de renouvellement urbain a fait l'objet en 2017 d'une importante concertation avec les habitants afin de les informer, de faire remonter les besoins et les usages, d'alimenter le projet et de faire évoluer si besoin le projet de périmètre de ZAC.

En 2017 pour les quartiers de l'Argonne et de la Source, neuf ateliers de concertation, quatre réunions publiques et des Assises de la concertation ont été organisés. Pour Les Chaises, la concertation a permis deux réunions publiques, un diagnostic partagé et trois ateliers urbains.



---

## ➤ LES PREMIÈRES RÉALISATIONS

---

En parallèle de la concertation, 2017 a vu la consolidation du projet notamment avec la réalisation d'études complémentaires et la préparation des conventions pluriannuelles et des maquettes financières. Ainsi, toutes les études prévues au protocole de préfiguration validé par l'ANRU ont été réalisées : économie/commerces/emploi, diversification de l'habitat, copropriétés de la Dalle, promotion et valorisation des quartiers de l'Argonne et de La Source, stratégie énergétique, nature en ville... Il en est de même pour les études d'impact liées à la création des zones d'aménagement concerté (ZAC) Argonne et La Source.

Enfin, dans le cadre des opérations anticipées prévues dans le protocole de préfiguration et plus particulièrement la restructuration du Centre commercial Bolière 3, la SEMDO a été désignée comme opérateur du contrat de revitalisation artisanale et commerciale et les premières acquisitions amiables ont été effectuées. Pour

le secteur Borde aux Mignons à l'Argonne, la démolition de 230 logements a nécessité de reloger auparavant les personnes concernées.

---

## ➤ LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

---

Depuis mai 2017, les opérations liées à l'habitat insalubre relèvent de la compétence d'Orléans Métropole qui met en œuvre une politique d'amélioration du parc immobilier bâti et de lutte contre l'habitat indigne.

Dans ce cadre, deux opérations sont en cours de montage :

- Dans le quartier des Carmes, caractérisé par un habitat vétuste, inconfortable et énergivore, composé de petits voire très petits, logements locatifs. L'opération conjugue 2 formes d'actions :
  - Des incitations à la réalisation de travaux par les propriétaires privés sous la forme d'aides financières et d'un accompagnement par une équipe de professionnels missionnée par Orléans Métropole
  - Des prescriptions de rénovation complète sur les immeubles les plus dégradés dans un délai contraint sous peine d'expropriation

- Sur les copropriétés de la dalle de La Source qui cumulent des dysfonctionnements techniques, urbains, voire sociaux et financiers. Afin d'initier un processus de redressement et de requalification durable, Orléans Métropole a lancé fin 2017 une étude visant à évaluer précisément les difficultés et définir une stratégie et un plan d'actions adaptées pour venir accompagner les copropriétaires.

Parallèlement, Orléans Métropole a exercé son droit de préemption, en prenant la maîtrise foncière de cinq logements répartis dans deux des copropriétés identifiées à enjeu.



## REQUALIFIER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Agir pour améliorer les conditions et la qualité de vie dans les quartiers prioritaires du territoire est une mission désormais menée par Orléans Métropole en partenariat avec les habitants des quartiers concernés.

### LE CONTRAT DE VILLE

Orléans Métropole assure le pilotage du Contrat de ville en lien avec l'Etat, visant à coordonner les actions dans les 10 quartiers identifiés comme prioritaires sur son territoire. L'objectif est d'agir sur quatre piliers : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique et l'emploi ; la citoyenneté et les valeurs de la République. L'appel à projets 2017 avait fixé des priorités pour l'année en matière d'emploi, de prévention individualisée et de travail multi-quartier.



#### CHIFFRES CLÉS

**90**  
actions

Participation de l'Etat à hauteur de

**709 929 €**

(hors réussite éducative)

Financement Orléans Métropole :

**121 699 €**

(emploi + Unis-Cité)

## ET DEMAIN ?

- Poursuivre les actions coordonnées sur tous les champs de la politique de la Ville notamment l'emploi, la prévention et la promotion de la citoyenneté, l'accès aux droits
- Engager l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville

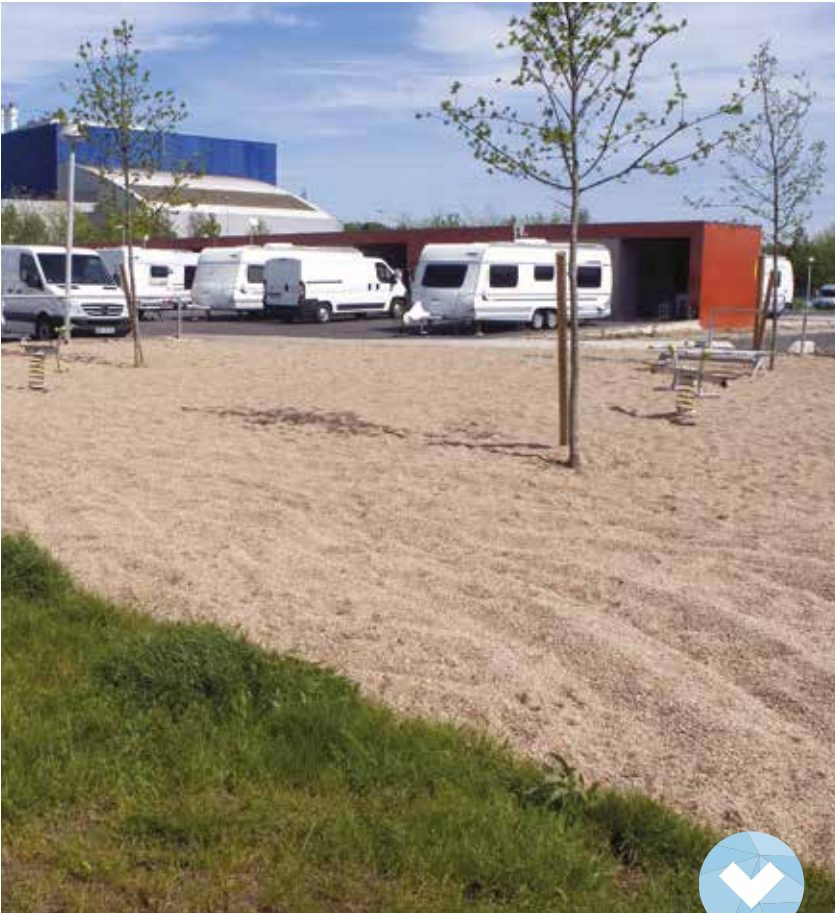
### LES CONSEILS CITOYENS

Parmi les nouveautés du Contrat de ville 2015-2020 à la suite de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014, des Conseils citoyens ont été mis en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires. L'objectif est de renforcer la participation des citoyens et de créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. En 2017, l'association Unis-cité a été à nouveau missionnée pour aider à leur fonctionnement, avec, en appui, un cadre à temps plein et des jeunes en service civique. A Orléans, trois Conseils sont actifs à l'Argonne, La Source et aux Blossières et se sont investis pour alimenter les réflexions des contenus des programmes ANRU 2. Il en est de même aux Chaises à Saint Jean de la Ruelle. Aux Blossières, le Conseil a travaillé sur une meilleure desserte intérieure du quartier par les transports publics. A Fleury les Aubrais les trois Conseils animent activement leur territoire. Ainsi au Clos de la Grande Salle, le Conseil et la Ville ont développé un projet de jardin partagé en accompagnement des démarches de gestion urbaine de proximité. A Saint Jean de Braye, le Conseil s'implique dans les travaux de réaménagement du quartier Pont Bordeaux. L'évaluation intermédiaire prochaine du Contrat de ville devrait permettre, sur le sujet du fonctionnement des Conseils citoyens, de faire un point d'étape indispensable à la suite d'une bonne marche du Contrat de ville pour associer les usagers des actions financées et ces représentants des habitants.



#### CHIFFRE CLÉ

**9** conseils citoyens sur le territoire de la métropole



## ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les gens du voyage disposent de cinq aires aménagées. Il s'agit de faciliter le vivre ensemble entre les familles qui résident sur les aires d'accueil.

### > CINQ AIRES D'ACCUEIL

Avec 266 places pour caravanes, Orléans Métropole offre la capacité d'accueillir 133 familles sur ses aires d'accueil situées à : Orléans La Source (120 places), Chécy (26 places), Ingré/La Chapelle Saint Mesmin (40 places), Fleury les Aubrais (40 places) et Saran (40 places).

Orléans Métropole a confié à l'Association départementale action pour les gens du voyage (ADAGV) l'animation socio-éducative des aires d'accueil, avec un double objectif : le bien-vivre ensemble et l'inclusion des gens du voyage à la vie de la cité.

En 2017, des travaux ont été engagés afin d'améliorer la qualité d'accueil sur les aires : extension de l'atelier technique sur l'aire de la Source, mise en conformité électrique, acquisition d'un véhicule et sécurisation des portails des aires de Chécy, Saran et Fleury les Aubrais.

Un projet d'habitats adaptés est en cours sur l'aire d'Olivet



### CHIFFRES CLÉS

**88**

familles accueillies en moyenne par mois

**139 K€**

consacrés à l'animation socioéducative et à l'accompagnement

## ET DEMAIN ?

- Maintenir le niveau du dialogue, la qualité des relations avec la population accueillie par l'amélioration et l'entretien des équipements et le respect mutuel
- Participer aux projets d'habitat adapté inscrit dans le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Engager le projet de réalisation d'une aire de grand passage
- Participer à la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage



## MISER SUR LE « CAPITAL VERT ».

Parce que l'environnement constitue une richesse du cadre de vie de l'Orléanais, Orléans Métropole s'attache à mettre en place des actions visant à préserver et à pérenniser son patrimoine naturel.

Préserver la diversité de la faune et de la flore sur le territoire et valoriser la place de la nature en ville sont les principaux objectifs de la Stratégie biodiversité d'Orléans Métropole et du plan d'actions associé, arrêté en 2016. Alors que sa mise en œuvre a débuté en 2017, ce plan d'action doit également contribuer au maintien des continuités écologiques sur le territoire métropolitain. Il s'organise autour de trois axes :

- Collaborer et communiquer autour de la biodiversité

Avec la mobilisation des acteurs du territoire, il s'agit de partager les bonnes pratiques et d'encourager la mise en place d'actions de gestes dans ce sens. Dans ce cadre, trois rencontres de la biodiversité ont été organisées en 2017 pour/et avec les communes de la Métropole : St Cyr en Val (mars), Fleury les Aubrais (juin) et Ingré (octobre). Sept à huit communes étaient représentées lors de ces rencontres.

- Favoriser la présence de la biodiversité sur toute la Métropole

L'objectif est d'accompagner les communes dans leur savoir-faire et leurs pratiques pour que la démarche couvre à la fois l'espace urbain et l'espace agricole. Aussi, une mission a été lancée afin d'élaborer un guide de gestion des espaces naturels

- Préserver les milieux remarquables et les continuités écologiques de la Métropole

Cela doit permettre à la fois de préserver la nature en ville et de mieux la connaître. Pour ce faire, une mission a été lancée afin de définir une stratégie d'inventaires. En parallèle, une réflexion a été engagée sur la création d'un observatoire de la biodiversité à l'échelle de la Métropole, pour une mise en œuvre en 2018.



Dans ce cadre, la collectivité a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés (experts, associations, monde économique) et a mis en œuvre une plateforme collaborative. En ligne depuis octobre 2017, celle-ci permet à tous de prendre connaissance des enjeux et de proposer des actions.

Plusieurs scénarios ont été étudiés en vue d'élaborer un Schéma directeur 2030/2050 et ont été présentés en septembre au Conseil métropolitain. Ensuite des groupes de travail et des réunions de concertation ont permis de préciser l'ambition de ce Schéma directeur. L'option retenue a été validée en janvier 2018 par le Conseil métropolitain : elle porte l'ambition forte de tendre en 2050 vers un territoire à énergie positive et 100% renouvelable.

Pour réussir la transition énergétique du territoire, un socle d'action a été élaboré. Il porte sur de nombreux secteurs -habitat, transports, entreprises, énergies renouvelables...- et doit impliquer tous les acteurs du territoire. Dans ce cadre, deux accords de partenariat ont été passés avec le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) pour le développement de la géothermie sur le territoire et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise pour les risques, la mobilité, l'environnement et l'aménagement) pour définir la stratégie de mobilisation avec les acteurs du territoire.

## SE PRÉPARER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Orléans Métropole s'engage dans la transition énergétique et veille à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire.

## ET DEMAIN ?

Approbation du PCAET  
en novembre 2018

### ➤ UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Orléans Métropole a engagé en 2017 l'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET), pour se préparer concrètement et durablement aux changements climatiques et répondre à ses obligations réglementaires. Ce PCAET a pour principaux objectifs d'améliorer la qualité de l'air, d'assurer la transition énergétique du territoire et d'améliorer sa résilience vis-à-vis des changements climatiques. Il permet de définir les orientations à prendre et les actions à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs d'économie d'énergie et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

### ➤ AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES LOGEMENTS

Pour sensibiliser les habitants et les encourager à faire des économies d'énergie, Orléans Métropole coordonne localement le programme national « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Celui-ci aide les propriétaires aux revenus modestes à améliorer la performance énergétique de leur logement, en faisant réaliser des travaux d'isolation et de chauffage.

2017 a constitué la dernière année du dispositif qui a vu ses moyens renforcés pour aider les foyers modestes à « habiter mieux ».



## ➤ UNE QUALITÉ DE L'AIR EN AMÉLIORATION

Le 2<sup>e</sup> Plan de protection de l'atmosphère, adopté le 5 août 2014, comprend 24 actions portant sur les transports, l'industrie, l'habitat, l'agriculture et les pics de pollution. Celles-ci doivent permettre de respecter les valeurs réglementaires des concentrations de polluants et contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'air.

En 2017, l'élaboration du PCAET a permis d'établir le diagnostic des émissions de polluants atmosphériques à effets sanitaires. Le profil climat air énergie de la Métropole est consultable sur la plate-forme, dédiée au suivi du Plan <http://pcaet-orleans-metropole.fr/groupes/concertation-grand-public/>.

Sur la Métropole, la surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'association Lig'Air, qui dispose de plusieurs stations de mesure : place Gambetta (station de trafic automobile), avenue de la Recherche Scientifique (station urbaine), St Jean de Braye (station urbaine) et Marigny les Usages (station périurbaine).

En 2017, les indices atmosphériques « très bon à

bon » ont été observés 87% de l'année (85% en 2016, 75% en 2015 et 79% en 2014) ; les indices « mauvais à très mauvais » ont été relevés 5 jours, (5 en 2016 et 9 en 2015), durant des périodes de pollution en janvier et février, dues aux particules fines PM10. Les polluants problématiques sont l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules en suspension.

En 2017, on a noté :

- Des niveaux de dioxyde d'azote, très proches de ceux de 2016 et 2015 et qui ont baissé de 25% entre 2009 et 2015
- Des moyennes annuelles en particules fines PM10, plus basses qu'en 2016 et 2015, et bien en deçà de la valeur limite ou de l'objectif de qualité ; l'objectif de qualité de 10 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle a été dépassé pour les particules très fines PM2,5 avec 12µg/m<sup>3</sup>
- Des concentrations moyennes d'ozone, à la hausse de 5 à 10% par rapport à 2016 (situation relevée sur toutes les stations du Loiret et dans l'ensemble de la Région) mais sans aucun dépassement de seuil d'information pour Orléans Métropole. L'objectif de qualité de 120µg/m<sup>3</sup> a par contre été dépassé comme en 2016 et 2015.

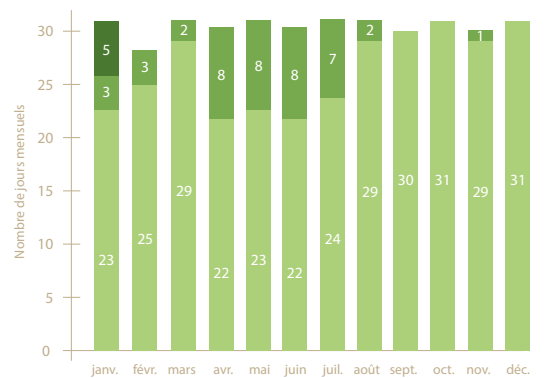


Les épisodes de pollution aux particules fines de 2017 (6 jours à la station Gambetta, contre 10 en 2016, 8 en 2015 et 9 en 2014) étaient majoritairement des épisodes généralisés sur l'ensemble de la Région et se sont déroulés lors de conditions anticycloniques froides peu propices à la dispersion des polluants, issus des chauffages, des véhicules et de l'agriculture. Aucun seuil d'alerte n'a été dépassé.

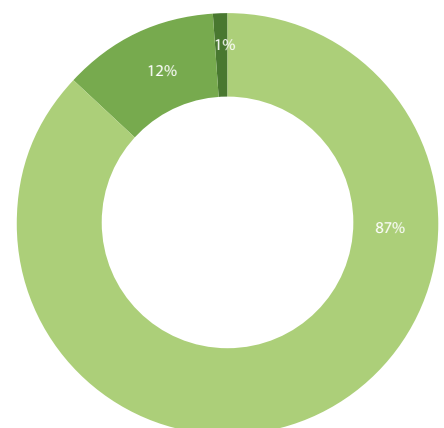
Lors de ces pics de pollution, un dispositif d'information a été déclenché afin de diffuser les recommandations pour limiter les effets sur la santé et réduire les teneurs dans l'air.

Ce dispositif a fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral, relatif à la gestion des épisodes de pollution atmosphérique par les particules (PM10), le dioxyde d'azote (NO2) et l'ozone (O3), en date du 16 novembre 2017.

Indice Atmo sur Orléans en 2017



■ indices 1 à 4 ■ indices 5 à 7 ■ indices 8 à 10





## RÉDUIRE LES RISQUES ET NUISANCES

Suite aux inondations qui ont touché le territoire en mai et juin 2016, le rapport commandé par Orléans Métropole au CEPRI a été remis en 2017. Il comporte une analyse de la crise, des recommandations et des perspectives. S'appuyant sur ce rapport, la collectivité a adopté un plan global de gestion du risque pour réduire la vulnérabilité du territoire.

### ➤ UNE PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES RISQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE

La priorité de cette démarche globale est de mutualiser à l'échelle de la Métropole les bonnes pratiques mises en œuvre par les communes en matière de gestion des risques et d'information préventive, voire les acquisitions de matériels. Dans cet objectif, un groupe de travail a été mis en place avec les référents Plan communal de sauvegarde (PCS) des communes de l'agglomération afin de partager sur ces bonnes pratiques et des ateliers thématiques ont été organisés.

La démarche traduit aussi l'engagement de la Métropole dans la construction d'un Plan intercommunal de sauvegarde.

### ➤ RISQUE INONDATION

La Stratégie locale de la gestion du risque inondation (SLGRI) des Vals de l'Orléanais regroupe 39 communes de l'agglomération d'Orléans et du secteur amont jusqu'à Dampierre en Burly et trois Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La SLGRI est construite autour de cinq axes permettant aussi bien de réduire le risque via la restauration du système d'endiguement, que d'améliorer la gestion de crise ou de mieux sensibiliser les habitants. 2017 a vu le démarrage du portage de la SLGRI par Orléans Métropole et la mobilisation des acteurs concernés.

La démarche schéma directeur de ruissellement et débordement des cours d'eau a été lancée. Afin de mieux connaître les raisons des inondations du printemps 2016, les secteurs impactés, les mesures de protection ou de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre, une étude a été décidée et le bureau d'études retenu en octobre 2017, pour un montant de 125 k€.

Dans la même démarche, la Métropole a participé à l'étude concernant le bassin de la Retrève, lancée par l'Etat suite aux inondations de juin 2016, afin de mieux comprendre le fonctionnement du bassin versant. La contribution financière d'Orléans Métropole s'est élevée à 55 k€.

Enfin, Orléans Métropole a poursuivi son engagement dans la rénovation du système d'endiguement de la Loire, avec la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec l'Etat.





---

## ➤ MISE À JOUR DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

---

Destiné à réduire l'exposition au bruit des habitants, à préserver des zones de calmes et à informer les communes et habitants, le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) comporte des cartes du bruit élaborées en 2012 qui identifient les zones nécessitant des actions ou des aménagement spécifiques afin de protéger la santé des habitants.

En 2017 a été lancée la mise à jour des cartes stratégiques du bruit et le bilan du PPBE existant adopté. Les résultats sont attendus pour fin 2018.

---

## ➤ RISQUE INDUSTRIEL

---

Classés site SEVESO seuil haut en raison des quantités de liquides inflammables stockés, les dépôts pétroliers orléanais (DPO) situés à Saint Jean de Braye font l'objet d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Celui-ci a pour objectif de mettre en place des mesures foncières «supplémentaires» visant à réduire l'exposition des personnes au risque.

En 2017, le financement de ces mesures (entre Etat, l'entreprise et les collectivités) a été arrêté et l'entreprise a cinq ans pour réaliser les travaux.



## PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ

La gestion de l'eau figure parmi les domaines où l'action d'Orléans Métropole s'est développée du fait du changement de statut institutionnel. Ces nouvelles compétences concernent notamment la gestion de l'eau potable et des milieux aquatiques.

### ➤ CONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE LA SOURCE

La Collectivité a confié à l'Orléanaise des Eaux la construction d'une nouvelle station de potabilisation dans le quartier de La Source, au pied du château d'eau. La mise en place de cet équipement stratégique répond à trois objectifs :

- Améliorer la sécurisation de l'alimentation en cas d'inondation, avec la construction d'une usine autonome en zone non inondable, capable de desservir l'ensemble d'Orléans
- Adapter la filière de traitement à l'utilisation accrue de la ressource de l'Oiselière, chargée en fer et en manganèse
- Disposer d'une ressource alternative pendant les périodes de maintenance de l'usine du Val

### ➤ ENTREtenir LES BASSINS PLUVIAUX GRÂCE À L'ÉCO-PÂTURAGE

Parmi les actions mises en œuvre par Orléans Métropole pour préserver la biodiversité et favoriser les bienfaits de la nature en ville, l'expérimentation d'un éco-pâturage pour l'entretien des bassins d'assainissement a été lancée sur le Bassin de rétention de la Fosse Bénate. En partenariat avec l'association La Moutonte, cinq moutons ont été installés sur cet espace de 12 000 m<sup>2</sup>.

Ecologique, économique et sociale, cette méthode de tonte et d'entretien des pelouses permet de réduire l'empreinte carbone en limitant l'usage des engins mécaniques et de mieux gérer le développement des espèces végétales. Elle permet également de réduire les coûts d'entretien de la parcelle. Enfin, la présence des moutons contribue à créer du lien social entre les habitants, avec des animaux qui n'induisent aucune nuisance olfactive ni sonore. Une démarche qui a également été mise en œuvre dans le bassin d'orage situé rue du boyau dans le quartier Saint-Marceau à Orléans.

### ➤ UN PROCESS INNOVANT DE VISITE DES STATIONS D'ÉPURATION

Orléans Métropole a mis en place en 2017 des visites virtuelles en 3D de ses stations d'épuration. Cet outil novateur et pédagogique permet aux visiteurs (près de 3 000 personnes chaque année) de découvrir l'assainissement et les stations d'Orléans Métropole, de manière ludique et en toute sécurité.



Ainsi, une modélisation 3D et immersive de l'intégralité des 6 stations de traitement d'Orléans Métropole a été réalisée : La Chapelle-Saint-Mesmin, Île Arrault, Orléans La Source, Chécy, Chanteau Le Berceau et Chanteau La Treille.

Concrètement, les visiteurs s'équipent de casques de réalité virtuelle avec smartphones. Une application leur permet de visualiser les différentes stations sur le territoire d'Orléans Métropole et de choisir une station pour en découvrir le fonctionnement.

Le déploiement de ce nouveau dispositif répond à plusieurs objectifs :

- Permettre à tous les visiteurs de visiter les installations, en toute sécurité
- Faire de la pédagogie auprès des visiteurs sur des enjeux environnementaux
- Présenter la politique d'assainissement d'Orléans Métropole

## GESTION DES EAUX ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Orléans Métropole a préparé en 2017 la prise en charge de la compétence de Gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ainsi, a été menée en 2017 une étude diagnostic et prospective dans ce domaine. Dans ce cadre, des échanges ont été organisés avec les syndicats de rivière et les communautés de communes présentes sur les bassins versants et une délibération cadre a été adoptée en novembre 2017. Celle-ci fixe les conditions d'exercice de la compétence.

En parallèle, 2017 a vu la reprise par Orléans Métropole de la compétence de gestion de l'eau potable. Dans le cadre, un état des lieux de la Préservation des ressources en eau (PRE) a été réalisé sur les 22 communes. Cette action vise à préserver voire à retrouver la qualité des ressources en eau souterraines du territoire.



### CHIFFRES CLÉS

**19**

déclarations d'Utilité Publique en cours, une à mettre en œuvre

**1**

contrat territorial en cours pour 3 forages du sud Loire

**1**

contrat territorial à mettre en œuvre pour 3 forages au nord Loire

## ET DEMAIN ?

Initiation d'une démarche d'animation des acteurs de l'eau



Le Bois de l'Île a été fortement marqué par l'exploitation des carrières : cette activité a laissé un paysage hétérogène d'espaces remblayés et regagnés par la végétation, de bassins de différentes formes et profondeurs.

Le site présente un potentiel unique pour créer un Parc Naturel Urbain d'envergure métropolitaine, au cœur de la Métropole Orléanaise, sur une surface de 340ha dans un cadre paysager remarquable en bord de Loire.

Le Parc de Loire constitue un élément fédérateur du projet de territoire autour de plusieurs ambitions.

- Améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants en leur permettant de redécouvrir et de se réapproprier la Loire, ses berges et ses paysages
- Créer un Parc Naturel Urbain en cœur d'agglomération : il s'agit du projet phare de la deuxième phase du projet Loire Trame Verte
- Promouvoir l'identité ligérienne de la Métropole aux plans national et international en s'appuyant sur le Fleuve inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de ses paysages culturels vivants.

## 2017 : UNE ANNÉE DE TRANSITION

Le fait marquant de l'année 2017 pour l'espace public est le passage en Communauté urbaine puis en Métropole avec le transfert des communes à la communauté urbaine puis à la métropole de la compétence Aménagement de l'espace public.

En 2017 les communes ont continué, pour le compte de la Métropole, d'exercer la compétence aménagement l'espace public par le biais de convention de gestion transitoire.

### TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

## LE PARC DE LOIRE

Situé en rive gauche de Loire, et à proximité du cœur historique de l'agglomération, le Parc de Loire s'étend sur environ 340 ha à l'est d'Orléans, de Saint Jean le Blanc à Saint Denis en Val.

Le site comprend notamment la base de loisirs de l'Île Charlemagne et le Bois de l'Île, qui constituent une large partie des surfaces du Parc de Loire.

La base de loisirs de l'Île Charlemagne est un équipement de plein air majeur de l'agglomération. D'une surface de 70 ha, on peut y pratiquer la baignade, des sports nautiques, du cerf-volant, du vélo, de l'accrobranches. La fréquentation y est très importante en période estivale.

## FOCUS DD

### La mise en œuvre du projet Loire Trame Verte

Aménagement du sentier d'interprétation du Bois de l'Île

Achèvement du sentier des Tourelles avec la mise en œuvre de génie végétal

Mise en place de navettes fluviales reliant les 2 rives de la Loire du 16 juillet au 4 septembre, avec 445 passagers transportés



## ➤ LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS PRINCIPAUX 2017

### Sur Orléans

- Démarrage des travaux rue du Faubourg Saint Vincent
- Poursuite de la rénovation du quartier Gare avec la requalification de l'avenue Munster et de la rue F. Giroust
- Finalisation des travaux rue de Limare
- Poursuite de la requalification de la rue Saint Marc avec le 2<sup>ème</sup> tronçon
- Requalification de la rue du Faubourg Bannier (opération Bannier / Châteaudun / Gare)

- Requalification des rues Clos Rozé et Pressoir Blanc
- Démarrage de l'opération de renouvellement de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels de la Source

### Sur Saran

- Aménagement de la tranche 2 de la liaison RD2020-RD97

### Sur Olivet

- Reprise du carrefour de l'Archette

## ➤ LES AMÉNAGEMENTS DES COMMUNES SOUTENUS PAR ORLÉANS MÉTROPOLE

19 opérations communales d'aménagement soutenues par la Métropole pour un montant total de 700 000 €.

## ➤ LES TRAVAUX MAJEURS SUR OUVRAGES D'ART 2017

- Réhabilitation de l'éclairage et habillage en bois de la Trémie place d'Arc
- Réhabilitation du mur digue réservoir avec reprise des gabions et du cheminement



Sa politique de gestion des déchets s'attache à répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires, en développant de nouvelles filières de valorisation et en préservant des ressources. Au cœur de multiples compétences -environnement, emploi, insertion, développement économique- la gestion des déchets est assurée dans un cadre budgétaire spécifique, avec des recettes propres et une fiscalité fléchée.

Pour assurer cette mission, Orléans Métropole dispose d'un réseau de six déchetteries, d'une unité de traitement des ordures ménagères et d'une plateforme de maturation des macheders.



### CHIFFRES CLÉS

**142 207**

tonnes annuelles de déchets collectés et traités, soit 504kg/an/habitant

**5 831**

tonnes de verre

**12 045**

tonnes de déchets multimatériaux

**58 726**

tonnes de déchets en déchetterie

**157** agents

**279** heures de formation

## UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Chargée de la gestion des déchets sur tout le territoire, Orléans Métropole veille chaque jour à la qualité du service rendu aux usagers. Elle assure dans ce cadre la collecte, le tri, la valorisation et le traitement des déchets et mène une politique de réduction des déchets à travers de nombreuses actions.



---

## ➤ LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : UNE PRIORITÉ

---

Limiter la production de déchets et la réduire nécessite de mettre en place une politique volontariste qui passe par de nombreuses actions de sensibilisation auprès des usagers afin de susciter une prise de conscience et de les inciter à modifier leurs comportements : promotion du compostage sous toutes ses formes, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du stop-pub, développement du réemploi...



### CHIFFRE CLÉ

Baisse de **1,6 %**  
des tonnages de déchets ménagers  
et assimilés en 2017 par rapport  
à 2010

---

## ➤ RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

---

Engagée dans le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé en 2013 visant à réduire par deux le gaspillage alimentaire d'ici à 2025, Orléans Métropole mène des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Chaque année des animations sont proposées afin d'expliquer de façon pédagogique comment modifier ses habitudes pour gérer au mieux les aliments que l'on a achetés.

En 2017, 28 animations « ma cuisine zéro-gaspi » ont été organisées, dont deux conférences. Elles ont permis de toucher 1229 personnes et de répondre à leurs questions :

- Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire ?
- Quelles conséquences ?
- Comment l'éviter le gaspillage ?
- A qui d'agir ?
- Manger plutôt que jeter, concrètement comment s'y prendre ?



De même, à l'occasion de la semaine du goût en octobre 2017, Orléans Métropole a présenté pour la 3<sup>e</sup> année consécutive un programme d'animations zéro-gaspi, sur une thématique spéciale « pain-perdu » avec des animations dans des établissements scolaires, dans les grandes et moyennes surfaces et lors de la fête de la science. Enfin, une conférence a été organisée lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire le lundi 16 octobre.



### CHIFFRE CLÉ

**2 637**  
personnes sensibilisées à la lutte  
contre le gaspillage alimentaire

---

## ➤ FACILITER LE COMPOSTAGE

---

Parmi les thématiques valorisées dans le programme de réduction des déchets, le compostage domestique, individuel et partagé, fait l'objet d'actions de sensibilisation : organisation d'ateliers de compostage, diffusion d'un guide du compostage, mise à disposition de composteurs... Dans ce cadre, un jardinnet de démonstration avec une aire de compostage en activité a été mis en place en 2017 à la Direction de la Gestion des déchets.



Ainsi en 2017, trois stands de promotion du compostage domestique des déchets alimentaires ou de jardin ont été tenus par les guides-composteurs bénévoles à St Jean le Blanc, Olivet et Fleury les Aubrais. 109 personnes ont été rencontrées à cette occasion.

Enfin, l'Opération « Adopte un composteur » permet à la fois d'initier les habitants au compostage puis de leur remettre un composteur. 42 ateliers d'initiation ont été organisés en deux sessions et 647 nouveaux foyers ont été initiés et équipés, portant à 17 404 les familles accompagnées. Aussi, plus de 27% des familles en maison individuelle ont été équipées par la collectivité.

Pour le compostage partagé en pied d'immeuble ou en structure collective, 12 nouveaux sites de compostage ont été installés en pied d'immeuble portant à 105 le nombre de sites actifs, concernant plus de 1500 foyers, soit 3150 personnes. Pour les sites déjà équipés, 38 visites ont été réalisées, dont 9 animations « apéros-compost » destinées à redynamiser les collectifs.

Pour préparer une expérimentation de compostage à l'échelle d'un quartier, des réunions participatives ont été menées en 2017 avec les habitants des quartiers concernés. Deux sites seront expérimentés à Orléans en 2018.

## DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI

Le réemploi figure aussi parmi les moyens de réduction des déchets. Dans ce cadre, Orléans Métropole encourage le réemploi pour prolonger la durée de vie des objets et limiter les déchets, à travers diverses actions.

Par exemple, pour la sixième année, Orléans Métropole a participé à la Semaine européenne de la réduction des déchets en novembre 2017 avec son opération « En route vers le réemploi ». Celle-ci permet aux conseillers déchets d'expliquer la démarche et de favoriser les rencontres avec les acteurs du réemploi sur le territoire. Deux déchetteries -Saran et St Cyr en Val- ont relayé l'opération qui a été montée en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi : la Ressource AAA, Envie, 1-Terre-Actions, les régies de quartier Respire et Aabrysie Développement. 1700 personnes ont participé à cette opération.

De même, le site internet [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr) a été mis en ligne. Site local d'annonces de petites annonces d'objets et de matériaux, [www.sauve-un-objet.fr](http://www.sauve-un-objet.fr) favorise le don ou la vente d'objets à petits prix et facilite ainsi leur réemploi. Un service entièrement gratuit qui permet, grâce à la géolocalisation de repérer facilement ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Parmi le réemploi, les textiles, linge de maison et chaussures font l'objet d'actions spécifiques avec la mise en place depuis fin 2013 de 92 bornes de collecte disposées sur tout le territoire métropolitain. En parallèle, un partenariat avec Le Tremplin, association d'insertion professionnelle a permis de recueillir en 2017, 703 tonnes de textiles. Ces derniers sont triés et réutilisés différemment selon leur état : ils peuvent être revendus dans une boutique solidaire s'ils sont en bon état ou recyclés (valorisés) comme chiffon industriel ou isolant thermique.





Orléans Métropole a participé à la 3<sup>ème</sup> édition du défi textile qui a, en 2017, mobilisé les agents des collectivités territoriales : 11 collectivités volontaires ont permis de recueillir 6,6 tonnes de textile, transformés en 666 € versés à des associations caritatives.



## CHIFFRE CLÉ

# 13 100

autocollants stop-pub diffusés au cours de l'année

## FOCUS DD

### Mieux connaître les déchets

Les services d'Orléans Métropole se sont fortement mobilisés au printemps 2017 à l'occasion de la campagne de caractérisation des déchets. Celle-ci a pour objectif principal de connaître finement la composition des poubelles sur le territoire de la Métropole pour dégager des pistes d'actions destinées à réduire davantage les déchets ménagers.

Ainsi du 29 mai au 6 juillet, toutes les ordures ménagères et tri sélectif ont été caractérisées sur 42 échantillons provenant de quartiers aux profils variés, soit 3,5 tonnes de déchets (1,5 t de déchets multimatériaux et 1,9 t de déchets ménagers résiduels). Les résultats sont attendus pour 2018.

## ET DEMAIN ?

- Développement des services autour du réemploi, avec le test d'un espace-réemploi à la déchetterie à Saran, en partenariat avec un groupement - Ressource AAA, Envie, Emmaüs, régies de quartier Respire, Aabraysie Développement, et 1-Terre-Actions
- Lancement de deux sites de compostage de quartier sur le domaine public
- Réflexion engagée sur l'évolution de la collecte des encombrants associée à un service de réemploi qui sera testé en 2018
- Révision du Programme local de prévention des déchets, avec une commission d'élaboration et de suivi dédiée, composée de plusieurs collègues : élus, institutions, acteurs locaux. Celui-ci devra tenir compte de la loi de transition énergétique (2015) qui renforce le rôle de la prévention et fixe un objectif national de réduction de 10% entre 2010 et 2020
- Réflexions en cours en lien avec le plan régional de prévention, figurant dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui va fixer de nouveaux objectifs :
  - Réduction poussée à -15% d'ici 2025
  - Extension des consignes de tri avant 2022
  - Tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs (2025)
  - Réduction des biodéchets résiduels (100% en 2031)

➤ FORTE CROISSANCE  
DES DÉCHETTERIES

142 207 tonnes de déchets ont été collectés en 2017 : déchets ménagers, verres, multimatériaux, encombrants... soit une baisse de - 0.32 % par rapport à 2016. Plus globalement, la baisse de ces déchets est de -22kg/hab/an en 2017 par rapport à 2010. En contrepartie, la collecte dans les déchetteries a connu une forte croissance pour aboutir à +13kg/hab/an 2017 par rapport à 2010.

En parallèle, les déchets verts collectés en porte à porte ont représenté 625 tonnes, les textiles collectés dans les bornes, 703 tonnes et les déchets des services techniques municipaux, 14 463 tonnes.

Population (habitants)	279 594	281 899					
	tonnage 2016	tonnage 2017	évolution 2017 / 2016		kg/an/hab 2016	kg/an/hab 2017	évolution 2017 / 2016
DMR	63 248	64 172	1,46%	DMR et multi	270	270	0,15%
MM	12 235	12 045	-1,55%				
Verre	5 843	5 831	-0,21%	Verre	21	21	-1,03%
Encombrants	1 562	1 432	-8,32%	Encombrants	6	5	-9,07%
Déchetteries	59 769	58 726	-1,74%	Déchetteries	214	208	-2,55%
<b>Total</b>	<b>142 657</b>	<b>142 207</b>	<b>-0,32%</b>	<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>504</b>	<b>-1,13%</b>

➤ DÉCHETS MÉNAGERS  
ET SÉLECTIFS

La nouvelle organisation de la collecte en porte à porte mise en place en 2016 a été stabilisée en 2017. Celle-ci visait à optimiser et à harmoniser les circuits sur tout le territoire et à adapter les fréquences des collectes aux usages des habitants et selon la typologie des habitats. Les deux tiers des collectes de déchets sont réalisés en régie et un tiers en prestation. Quelques ajustements en termes de fréquence et de secteur de collecte ont été jugés nécessaires afin d'optimiser les circuits. Ils sont effectifs à compter d'avril 2018.

La collecte en apport volontaire est réalisée en régie. 1041 point de collecte en apport volontaire sont répartis sur tout le territoire, dont 461 sont enterrés pour le verre, le papier et le carton.

24 nouvelles bornes ont été installées en 2017 afin d'améliorer la qualité de service aux usagers. Les services d'Orléans Métropole assurent également le nettoyage l'entretien des espaces autour des containers.

Orléans Métropole assure également en régie la distribution de bacs aux usagers qui le demandent et le nettoyage des bacs de 750 sur les 21 points de regroupement. Elle veille également à l'entretien des points d'apport volontaires et de leur environnement proche : nettoyage et lavage, lutte contre les dépôts sauvages. Pour cela, six tournées sont effectuées chaque jour.





## CHIFFRES CLÉS

### POUR LA COLLECTE EN RÉGIE

**19**

camions benne, dont 17 de 26t, 1 de 19t et 1 de 12t

**81** postes

**345 950 km**

parcourus

### EN APPORT VOLONTAIRE

**5** camions grue

**75 277 km**

parcourus

**141 486**

bacs distribués

**4 736** bacs recyclés



## ➤ SÉCURISATION DES COLLECTES

A la suite d'un accident mortel survenu en juillet 2017 lors d'une collecte, pour lequel l'enquête est toujours en cours, une démarche de sécurisation des collectes a été engagée par les services d'Orléans Métropole. Elle a consisté notamment à repérer toutes les situations de marche arrière sur les circuits de collecte, pour trouver des solutions alternatives. Sur les 452 situations de marche arrière recensées, 301 ont été réglées. Ce travail d'analyse a été effectué en lien étroit avec les communes et les services communaux, ainsi que les usagers. L'analyse et la démarche de sécurisation seront finalisées avant l'été 2018.

## ➤ UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES SERVICES

Pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou à mobilité réduite, Orléans Métropole assure la collecte des déchets végétaux en porte à porte tous les 15 jours. Ce service est mis en œuvre d'avril à novembre, en partenariat avec les communes et en lien avec des structures de l'Économie sociale et solidaire. En 2017, 3595 personnes ont bénéficié de ce service et 625 tonnes de végétaux ont été collectées.

La collecte des encombrants est assurée une fois par an selon un calendrier accessible sur le site Internet de la Métropole. En 2017, 1432 tonnes d'encombrants ont été collectées sur tout le territoire.

Une réflexion a été engagée en 2017 pour repenser ces deux services à partir de 2019. L'objectif est d'améliorer l'articulation avec les autres actions notamment, les déchetteries et de mieux coordonner la lutte contre les dépôts sauvages, avec les pôles territoriaux (propreté) et les pouvoirs de police du maire. Le travail engagé s'appuie sur une démarche qualifiée de « centrée utilisateurs » et inspirée du design de services. Il s'agit de mieux observer et comprendre les pratiques des usagers, les difficultés qu'ils rencontrent pour améliorer le service rendu. La démarche associe très fortement les habitants du territoire tout au long des projets, pour décrypter leur vécu, leurs attentes, imaginer de nouvelles solutions puis les tester sur le terrain. La Métropole est accompagnée dans ce travail par les équipes de Nekoé, association de développement

économique spécialisée dans la conception de services centrés utilisateurs. En 2017, le travail a concerné le parcours en déchetterie et la notion de collecte des encombrants. Il se poursuit en 2018 autour du projet de déchetterie nouvelle génération.

### DES MOYENS MOBILISÉS AU SERVICE DES USAGERS

Tout au long de l'année, les conseillers en gestion des déchets sont à la disposition des usagers pour répondre à leurs questions, les informer, les sensibiliser au tri... Les neuf conseillers interviennent sur une zone géographique et répondent aux demandes des professionnels ou des usagers. Ils organisent des actions de sensibilisation auprès des élèves, des professionnels ou des usagers ou participent à des événements :

- le projet école éco-exemplaire pour impliquer davantage les écoles dans la gestion de leurs déchets, avec 11 écoles sensibilisées
- les contrôles de la qualité du tri dans les bacs jaunes et 1002 bacs contrôlés ; la mise à disposition de contenants spécifiques pour 116 événements organisés dans l'année

Ces actions de terrain sont essentielles pour faire évoluer les comportements et pratiques des usagers en matière de réduction et de tri des déchets.



### CHIFFRES CLÉS

**9 094**

appels téléphoniques,  
soit 150 appels/jour

**4 013** formulaires web,  
soit 700 formulaires/mois

**954** mails

**326** accueils physiques

**4 570**  
courriers aux nouveaux arrivants

**2 500** élèves sensibilisés

**1 002** bacs contrôlés

**1 039** professionnels  
enquêtés

**358** composteurs distribués

**116** mises en place du tri sur  
les manifestations

**174** animations

---

## ➤ GESTION DE LA QUALITÉ : OUTIL SIQUAL (SYSTÈME D'INFORMATION QUALITÉ)

---

Engagée dans une démarche de qualité de gestion de la relation client pour ce qui concerne les questions liées à la gestion des déchets depuis 2008, Orléans Métropole dispose d'un outil de gestion dédié. Le système permet de centraliser l'ensemble des demandes, anomalies et réclamations émanant des usagers, effectuées par téléphone, ou par internet. Toutes les demandes sont enregistrées et traitées dans les plus brefs délais et lorsque c'est nécessaire, des actions correctives sont mises en œuvre.

La traçabilité informatique des demandes est effectuée via un support informatique SIQUAL (Système d'Information Qualité), qui contribue également à l'analyse des actions correctives et participe ainsi à une démarche d'amélioration continue.

En 2017, les anomalies signalées étaient en baisse par rapport à 2016. Elles concernaient la collecte en porte à porte et les points d'apport volontaires. En parallèle, les demandes d'information, en légère augmentation, étaient liées aux jours de collecte et aux modalités d'accès aux déchetteries.

---

## ➤ DES DÉCHETTERIES AUX SERVICES AMÉLIORÉS

---

Pour faciliter le tri des déchets, Orléans Métropole met à la disposition des usagers particuliers et professionnels, six déchetteries réparties sur tout le territoire. Elle dispose aussi d'un Centre de transfert qui sert de lieu de dépôt aux communes pour les déchets qu'elles ne peuvent gérer autrement. Ces déchets sont pris en charge par des prestataires (associations, entreprises liées par des marchés et entreprises de transport dans le cadre d'une convention avec un éco-organisme).

En 2017, Orléans Métropole a procédé au renouvellement du marché d'exploitation de ses déchetteries. A l'issue d'un appel d'offres, celui-ci a été attribué en fin d'année à Veolia, détenteur du marché précédent, pour une durée de cinq ans.

A ce marché sont associés de nouveaux services, notamment le développement de nouvelles filières de valorisation. Pour commencer, la collectivité a fait le choix de développer une filière spécifique pour les plastiques souples, opérationnelle courant avril 2018.

Autre nouveauté liée au renouvellement du marché, la prise en charge de l'amiante lié dans la déchetterie nord à Saran.

Par ailleurs, pour faciliter le fonctionnement des déchetteries et éviter les longs trajets entre la totalité des déchetteries, un second système de compaction des déchets, a été installé à demeure à la déchetterie sud-est, en complément du premier engin itinérant qui circule entre les autres déchetteries. Ce nouvel équipement, installé au printemps 2018, permet une meilleure réactivité, et moins de débordement de caissons.

Enfin, 2017 a vu la mise en place de trois Végé'tri à Saint Pryvé Saint-Mesmin, Chécy et Ingré.

Ces plateformes de dépose des végétaux à même le sol facilitent le dépôt et fluidifient la circulation des véhicules, car elles disposent d'une voie d'accès différenciée. Les Végé'tri ont été inaugurées en mars 2018.



### CHIFFRES CLÉS

# 2 586

professionnels, accueillis  
dans les déchetteries,  
soit 6487 tonnes de déchets

# 950 m<sup>3</sup>

de compost distribués  
aux particuliers et 37 tonnes  
de déchets d'amiante déposées  
(Saint Cyr en Val et Saran)

## ET DEMAIN ?

- 2 projets de Végé'tri à l'étude en 2018 pour assurer un maillage complet (Saint Cyr en Val, Saint Jean de Braye)
- Réflexion sur une nouvelle déchetterie de « nouvelle génération » à Saint Pryvé Saint Mesmin avec :
  - Un nouveau parcours de tri, la benne « tout venant » devenant le dernier élément du parcours à l'issue des étapes de tri
  - Des infrastructures significatives destinées au réemploi
  - La prise en compte des attentes des usagers.

**Végé'tri,**  
le nouveau service  
pour recycler vos végétaux

UN SERVICE  
plus rapide  
plus simple

Toute l'info sur  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)

Info Qualité Déchets 02 38 56 90 00  
[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr) #OrleansMetropole

ORLÉANS  
MÉTROPOLÉ

## ➤ L'UTOM – UNITÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'Unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) gère l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique via son unité de valorisation énergétique (UVE). Un centre de tri des collectes sélectives (CTCS) y est intégré permettant la séparation avant recyclage des déchets sélectifs (hors verre et cartons). Elle comprend également une installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME).

L'année 2017 a été consacrée à la réflexion liée au renouvellement du contrat de l'UTOM et de la Délégation de service public relative à l'exploitation de son IME, qui prendront fin en 2019. Dans ce cadre, Orléans Métropole s'est associée les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. En 2017, a été réalisé un diagnostic technique, financier, administratif et juridique des équipements et contrats en cours. L'objectif était de permettre une analyse comparative des différents modes de gestion possibles et types de contrats associés afin de dégager les éléments stratégiques et contractuels pour le futur contrat.

Ce renouvellement est pour Orléans Métropole l'occasion de repenser la gestion du service et de la moderniser : extension des consignes de tri, minoration de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), baisse des seuils pour les oxydes d'azote, développement de la valorisation thermique...



## ET DEMAIN ?

- Lancement de la procédure de mise en concurrence et désignation du futur exploitant jusqu'à la rédaction du nouveau contrat définitif
- Préparation et suivi du passage au nouveau contrat afin d'assurer une transition entre les exploitants et de garantir une continuité de service sans faille pour la collectivité
- Partenariats en cours de construction avec des collectivités périphériques pour lancer une consultation en juin 2018 en groupement pour mutualiser, étendre les centres de tri et répondre ainsi aux préconisations nationales ? adapter le process de tri à l'extension



### CHIFFRES CLÉS

Des recettes en progression :

**41,2 M€**

(dont 25% hors TEOM)

Des dépenses stabilisées voire en baisse :

**28,1 M€** sur 2017

Des investissements autour des

**3 M€/an**

sur les 5 dernières années

Une épargne disponible de

**3,6 M€**

(capacité de désendettement 3 ans)

Un taux de TEOM, inférieur aux taux moyens des métropoles,

**stable**

depuis 2003 (8,73%)



## DU SUR-MESURE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Faire connaître la diversité des services proposés par la collectivité ainsi que l'actualité des acteurs du territoire contribue à créer une dynamique à l'échelle de la métropole.

Plus de 400 projets étaient en cours en 2017 sur l'ensemble des compétences d'Orléans Métropole, 400 projets accompagnés en communication pour qu'ils soient bien compris par les habitants du territoire, les premiers à en bénéficier et qu'eux-mêmes soient porteurs de l'ambition du territoire.

## DANS LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

L'emploi reste la priorité des préoccupations des français. C'est pourquoi Orléans Métropole a appuyé sa politique en la matière. En tant que pilote ou contributeur des actions menées sur l'ensemble du territoire, Orléans Métropole a déployé une forte présence multipliant les opportunités de rencontrer directement les entreprises par notamment les Rendez-vous pour l'Emploi.

Le commerce a lui aussi vu son activité s'intensifier en 2017. De par les ateliers de réflexion mis en place et des liens resserrés, les actions avec les commerçants se multiplient. Ainsi la « Saint Valentin » a été célébrée dans les boutiques, la « Fête du tri » a aussi vu le jour en octobre avec la collaboration des Clubs services mêlant action citoyenne, caritative et commerciale.

Et en fin d'année, c'est le grand chantier de rénovation des Arcades royales qui a démarré avec la volonté de sublimer cette artère majeure et lui donner un second souffle commercial.

Toujours au cœur des préoccupations des habitants dans leur vie quotidienne, la communication portant sur la gestion des déchets s'est orientée cette année sur la volonté de prise de conscience des dépôts sauvages, véritable fléau des communes. Une campagne multi-supports (affichage, vidéo, digital) a été déployée sur le territoire pour alerter et proposer les solutions à disposition, notamment les déchetteries. Concernant ces dernières, des évolutions portant sur les flux de végétaux s'annonçaient avec l'ouverture début 2018 des « Végé'tri ». Une campagne de communication a accompagné le lancement de ce nouveau service, très attendu des habitants au vu des tonnages de végétaux collectés dans les déchetteries.

Toujours côté « vert », 2017 a été l'année du lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Document structurant sur la politique Environnement de la collectivité, le PCAET a fait l'objet d'un plan de communication qui accompagnera le projet tout au long de ses différentes étapes.



---

## ► PENSER AU-DELÀ DE NOTRE TERRITOIRE

---

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nom d'Orléans Métropole est entré dans les statuts de la collectivité, et c'est le 1<sup>er</sup> mai 2017 que le statut de Métropole a été accordé à notre territoire.

Fidèle à ses principes, la collectivité a travaillé un projet de territoire comme elle le faisait depuis plusieurs mandats. Ce document qui fixe jusqu'en 2030 les ambitions du territoire a été adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Élément fort de rayonnement et de développement économique du territoire, le Lab'O a poursuivi son envol avec une présence accrue de ses start-up sur les salons nationaux et internationaux : Salon de l'entrepreneur à Paris, Web Summit de Lisbonne, CES à Las Vegas... En 2017, le bâtiment a poursuivi sa mue avec l'ouverture du 5<sup>ème</sup> étage, offrant aux entreprises et acteurs locaux un espace de réception exceptionnel, avec un auditorium équipé et la terrasse avec vue sur Loire, pour des séminaires et des soirées.



Un autre grand projet a éclaté au grand jour en juillet 2017, Doté lui aussi d'un bâtiment, emblématique, il s'agit de CO'Met. Ce projet va permettre à la Métropole de disposer d'un équipement inédit en France permettant d'accueillir en même temps des événements sportifs (salle sportive de 10 000 places), culturels, économiques (parc des expositions de 35 000m<sup>2</sup>, palais des congrès avec auditorium de 1 000places) d'envergure nationale et internationale.

L'enjeu des premiers mois est de présenter ce projet à toutes les cibles concernées : les habitants de la Métropole, les acteurs économiques locaux et nationaux, les réseaux d'organismes de congrès, les fédérations sportives... Un accompagnement en communication multi-cible et complet qui doit être mené tambour battant au vu du planning et de l'ampleur du projet.

---

## ► DES ACTUALITÉS DIGITALES EN CONTINU

---

Parmi les actualités 2017 pour le site orléans-métropole.fr figure la création d'une cartographie interactive sur les "jours de collecte des déchets" : celle-ci permet de savoir, en un clic, les prochaines dates, rue par rue.

De même, un outil partagé a été mis en œuvre pour simplifier l'édition de newsletters thématiques (Label Ville d'art d'histoire, commerces, gestion des déchets...).

Dans le domaine des relations internationales, la mise en ligne d'une cartographie permet désormais de mieux visualiser les coopérations entre la Métropole et ses villes amies. Elle présente aussi les échanges scolaires développés par des établissements d'Orléans Métropole ainsi, que les réseaux européens et internationaux dans lesquels s'inscrivent les projets BE-Good (Open data), Smart City, le soutien aux acteurs locaux présents au CES Las Vegas, au Web Summit de Lisbonne... ou encore les événements de portée internationale comme le Festival de Loire d'Orléans.

Par ailleurs, le renforcement des liens avec les villes de Yangzhou en Chine et de la Nouvelle Orléans aux Etats-Unis ont été l'occasion d'intégrer sur orléans-métropole.fr le module de traduction Google en anglais et en chinois.



### ON SORT !

Orléans Métropole a mis en ligne en janvier 2017 On Sort !, un portail participatif dédié à l'actualité culturelle et événementielle du territoire. S'appuyant sur la réactivité du numérique et sur la croissance des outils participatifs, On Sort ! a pour objectif de faciliter l'accès à l'information sur l'actualité des événements et permet à chacun de contribuer à enrichir l'agenda culturel du territoire. Mises en ligne après modération par les services de la Métropole, les informations sont disponibles en open data, c'est-à-dire qu'elles peuvent être réutilisées librement. De même, le portail a été conçu pour s'adapter aux écrans de smartphones, tablettes ou ordinateurs. Grâce à une ergonomie simple et efficace, la page d'accueil facilite les recherches et le visiteur peut personnaliser son profil et constituer son propre carnet de sorties.

Le portail On sort ! a été récompensé aux Trophées de la communication 2017, avec la troisième place des meilleurs sites Internet des mairies de plus de 20 000 habitants.

### UN NOUVEAU SITE POUR LE PARC FLORAL

Dans la même démarche de modernisation et de fonctionnalité, le site Internet du parc Floral a été totalement revu pour mieux répondre aux attentes de promeneurs et visiteurs du Parc. Simple d'accès, adaptée à tout type d'écran, cette nouvelle version du site, mise en ligne en mai 2017, conserve toutes les fonctionnalités du site précédent qu'elle rend plus accessibles. Désormais, il est plus facile d'organiser une visite au parc Floral, d'obtenir un itinéraire personnalisé et d'être guidé grâce à un plan dynamique. Sans oublier, les grands événements du Parc -Salon des Arts du Jardin, nocturnes, conférences-, classées par thématiques pour facilement trouver les informations.



### CHIFFRES CLÉS

**1 million**

de sessions en 2017  
sur [orleans-metropole.fr](http://orleans-metropole.fr)

**44 000**

fans sur Facebook Orléans Métropole  
(28 000 en 2016)

### DES LIENS ÉTROITS AVEC LA PRESSE LOCALE ET NATIONALE

Sur tous les fronts pour la qualité de vie de ses habitants et pour accroître sa présence au plan national, Orléans Métropole agit dans toutes les compétences qui lui ont été confiées. Orléans Métropole fait et le fait savoir.

En moyenne, sont diffusés cinq communiqués de presse chaque jour et sont organisés chaque semaine :

- 10 interviews
- 3 conférences, visites ou points de presse.



Cette activité génère au quotidien en moyenne une douzaine d'articles ou reportages liés à l'activité de la Mairie et d'Orléans Métropole dans la presse locale.

En 2017, 395 retombées presse nationales hors web.

Les principaux sujets auront été :

- Le rôle de nos élus dans la campagne présidentielle
- L'évolution institutionnelle de l'Agglo
- CO'Met
- La Sécurité
- Les jardins et le végétal
- La mobilité (téléphérique, bus électriques et M-Ticket)

Le Festival de Loire est un moment intense pour le territoire, l'édition 2017 a battu des records de notoriété : 299 retombées presse au total dont 44 au national, parmi lesquelles :

- TV : 2 passages sur TF1, NT1
- Print : 22 articles dont Le Parisien, Rustica, AFP, Comment ça marche et dans la presse spécialisée
- Radio : France Inter, RTL et un partenariat avec Radio Vinci
- Web et réseaux sociaux : Le Figaro, Parisien, Pleine Vie, Modes et Travaux, Lci...



## PRÉPARER LA TRANSITION

2017 a constitué une année charnière en matière des ressources humaines du fait des changements de statuts de la Communauté d'agglomération, devenue Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier puis Métropole au 1<sup>er</sup> mai 2017.

Ces changements ont impacté Orléans Métropole, la Ville d'Orléans et l'ensemble des 21 communes car l'évolution du périmètre de compétences impliquait notamment un transfert de personnel intervenant dans les domaines de l'espace public, de l'eau potable, des grands équipements et de l'urbanisme ou encore de l'Esad ou du Parc Floral qui relèvent désormais d'Orléans Métropole.

Ce changement de statut et la mise en œuvre de nouvelles compétences ont nécessité un accompagnement interne tout au long de l'année qui s'est accéléré au second semestre avec le projet d'organisation mis en place autour de pôles territoriaux. Des réunions collectives ont été organisées en novembre, des « Foire aux Questions » et des diaporamas ont permis de communiquer auprès des personnels. Des entretiens individuels avec les agents qui le souhaitaient ont également été mis en place, pour aboutir au transfert de personnels ou la mise à disposition de services au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La réflexion a impliqué un état des lieux des compétences, des activités qu'elles recouvraient et des périmètres communaux et métropolitains, mais aussi des agents concernés à différents pourcentages et de leurs conditions de travail. L'état des lieux a souligné la grande polyvalence des agents dans les petites et moyennes collectivités car ils interviennent généralement sur plusieurs compétences, et une plus grande concentration sur une activité (intégralité des missions) inhérente aux structures plus importantes en effectifs notamment.

La comparaison des conditions de travail dans les différentes collectivités a notamment mis en évidence une grande diversité de régimes de travail, en dehors des administratifs et des encadrants, pour les emplois techniques de terrain. De même, les régimes indemnitaires varient selon les collectivités (primes de fin d'année, régimes de participation à la protection sociale complémentaire).



### CHIFFRES CLÉS

#### TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

**540**

agents transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :  
124 pour les communes autres qu'Orléans, 416 pour Orléans.

**334**

agents mis à disposition de la Métropole pour 158 ETP

**193**

agents remis à disposition des collectivités pour 75,88 ETP (dont 64 pour Orléans).

#### POURSUITE DU DIALOGUE SOCIAL

Un accord social a été signé le 4 mai 2017 avec les organisations syndicales de la Mairie d'Orléans et d'Orléans Métropole.



Couvrant les années 2017 à 2020, cet accord social a tout d'abord pour vocation d'améliorer le déroulement de carrière des agents en amenant plus de fluidité et en augmentant les possibilités d'avancement. L'accord couvre également l'action mutualiste au travers de la protection sociale complémentaire santé et la prévoyance qui ont fait l'objet d'une harmonisation et d'une réelle amélioration, tant sur le plan des garanties que de la participation employeur. En effet, cet accord prévoit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une répartition différente de la participation employeur sur la protection complémentaire santé, basée sur la composition familiale. En matière de prévoyance, de nouvelles garanties ont été introduites, notamment en matière d'incapacité de travail et d'invalidité.

Enfin, l'accord social vise à améliorer la qualité de vie au travail, avec la mise en place du plan dans ce sens.

Il pose également la base de futures négociations qui porteront à terme sur le régime indemnitaire et le temps de travail, une fois la construction de la Métropole stabilisée.

## ➔ UNE ÉCOLE DU MANAGEMENT

Figurant parmi les actions du plan Qualité de Vie au Travail (QVT), l'école du management a été lancée en avril 2017, dans un premier temps pour les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs et responsables de service puis pour les managers de proximité. 332 personnes sont concernées.

Cette école a pour vocation d'accompagner les managers dans leur fonction d'encadrement et de leur donner des outils pour piloter et animer le travail de leurs équipes.

Elle dispense notamment des formations autour des cinq rôles clés du manager :

- Etre des responsables porteurs de sens et de vision, contributeurs de la stratégie et leaders pour l'avenir
- Etre des leaders libérateurs, coachs de leurs collaborateurs et leurs équipes
- Etre des animateurs qui donnent une âme et créent l'adhésion
- Etre des pilotes et organisateurs

- Développer son propre pouvoir d'action et d'influence

L'école du management organise des modules obligatoires sur les fondamentaux du management et des modules optionnels sur des thématiques telles que la communication managériale, la conduite du changement, le management de projet, la gestion de crise, la créativité... Les formations dispensées visent à encourager l'interactivité et à favoriser les échanges au sein des groupes. Elles veillent à l'équilibre entre les concepts et les mises en situation et s'attachent à ancrer les fondamentaux.



### CHIFFRES CLÉS

**731**

agents formés sur les thématiques liées aux rôles clés du manager

#### MODULES OBLIGATOIRES

**23** sessions –

**262** agents formés

#### MODULES OPTIONNELS

**44** sessions

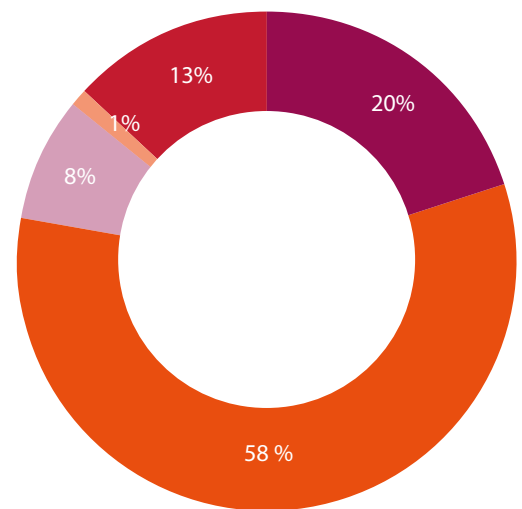
**469** agents formés sur ces différents modules

**1** Lab sur la thématique de la smart city – 58 participants

**5** Kicks off-séminaires de cohésion d'équipe

**47** mémos réalisés pour la collectivité (dessins mnémotechniques qui reprennent les concepts vus dans les fondamentaux du management)

Degré d'atteinte des objectifs (% calculé sur l'ensemble des évaluations 2017) :



### AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Après la création du comité qualité de vie au travail en 2015, une enquête sur les risques psychosociaux a été réalisée en 2016 qui a permis d'identifier des axes de travail organisés au sein d'un Plan QVT pour les années 2017-2018. L'objectif de ce plan est de consolider au sein d'un outil unique des pratiques, expérimentations et/ou des projets pour la plupart déjà existants : bonnes pratiques spontanées des services, projets issus de démarches d'innovation participatives...

Le plan QVT est organisé autour de deux axes :

- Proposer des conditions de travail préservant la santé et l'équilibre de vie :
  - Préserver et promouvoir la santé et le bien-être au travail
  - Faciliter l'organisation du temps de travail et l'équilibre vie professionnelle – vie privée
  - Améliorer l'environnement et les conditions matérielles de travail



- S'assurer de la qualité et de la bienveillance de la communication et des relations interpersonnelles pour mieux travailler ensemble :

- Favoriser la cohésion, la solidarité et le co-développement
- Développer la valorisation, la reconnaissance et la confiance
- Améliorer la communication et l'information pour donner du sens

Différentes actions sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

- L'expérimentation du télétravail est désormais généralisée à tous, à l'exception des agents au contact des usagers ou sur la voie publique, dans la limite d'1 journée tous les 15 jours et des postes qui le permettent.
- Ecole du management : pour accompagner les managers, une école du management est née avec de premières actions (45 sessions) notamment autour de la communication.
- Plusieurs salles de co-working et de créativité vont naître dans les mois à venir pour s'adapter aux nouvelles modalités de travail.
- La révision du règlement intérieur vise à organiser le « bien-vivre ensemble » autour de règles liées à la santé et la sécurité mais aussi à la communication en intégrant par exemple le droit à la déconnexion.

- Une communauté de coach santé/sport/bien-être va être lancée, en particulier pour mettre en place des échauffements avant la prise de poste pour les métiers techniques.
- Chaque année, une action solidaire est menée pour fédérer les agents autour d'un projet participatif. En 2017, le Noël Solidaire a permis de récolter plus de 1000 jouets au profit des associations Enfance et Partage Région Centre et Bada boum .
- 104 aménagements de poste, 530 préconisations et 21 études de postes ont été réalisées pour assurer aux agents des conditions et un environnement de travail adapté.
- Des formations à la gestion du temps ou encore à la communication sont proposées pour garantir des conditions et relations de travail sereines.
- Une procédure RPS a été créée avec la mise en place d'un numéro vert et d'une cellule de prévention permettant une meilleure analyse des situations de mal-être et des propositions de solutions opérationnelles.
- Une nouvelle offre négociée de mutuelle et de prévoyance a été proposée aux agents



## CHIFFRES CLÉS

**420**

adhérents à la Mutuelle

**92**

adhérents à la Prévoyance



## MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNES

La mutualisation se met en place à travers de nombreuses actions concrètes.

Par la mise en œuvre de biens logiciels partagés :

- La logithèque e-magnus (gestion RH, finances, GRC) au bénéfice de 9 communes ; gestion du courrier issue d'une collaboration entre 9 communes ; gestion du conservatoire (imuse) pour 5 collectivités
- La gestion administrative pour la police municipale (Municipol) pour 12 communes
- La gestion dédiée aux services de santé au travail (Horizon), avec la poursuite du déploiement pour les communes entrant dans le service commun
- La gestion de l'urbanisme foncier (droits de cités), mutualisée entre Olivet, Saint Hilaire Saint Mesmin et Saint Pryvé Saint Mesmin
- La gestion de la petite enfance (3D ouest) pour 7 communes
- Le porte-document nomade à destination des élus (i-delibre) pour Olivet et Saint Pryvé Saint Mesmin

Par l'amélioration des infrastructures informatiques :

- mise en place d'un cœur de réseau à l'échelle de la Métropole
- intégration de pare-feu centraux en haute disponibilité
- accès Internet mutualisé
- antisipam
- raccordements en fibre optique de communes au réseau communautaire (Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Hilaire Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc).

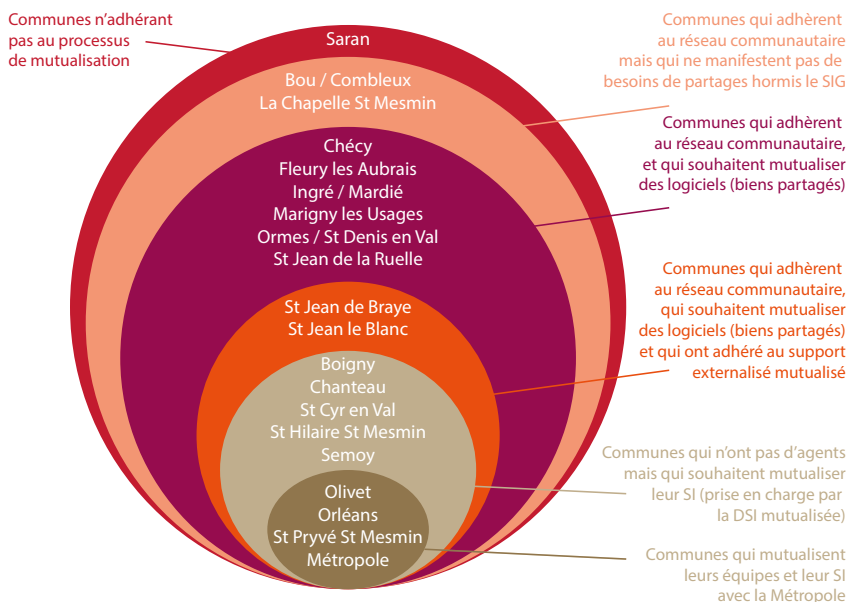
Par la passation de groupements de commande pour uniformiser les matériels et les prestations et par la massification permettant de dégager des économies : nouveau marché fibre optique, nouveau marché téléphonie (fixe, mobile, internet).

Par le renouvellement du contrat de la prestation d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes externalisée, permettant aussi une simplification et une mise en cohérence entre les communes concernées.

## POURSUITE DE LA MUTUALISATION

Installée à Olivet depuis janvier 2017, la Direction des systèmes d'information mutualisée intègre 25 agents issus des communes d'Olivet, Saint Pryvé Saint Mesmin, Orléans et d'Orléans Métropole. Elle intervient également pour le compte des autres communes de la Métropole, en fonction de leurs souhaits et de leurs besoins.

### PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA DSI



La DSI est chargée de la gestion des infrastructures réseau, système et télécom, du développement des applications métiers et de la gestion des postes de travail, ainsi que des équipements d'impression de proximité. Son action s'appuie sur la mise en œuvre d'un schéma directeur.



---

## ➤ MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

---

- Dématérialisation des factures (Chorus Pro)
- Réalisation d'un audit pour la Direction des ressources humaines
- Déploiement de la gestion des absences
- Mise en œuvre de la gestion électronique de documents
- Mise en œuvre d'un hyperviseur sur les bâtiments (contrôle accès, intrusion, levée de doute, vidéo...)
- Remplacement de la gestion du protocole
- Remplacement du logiciel de gestion sociale
- Déploiement du portail de gestion des associations
- Etude du service citoyen « ma ville plus facile »

---

## ➤ DÉPLOIEMENT D'APPLICATIONS ET OUTILS INNOVANTS

---

- Assistant intelligent (Chatbot) pour les ressources humaines
- Plateforme de budget participatif
- Gestionnaire d'invitation (Dooliz)
- Outil de surveillance climatique pour le musée
- Tablettes pour pointage
- Remplacement du système d'information de gestion des bibliothèques
- Intégration du portail famille
- Déploiement de smartphone pour la gestion des PV électroniques et stationnement
- Plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle) pour le CFA
- Portail Eau pour Fleury
- Mise en œuvre d'une nouvelle solution de géolocalisation
- Accès au SIG en mobilité pour les agents de l'assainissement
- Nouveau dispositif de géolocalisation pour les véhicules de l'assainissement

- Mise en place d'un outil de visioconférence libre
- Lab'O, 2<sup>e</sup> phase d'aménagement : équipements des locaux techniques et Wi-Fi ; équipement audiovisuel de la salle de conférences - régie audio-vidéo ; équipement des salles et accès (17 écrans dont 4 interactifs)



### CHIFFRES CLÉS

**15 000**

demandes traitées par l'assistance utilisateurs

Un portefeuille de

**197**

applications maintenues

**3260** agents

#### PARC INFORMATIQUE

**243**

sites avec postes informatiques

**215**

copieurs multifonctions

**308**

imprimantes

#### TÉLÉPHONIE

**2500**

postes fixes

**416**

mobiles

**88**

smartphones

#### BILAN DE LA MUTUALISATION

**33**

logiciels partagés dont 30 gérés par le service

**94**

utilisations de logiciels partagés dont 66 hors Orléans



## UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

La création d'Orléans Métropole est à l'origine de plusieurs changements, y compris dans sa gouvernance.

### ➤ CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ URBAINE

La première étape a consisté en la transformation en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Celle-ci est intervenue après un important travail de préparation et de décisions qui a abouti à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 portant extension des compétences et actualisation des statuts de la Communauté d'agglomération, puis le 22 décembre 2016, d'un second arrêté préfectoral portant transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine renommée « Orléans Métropole ».

Parallèlement, le travail d'instruction des dossiers par les commissions a été simplifié, avec la réduction à cinq du nombre de commissions et avec un pilotage partagé de leurs travaux par les vice-présidents délégués dans les domaines de compétences concernés.

Les commissions sont désormais :

- Attractivité et économie
- Aménagement du territoire
- Développement durable
- Territoires et proximité
- Ressources

La conférence des maires a par ailleurs vu confirmer son rôle d'instance politique privilégiée de débats, d'échanges et d'arbitrages stratégiques.

### ➤ CRÉATION DE LA MÉTROPOLE

La seconde étape a été la transformation, le 1<sup>er</sup> mai 2017, de la Communauté urbaine en Métropole intervenue par décret du premier ministre n°2017-686 du 28 avril 2017, après promulgation de la loi n°2017 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement du territoire. Celle-ci a également donné aux EPCI à fiscalité propre centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants et comprenant le chef-lieu de région, la possibilité de se transformer en Métropole.

Outre les compétences attribuées aux métropoles, le périmètre d'Orléans Métropole a été étendu par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 aux compétences suivantes :

- Missions complémentaires à la compétence GEMAPI
- Création et gestion d'une fourrière animale
- Aménagement et gestion du Parc floral de la Source à Orléans
- Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) d'Orléans

L'agglomération orléanaise figure désormais au nombre des 21 Métropoles françaises participant au « renforcement des territoires de la République qui œuvrent au redressement économique du pays ».

---

## ➤ UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

---

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le conseil métropolitain a élu à la présidence de la Métropole Olivier CARRÉ qui a ainsi succédé à Charles-Eric LEMAIGNEN.

Cette nouvelle élection s'est accompagnée d'un renouvellement intégral du bureau avec une nouvelle composition comprenant 20 vice-présidents et 13 autres membres.



### CHIFFRES CLÉS

**317**

décisions

**159**

d'arrêtés (hors RH)

**65**

délibérations du Bureau

**439**

délibérations du Conseil

**13**

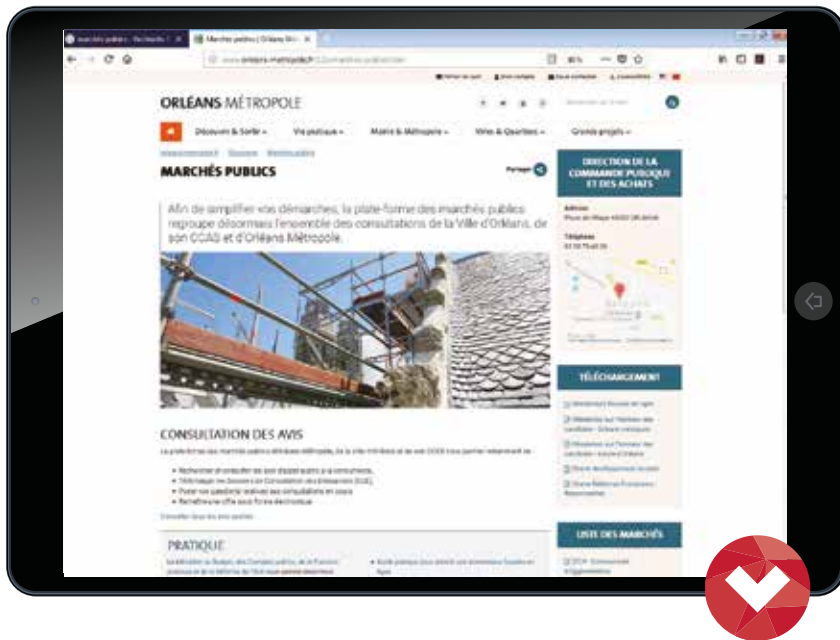
réunions du Conseil

**10**

réunions de Bureau

**10**

Conférence des maires



- Bilan concernant les fournisseurs de 700 000 € d'achats (12 marchés) en matière de vêtements de police et de fourniture et de matériels techniques de bâtiment et d'élagage
- Ces bilans permettent d'apporter des solutions correctives sur les dysfonctionnements du marché avec le fournisseur et renforcent ainsi la relations fournisseurs/donneurs d'ordre via la responsabilisation de chacun

Par ailleurs, la Direction de la commande publique et des achats a représenté Orléans Métropole et la Ville d'Orléans lors de la manifestation organisée par la médiation des entreprises sur la signature de la charte Relations fournisseurs responsables, au ministère des finances à Bercy.

## OPTIMISATION ET RESPONSABILITÉ

Mutualiser certains achats à l'échelle des 22 communes de la métropole pour contribuer à optimiser les coûts, telle est la vocation de la Direction de la commande publique et des achats qui veille également au respect de ses engagements pour des achats responsables.

### CHARTRE RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES

Désormais mise en œuvre dans le cadre de la mutualisation par Orléans Métropole, la Charte des relations fournisseur responsables signée en 2016 engage les grands donneurs d'ordres à mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs et notamment les petites et moyennes entreprises (TPE-PME). Il s'agit d'appliquer les bonnes pratiques, notamment en matière d'équité financière, de responsabilité territoriale, ou encore de respect de l'environnement et d'exercer sa responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs.

Ainsi, en 2017 des actions ont été mise en place pour assurer le respect des engagements de la charte Relation fournisseurs responsables :

### MUTUALISER LES ACHATS

La démarche de mutualisation vise à optimiser les achats en réduisant le nombre de procédures pour s'approvisionner et permet en groupant les commandes, de réduire le coût global des achats à qualité constante, du fait d'un effet de masse.

C'est dans cet objectif qu'Orléans Métropole développe et encourage la mutualisation des achats à l'échelle des 22 communes, en passant des conventions de groupement ou en ayant recours à des centrales d'achat.

Ainsi, en 2017 deux conventions de groupements étaient effectives et ont été optimisées. De même, deux centrales d'achat sont sollicitées : Approlys pour le gaz, les fournitures de bureau et le papier et l'Ugap pour pour certains achats non couverts par un marché public (consommables informatiques, matériels informatiques, fourniture de mobilier scolaire, bureau, véhicules métier).



#### CHIFFRES CLÉS

**230 000 €**

économisés grâce au pilotage mutualisé de sept marchés et au recours aux centrales d'achat

## CAP SUR ORLÉANS MÉTROPOLE UNE VRAIE DYNAMIQUE

2017 a été une année singulière pour l'histoire de notre intercommunalité. Avec l'accord des communes, l'AggLO a connu une transformation institutionnelle importante : devenue communauté urbaine le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et rebaptisée Orléans Métropole, elle a accédé au statut de Métropole le 1<sup>er</sup> mai 2017 et s'est vue transférer une partie des compétences exercées jusqu'alors par les communes : la gestion des espaces publics, le plan local d'urbanisme, la gestion et l'entretien des zones d'activités, le commerce de proximité, la promotion touristique du territoire, les réseaux de chaleur et de froid urbain, le stationnement en ouvrage, ...



Cette nouvelle ambition collective s'est accompagnée de l'adoption, en juillet 2017, du Projet Métropolitain qui poursuit l'objectif d'être dans les quinze Métropoles françaises qui comptent à l'horizon 2030.

**Avec un total de 429,3 M€ de dépenses dont 249 M€ (89 M€ en investissement et 160 M€ en fonctionnement) consacrés aux projets, Orléans Métropole affirme, dès son premier exercice sa volonté d'investir fortement sur des projets ambitieux tout en répondant toujours mieux en proximité et avec une grande réactivité, aux besoins des habitants.**

Parmi les réalisations 2017 on peut citer (détail en annexe du rapport p 97) :

- 26 M€ pour les travaux de voirie et d'embellissement de l'espace public (dont 20 M€ au titre des espaces publics transférés et réalisés dans le cadre des conventions de gestion)
- 11 M€ dans le cadre de l'opération Interives
- 7 M€ pour la fin des travaux du LAB'O
- 4 M€ au titre des travaux sur les lignes de tram

Il est important de souligner que les transferts de compétences, s'ils font évoluer les masses budgétaires, n'ont pas modifié les équilibres grâce aux mécanismes de compensation qui assurent la neutralité des transferts.

En effet, s'agissant du fonctionnement, les transferts portent sur 10,7 M€ en dépenses et 5,6 M€ en recettes et sont compensés, à l'euro dans l'attribution de compensation.

### Ces volumes transférés correspondent à EN DÉPENSES :

- Gestion de l'espace public : 9 M€
- Tourisme : 1,5 M€
- Zones d'activité : 0,1 M€
- Défense incendie : 0,04 M€

### EN RECETTES :

- Espace public (refacturation de travaux aux concessionnaires) : 1,7 M€
- Parkings en ouvrage : 1,3 M€
- Concessions de chauffage urbain : 1,2 M€
- Tourisme (taxe de séjour) : 1,34 M€
- Centre de conférences et le parc des expositions : 0,1 M€

Il est à noter qu'en 2017, et pendant la période transitoire, les charges de personnel relatives aux compétences transférées sont restées communales, le personnel a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour ce qui concerne l'investissement et pour le budget principal, les transferts concernent quasiment exclusivement les dépenses d'espace public (voirie, propreté et espaces verts), ce sont ainsi 20 M€ qui viennent en déduction de l'attribution de compensation versées aux communes en fonctionnement.

Dans ce contexte, l'épargne disponible progresse pour permettre à Orléans Métropole de financer les investissements dont elle a nouvellement la charge.

On notera également en 2017, les acquisitions de capital faisant de la Métropole le premier actionnaire des sociétés (SPL Evènements, SEM Orléans Gestion, SPL tourisme) qui assurent la gestion d'équipements désormais métropolitains (parkings, tourisme, parc des expositions et centre de conférences).

Enfin, 2017 est aussi l'année de référence retenue dans le cadre de la programmation des finances locales définie par l'Etat pour 2018-2020 et qui donne lieu à contractualisation entre l'Etat et les plus de 300 collectivités dont le budget atteint au moins 60 millions d'euros et dont fait partie Orléans Métropole.

**C'est dans ce contexte que sont présentés les comptes 2017. Le compte administratif 2017 démontre cette année encore la capacité d'Orléans Métropole à œuvrer pour le développement de son territoire avec 89 M€ d'investissement, tout en s'attachant à la proximité, à la solidarité territoriale et à la cohésion sociale pour l'ensemble des habitants métropolitains. Les équilibres financiers sont préservés sans augmenter les impôts et en limitant le recours à la dette, en parfaite cohérence avec les tendances désormais imposées par l'Etat.**

# TRANSFORMATION DE L'AGGLO EN COMMUNAUTÉ URBAINE PUIS EN MÉTROPOLE - TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Le Conseil de Communauté du 29/09/2016 a approuvé le principe de la transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire devient « Orléans Métropole » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par décret n° 2017-686 du 28 avril 2017 portant création de la Métropole dénommée « Orléans Métropole », la Communauté Urbaine accède au rang de Métropole, le 1<sup>er</sup> mai 2017.

## ▶ LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES DES COMMUNES À ORLÉANS MÉTROPOLE

- Espaces public et parkings en ouvrage
- Réhabilitation des logements insalubres
- Contribution à la transition énergétique
- Réseaux de chaleur et de froid urbain
- Distribution publique d'électricité et de gaz
- Plan local d'Urbanisme Intercommunal
- Zones d'activités économiques
- Tourisme
- Accompagnement du commerce de proximité
- Eau potable
- GEMAPI (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018)
- Défense incendie
- Infrastructures de charge de véhicules électriques
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Gouvernance et aménagement des gares
- Cimetières d'intérêt métropolitain

## ▶ MODALITÉS D'EXERCICE DES COMPÉTENCES

L'avancement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la date de transformation en Communauté Urbaine a exigé la mise en place d'une organisation temporaire permettant de garantir une parfaite continuité du service dans certaines compétences transférées à cette occasion par les communes.

Un consensus s'est dégagé pour faire de 2017 une année transitoire durant laquelle certaines missions, qui ne pourraient être immédiatement assurées directement par l'EPCI dans son organisation actuelle dès le 1<sup>er</sup> janvier, soient confiées aux communes, dans la continuité de ce qu'elles effectuaient en 2016. Pendant cette même période a été mise en place la future organisation conjointe, fondée notamment sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et de territorialisation des équipes.

Dans ce contexte, des conventions de gestion transitoire ont été passées entre Orléans Métropole et les 22 communes pour l'exercice des missions relatives aux compétences « espaces publics », « eau potable », « plan local d'urbanisme », « zones d'activités », « défense contre l'incendie ».

Les conséquences budgétaires de ces conventions de gestion ont été les suivantes.

### **S'AGISSANT DES COMPÉTENCES EXERCÉES DANS LE BUDGET PRINCIPAL :**

- Les communes après avoir déclaré compétence par compétence, le montant des dépenses hors dépenses de personnel qu'elles envisageaient de réaliser, ont exécuté dans leur budget 2017 les dépenses et constaté les recettes dans le cadre d'opérations pour compte de tiers.

L'intégralité des dépenses ont été remboursées par Orléans Métropole aux communes et ces dernières ont reversé à la métropole l'ensemble des recettes perçues en 2017 au titre des compétences transférées.

- L'attribution de compensation 2017 versée aux communes a été réduite du montant de ces dépenses.
- En 2017, le personnel est resté communal et payé par les communes sur leurs budgets (sans prélèvement sur l'attribution de compensation et sans remboursement par Orléans Métropole).

**S'AGISSANT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE :**

• Les budgets annexes des communes ont été clôturés au 31/12/2016. Orléans Métropole a ainsi créé son budget annexe de l'eau et a assuré l'exécution de cette compétence dès le 01/01/2017. Par délibération du 22/06/2017 Orléans Métropole a intégré les résultats de clôture 2016 des budgets annexes des communes. Elle a ainsi perçu les excédents reversés par les communes et reversé les déficits constatés.

**Au global, en 2017 les comptes d'Orléans Métropole intègrent notamment :**

- Dans le budget principal :
  - l'impact sur les attributions de compensation du dispositif de gestion transitoire et des transferts de charges liés aux compétences directement exercées par Orléans Métropole dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (notamment tourisme et flux financiers liés aux contrats de délégation de service public) ;
  - les dépenses et recettes relatives aux compétences transférées, hors dépenses de personnel.

Dans le budget de l'eau nouvellement créé :

- les dépenses et recettes relatives à la compétence eau potable, y compris dépenses de personnel ;
- les annuités des emprunts transférés.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'Orléans Métropole a bénéficié en 2017 d'un régime de dotation globale de fonctionnement plus favorable conduisant à faire progresser la dotation versée par l'Etat de 8,8 M€. La moitié de cette dotation supplémentaire a été reversée aux communes puisqu'Orléans Métropole a décidé de leur redistribuer, en 2017, 50% repartis au prorata de la population avec une dotation minimum de 10 000 € par commune.

	DÉPENSES TRANSFÉRÉES		RECETTES TRANSFÉRÉES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Espaces publics (propreté, voirie, espaces verts)	9,04 M€	19,48 M€	1,66 M€	0,55 M€
Zones d'activité	0,12 M€	0,03 M€		
Tourisme	1,46 M€	0,09 M€	1,34 M€	
Parkings en ouvrage			1,31 M€	
Concessions de chauffage urbain			1,19 M€	
Révision du PLU		0,29 M€		
Défense incendie	0,04 M€	0,14 M€		
Parc des expositions			0,14 M€	
<b>TOTAL</b>	<b>10,66 M€</b>	<b>20,01 M€</b>	<b>5,63 M€</b>	<b>0,55 M€</b>



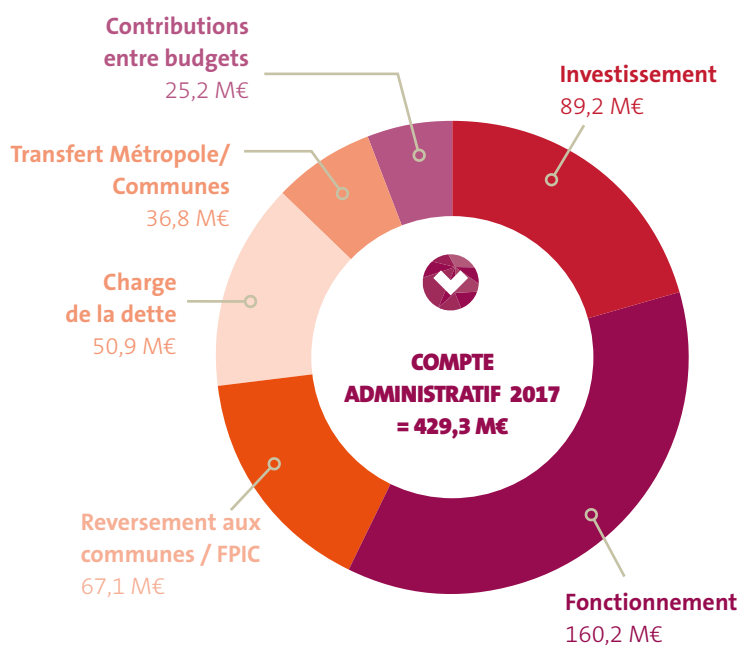
# PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 PAR GRANDES MASSES :

Budget principal et budgets annexes

## SITUATION FINANCIÈRE - EQUILIBRE FINANCIER

### SUR UN BUDGET GLOBAL DE 429,3 M€, ORLÉANS MÉTROPOLE A CONSACRÉ :

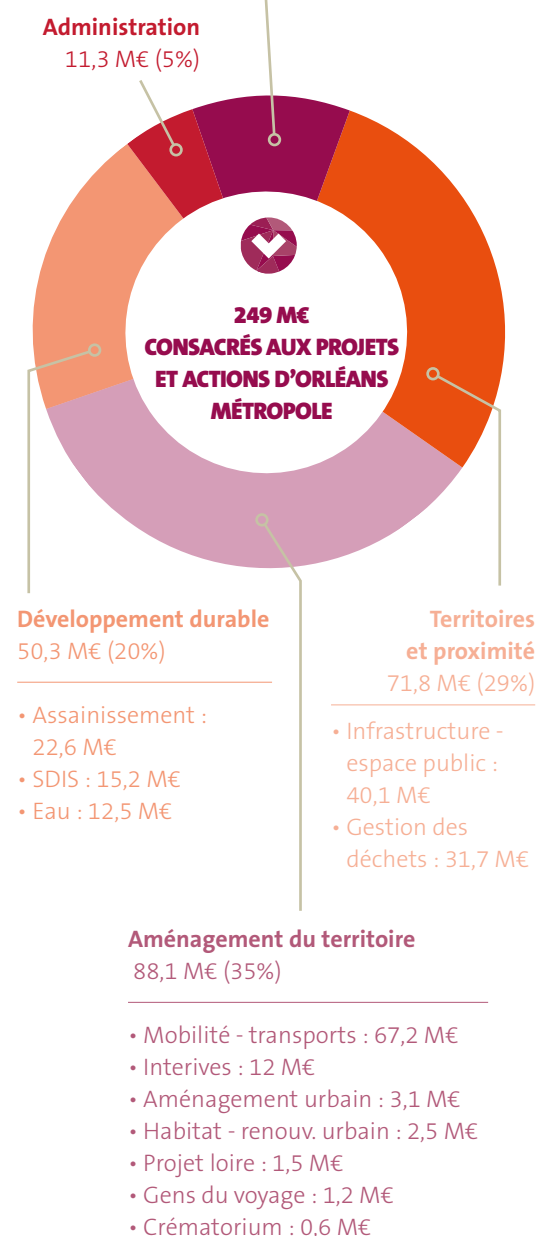
- 249,4 M€ aux différents projets et actions communautaires (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement)
- 179,9 M€ aux versements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibres versées aux budgets annexes.



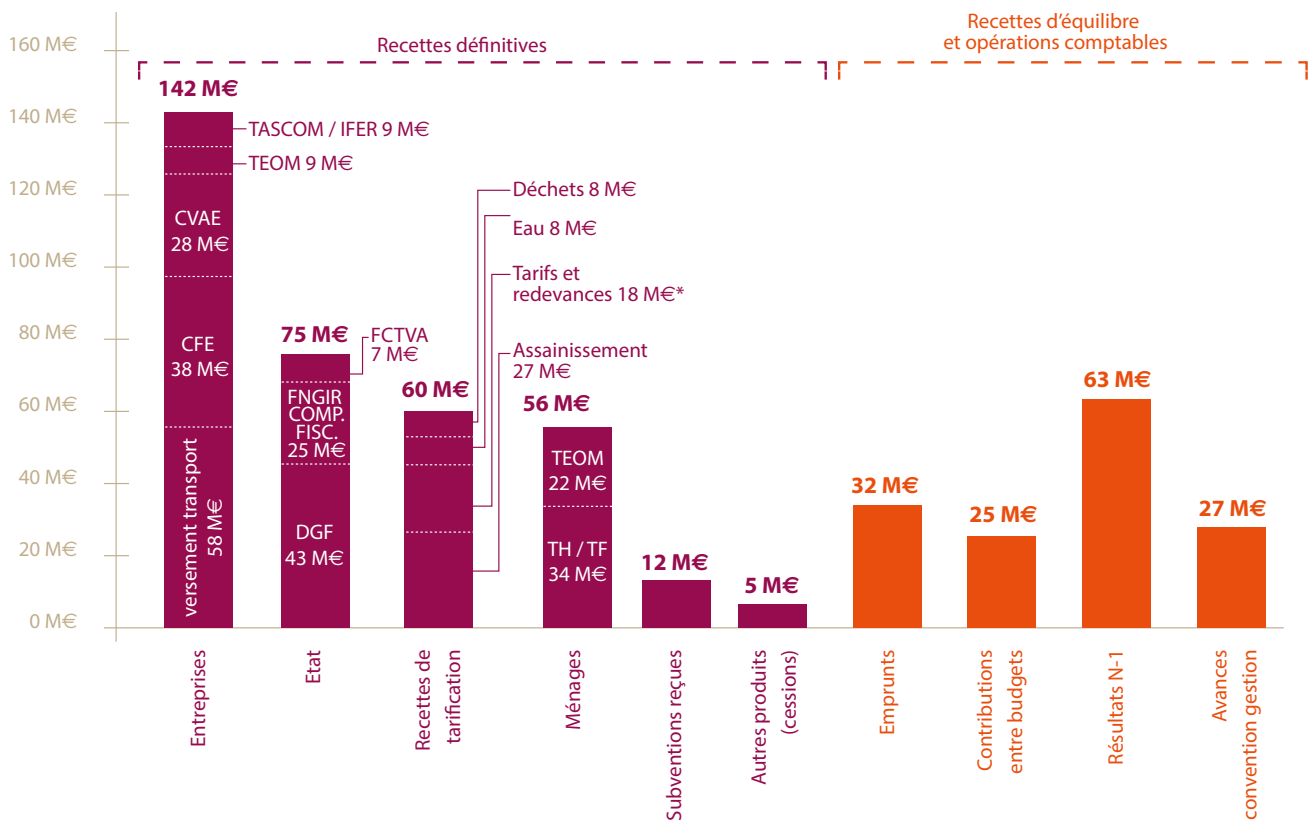
### SUR UN BUDGET RÉALISÉ À HAUTEUR DE 429,3 M€ DE DÉPENSES RÉELLES, ORLÉANS MÉTROPOLE A CONSACRÉ 249,4 M€ AUX PROJETS ET ACTIONS QUI SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- Économie - numérique - dynamisation commerce et centre bourgs : 17,1 M€
- Emploi - insertion : 5,4 M€
- Enseignement sup - recherche : 3,2 M€
- Tourisme : 2 M€
- Agriculture : 0,2 M€

### Économie et attractivité 27,9 M€ (11%)



**ORLÉANS MÉTROPOLE EST MAJORITAIREMENT FINANÇÉE PAR LES ENTREPRISES**



En 2017, les masses budgétaires évoluent, les dépenses d'investissement transférées par les communes viennent en déduction de l'attribution de compensation versée aux communes par Orléans Métropole, reconstituant ainsi son épargne pour lui permettre de financer les dits-investissement. Par ailleurs, en 2017, Orléans Métropole a bénéficié du régime de DGF des Métropoles qui fait progresser la dotation de 8,8 M€ (dont 4,4 M€ redistribués aux communes).

Dans ce contexte, l'épargne brute et l'épargne nette progressent pour s'établir à respectivement à 99,4 M€ et à 56,8 M€.

Les recettes exceptionnelles concernent pour 6,5 M€ la reprise des excédents des budgets eau potable des communes, le solde étant principalement constitué de recettes occasionnelles et de régularisations comptables.

CUMUL 9 BUDGETS (HORS PTOC/ZAC)	CA 2016	CA 2017	EVOL
Recettes courantes de fonctionnement	327,2 M€	357,9 M€	30,8 M€
- Dépenses courantes de gestion	247,0 M€	258,4 M€	11,3 M€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>80,1 M€</b>	<b>99,5 M€</b>	<b>19,4 M€</b>
- Intérêts de la dette (CT+ LT)	10,3 M€	7,9 M€	-2,3 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,8 M€	1,7 M€	0,8 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	1,9 M€	9,4 M€	7,5 M€
<b>Epargne brute</b>	<b>71,0 M€</b>	<b>99,4 M€</b>	<b>28,4 M€</b>
- Remboursement de capital	41,1 M€	42,5 M€	1,5 M€
<b>Epargne nette / Autofinancement</b>	<b>29,9 M€</b>	<b>56,8 M€</b>	<b>26,9 M€</b>

## FISCALITÉ

2017	ORLÉANS MÉTROPOLE
Taxe d'habitation	7,52%
Foncier bâti	1,28%
Foncier non bâti	6,12%
Cotisation foncière des entreprises	24,88%
TEOM (*)	8,73%
Versement transport (**)	1,80%

(\*) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est assise sur les valeurs locatives foncières (hors établissements industriels). Elle finance les charges de collecte et de traitement des déchets ménagers ou assimilés.

(\*\*) Recette de versement transport : affectée au financement du réseau de transport en commun de la Métropole et payée par les employeurs (entreprises et administrations) de plus de 9 salariés. La réforme introduite par la loi de Finances pour 2016 relève le seuil d'assujettissement à 11 salariés. La situation de l'emploi local influe en temps réel sur le dynamisme des bases.

## LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

### PARMI LES PROJETS D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉS EN 2017 FIGURENT (>0,5 M€) :

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2017	DÉPENSES 2017
ESPACE PUBLIC - COMMUNES	19,1 M€
LAB'O ORLEANS	7,0 M€
INTERIVES (ZAC, HORS ZAC, TRANSPORT PAR CABLES)	12,0 M€
TRAM GROS TRAVAUX - DESORDRES LIGNE A	4,0 M€
RUE ROYALE	3,4 M€
LIAISON RD 2020- RD97	1,9 M€
@GREENTECH ORLEANS - PARTICIPATIONS	1,6 M€
REHAB COURANTES CANALISATIONS	1,5 M€
ACQUISITIONS COMPTEURS	1,4 M€
REQUALIFICATIONS VOIRIES	1,4 M€
TRAVAUX PARKING BARON	1,4 M€
ADELIS ST JEAN RUELLE	1,4 M€
REHABILITATION RESEAUX UNITAIRES ET EU	1,0 M€
ACCESSIBILITE RESEAU BUS	0,9 M€
ACQUISITION ACTION ORLEANS GESTION	0,9 M€
EXTENSION CFA	0,9 M€
OUVRAGES ART	0,9 M€
STEP LA CHAPELLE - TRAVAUX	0,8 M€
PPI COURANT TRANSPORT	0,8 M€
PREV. INONDATION - PARTICIPATION ETAT DIGUES	0,8 M€
RENOV.PCC ET PRIORITE AUX FEUX	0,8 M€
CAPITAL SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS	0,7 M€
MATERIELS SPECIFIQUES ASST	0,7 M€
COMET	0,7 M€
PLATEFORME DECHETS VERTS ST PRYVE	0,7 M€
ACQUISITIONS FONCIERES	0,6 M€
ITINERAIRES CYCLABLES	0,5 M€
DECHETTERIE INGRE	0,5 M€

## ENCOURS DE DETTE

L'encours de la dette globale est constitué des emprunts souscrits pour financer les investissements du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

En 2017, 31,8 M€ d'emprunts 2017 ont permis de financer 89 M€ de projets d'investissement.

Dans ces conditions, compte tenu des remboursements de capital intervenus en 2017 et à périmètre constant l'encours de la dette globale s'établit à 469 M€ contre 480 M€ en 2016 en conformité avec l'engagement de désendettement pris pour le mandat.

A cet encours, il convient d'ajouter la dette eau potable reçue des communes au 1er janvier 2017 pour 14 M€.

L'encours global de dette (y compris dette reçue des communes) s'établit ainsi à 484 M€ au 31/12/2017.

La dette du budget transport représente 52% de l'encours global, celui du budget principal (y compris dette de la compétence Gestion des déchets) 34 %, et celui du budget assainissement 6%.



La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette.

A l'issue de l'exercice 2017, la capacité de désendettement d'Orléans Métropole, tous budgets confondus, s'établit autour de 5 ans. Cette évolution résulte de la poursuite de la stratégie de désendettement initiée en 2013. La capacité de désendettement d'Orléans Métropole reste inférieure à 10 années, signe d'une situation financière saine et maîtrisée.

EN MILLIONS D'€ AU 31/12/N	2013	2014	2015	2016	2017
Budget principal	196 M€	183 M€	168 M€	153 M€	156 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	25 M€	21 M€	17 M€	17 M€	9 M€
B. Transport	305 M€	288 M€	277 M€	259 M€	250 M€
B. Assainissement	41 M€	35 M€	33 M€	30 M€	28 M€
B. PTOC	7 M€	7 M€	6 M€	6 M€	5 M€
B. CFA			1 M€	1 M€	1 M€
B. Pépinières	3 M€	2 M€	5 M€	12 M€	18 M€
B. Port	3 M€	3 M€	3 M€	3 M€	2 M€
<b>Dette bancaire (1)</b>	<b>580 M€</b>	<b>539 M€</b>	<b>509 M€</b>	<b>480 M€</b>	<b>469 M€</b>
Dette eau potable reçue des communes					14 M€
<b>Dette globale (1)</b>	<b>580 M€</b>	<b>539 M€</b>	<b>509 M€</b>	<b>480 M€</b>	<b>484 M€</b>

# PERSPECTIVES

D'un point de vue local ou national, l'environnement financier des collectivités est en pleine mutation.

## ▶ LA SUITE DES EFFETS DE LA MÉTROPOLISATION

Ainsi, en 2018, comme en 2017, les masses budgétaires du budget d'Orléans Métropole évolueront avec la suite des incidences financières des transferts de compétences : transfert effectifs des personnels, transferts intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le parc floral et l'ESAD notamment.

Viendront également, à l'horizon 2019, les impacts budgétaires de la déclaration d'intérêt métropolitain des équipements sportifs et culturels qui viendra en débat au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

## ▶ LES ÉVOLUTIONS NATIONALES

### **LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT :**

Dans le même temps, et au niveau national, la loi de programmation des finances locales pour 2018-2020 engage les collectivités les plus importantes dans la contractualisation en cours de négociation avec l'Etat. Ce contrat vise, entre autres, à plafonner l'évolution des dépenses à 1,2 % dès 2018 et jusqu'en 2020. Cette nouvelle donne va conduire la collectivité à adapter sa gestion financière, passant d'un pilotage par l'autofinancement à un pilotage par la dépense ne permettant plus (sauf exception) de prendre en compte les recettes dans la définition de la stratégie financière.

### **LA REFONTE DE LA FISCALITÉ :**

2018 verra également les premiers effets de la réforme de la taxe d'habitation (suppression progressive) qui s'accompagne de réflexion importantes sur une réforme plus large de la fiscalité : sur les valeurs locatives des locaux d'habitation (après la première vague sur les locaux professionnels entrée en vigueur en 2017) et sur l'allocation des ressources entre collectivités.

A ce stade des travaux et des discussions, les orientations envisagées sont :

- Scénario n°1 : la part départementale de taxe foncière est transférée aux communes et aux EPCI avec un prorata et des compléments d'impôt national (TVA) ;
- Scénario n°2 : remplacement direct et intégral de la Taxe d'habitation par une fraction d'impôt national (TVA).

Quelque que soit l'hypothèse qui sera retenue in fine, force est de constater que l'autonomie financière des communes et des EPCI ne reposerait désormais que sur la seule taxe foncière qui deviendra un enjeu majeur pour ces collectivités.

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN AU 31 DÉCEMBRE 2017

COMMUNES	Nb	Conseillers métropolitains	Conseillers métropolitains
BOIGNY SUR BIONNE	2	Mme CROSNIER Marie-Odile	M. BERNIER Jean-Michel
BOU	1	Mme BLANLUET Michèle • <b>Maire</b>	
CHANTEAU	2	M. VIÉ Jannick Maire	Mme DUPRÉ Nadine
CHECY	3	M. VALLIES Jean-Vincent • <b>Maire</b> Mme BAULINET Virginie	M. RABILLARD Rémy
COMBLEUX	1	Mme MASSON Marie-Claire • <b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	
FLEURY LES AUBRAIS	6	Mme LINGUET Marie-Agnès • <b>Maire</b> Mme LOISEAU Sophie M. DESORMEAU Philippe	Mme LEPROUX-VAUZELLE Fabienne M. DOMINGUES Anthony Mme CANETTE Carole
INGRE	3	M. DUMAS Christian • <b>Maire</b> Mme MAIGNAN Catherine	M. GOUGEON Philippe
LA CHAPELLE SAINT MESMIN	3	M. BONNEAU Nicolas • <b>Maire</b> Mme BARTHE-CHENEAU Valérie	M. BOUTIGNY Christian
MARDIE	2	M. THOMAS Christian • <b>Maire</b>	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine
MARIGNY LES USAGES	2	M. ARCHENAUT Eric • <b>Maire</b>	Mme GRIVÉ Claude
OLIVET	6	M. SCHLESINGER Matthieu • <b>Maire</b> M. BELOUET Philippe Mme ADELLE Cécile Mme MARAVAL Guylaine M. PELLE Jean-Michel	M. SONCY Horace
ORLEANS	34	M. CARRE Olivier • <b>Maire</b> M. GROUARD Serge Mme ODUNLAMI Béatrice M. LEMAIGNEN Charles-Éric Mme SAUVEGRAIN Muriel M. MONTILLOT Florent Mme ARSAC Martine M. LAGARDE François M. RENAULT Thomas Mme HOSRI Martine M. MARTIN Michel Mme GRIVOT Martine M. SANKHON Soufiane Mme CARRÉ Florence Mme LECLERC Alexandrine M. BAILLON Yann Mme DESCHAMPS Chantal	Mme ANTON Stéphanie M. LELOUP Philippe Mme CHERADAME Muriel M. FOUSSIER François M. PEZET Philippe Mme BARRUEL Béatrice Mme DIABIRA Niamé Mme de QUATREBARBES Aude M. BARBIER Philippe M. POISSON Jean-Luc Mme LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne M. BRARD Michel Mme ET TOUMI Hayette M. GRAND Jean-Philippe M. LECOQ Philippe Mme FOURCADE Arlette M. RICOUD Michel
ORMES	2	M. TOUCHARD Alain • <b>Maire</b>	Mme GENET Jeanne
SAINT CYR EN VAL	2	M. BRAUX Christian • <b>Maire</b>	Mme SOREAU Evelyne
SAINT DENIS EN VAL	3	M. MARTINET Jacques • <b>Maire</b> Mme LUBET Marie-Philippe	M. RICHARD Jérôme
SAINT HILAIRE SAINT MESMIN	2	M. PINAULT Patrick • <b>Maire</b>	Mme DASSIS Nelly
SAINT JEAN DE BRAYE	5	M. THIBERGE David • <b>Maire</b> M. MALINVERNO Bruno Mme MARTIN-CHABBERT Colette	Mme JALLET Brigitte M. DELPORTE Michel
SAINT JEAN DE LA RUELLE	5	M. CHAILLOU Christophe • <b>Maire</b> Mme DESNOUES Véronique M. VILLARET Marceau	Mme CHARTON Annie M. LAVAL Pascal
SAINT JEAN LE BLANC	3	M. BOIS Christian • <b>Maire</b> Mme CHEVRIER Murielle	Mme GRIVOTET Françoise
SAINT PRYVE SAINT MESMIN	2	M. COUSIN Thierry • <b>Maire</b>	Mme MORIO Chantal
SARAN	4	Mme HAUTIN Maryvonne • <b>Maire</b> M. FROMENTIN Christian	Mme DUBOIS Sylvie M. LHOMME Laurent
SEMOY	2	M. BAUDE Laurent • <b>Maire</b>	Mme LIPIRA Pascale
TOTAL	95		

---

## ➤ LE BUREAU D'ORLÉANS MÉTROPOLE

---

**Olivier CARRE**, Président d'Orléans Métropole

**Mathieu SCHLESINGER**, vice-président délégué à l'aménagement durable du territoire, la planification urbaine, la stratégie foncière, et délégué aux relations d'Olivet avec Orléans Métropole

**Marie-Agnès LINGUET**, vice-présidente déléguée à l'habitat, au logement, à la cohésion sociale, la politique de la ville, la démocratie participative, et déléguée aux relations de Fleury-les-Aubrais avec Orléans Métropole

**David THIBERGE**, vice-président délégué aux Transports et déplacements, à la Politique ferroviaire, et délégué aux relations de Saint-Jean-de-Braye avec Orléans Métropole

**Christophe CHAILLOU**, vice-président délégué aux politiques contractuelles et aux Fonds européens, et délégué aux relations de Saint-Jean-de-la-Ruelle avec Orléans Métropole

**Jacques MARTINET**, vice-président délégué à l'aménagement économique, aux zones d'activités, aux pépinières, commerce, tourisme, délégué aux relations de Saint-Denis-en-Val avec Orléans Métropole

**Michel MARTIN**, vice-président délégué aux finances, affaires juridiques et moyens généraux

**Nicolas BONNEAU**, vice-président délégué à la politique cyclable et circulations douces, et délégué aux relations de La Chapelle-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

**Jean-Vincent VALLIES**, vice-président délégué à la gestion et la coordination des pôles territoriaux, et délégué aux relations de Chécy avec Orléans Métropole

**Christian DUMAS**, vice-président délégué à l'énergie, la transition énergétique, délégué aux relations d'Ingré avec Orléans Métropole

**Christian BOIS**, vice-président délégué à l'assainissement, et délégué aux relations de Saint-Jean-le-Blanc avec Orléans Métropole

**Thierry COUSIN**, vice-président délégué à la gestion des déchets, délégué aux relations de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

**Philippe LELOUP**, vice-président délégué à l'emploi, l'insertion, le CFA

**Alain TOUCHARD**, vice-président délégué à la voirie, aux espaces publics de proximité, aux infrastructures, à la coordination de la propreté, délégué aux relations d'Ormes avec Orléans Métropole

**Muriel SAUVEGRAIN**, vice-présidente déléguée aux ressources humaines

**Christian BRAUX**, vice-président délégué à

l'environnement, l'écologie urbaine, la gestion des milieux aquatiques, la prévention des risques majeurs, et délégué aux relations de St-Cyr-en-Val avec Orléans Métropole

**Béatrice BARRUEL**, vice-présidente déléguée à la recherche, aux transferts de technologies, à l'enseignement supérieur et la vie étudiante

**Laurent BAUDE**, vice-président délégué à l'Agriculture urbaine et périurbaine, et délégué aux relations de Semoy avec Orléans Métropole

**Patrick PINAULT**, vice-président délégué à la solidarité territoriale, la ruralité, au cadre de vie, et délégué aux relations de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin avec Orléans Métropole

**Christian THOMAS**, vice-président délégué à l'eau potable, et délégué aux relations de Mardié avec Orléans Métropole

**Éric ARCHENAUT**, vice-président délégué à la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et délégué aux relations de Marigny-les-Usages avec Orléans Métropole

---

## ➤ COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

---

**François LAGARDE**, président de la commission d'appel d'offres, et chargé de la Police Municipale Intercommunale des Transports

---

## ➤ CONSEILLERS SPÉCIAUX

---

**Muriel CHERADAME**, chargée des opérations de rénovation urbaine et de restauration immobilière

**Bruno MALINVERNO**, chargé des relations avec les territoires de l'Orléanais

**Philippe PEZET**, chargé du projet COM'ET

**Aude de QUATREBARBES**, chargée de la valorisation du Parc Foral et des jardins remarquables

**Jérôme RICHARD**, chargé du numérique

---

## ➤ MEMBRES DU BUREAU

---

**Serge GROUARD**, chargé des relations d'Orléans avec Orléans Métropole

**Maryvonne HAUTIN**, chargée des relations de Saran avec Orléans Métropole

**Jean-Michel BERNIER**, chargé des relations de Boigny-sur-Bionne avec Orléans Métropole

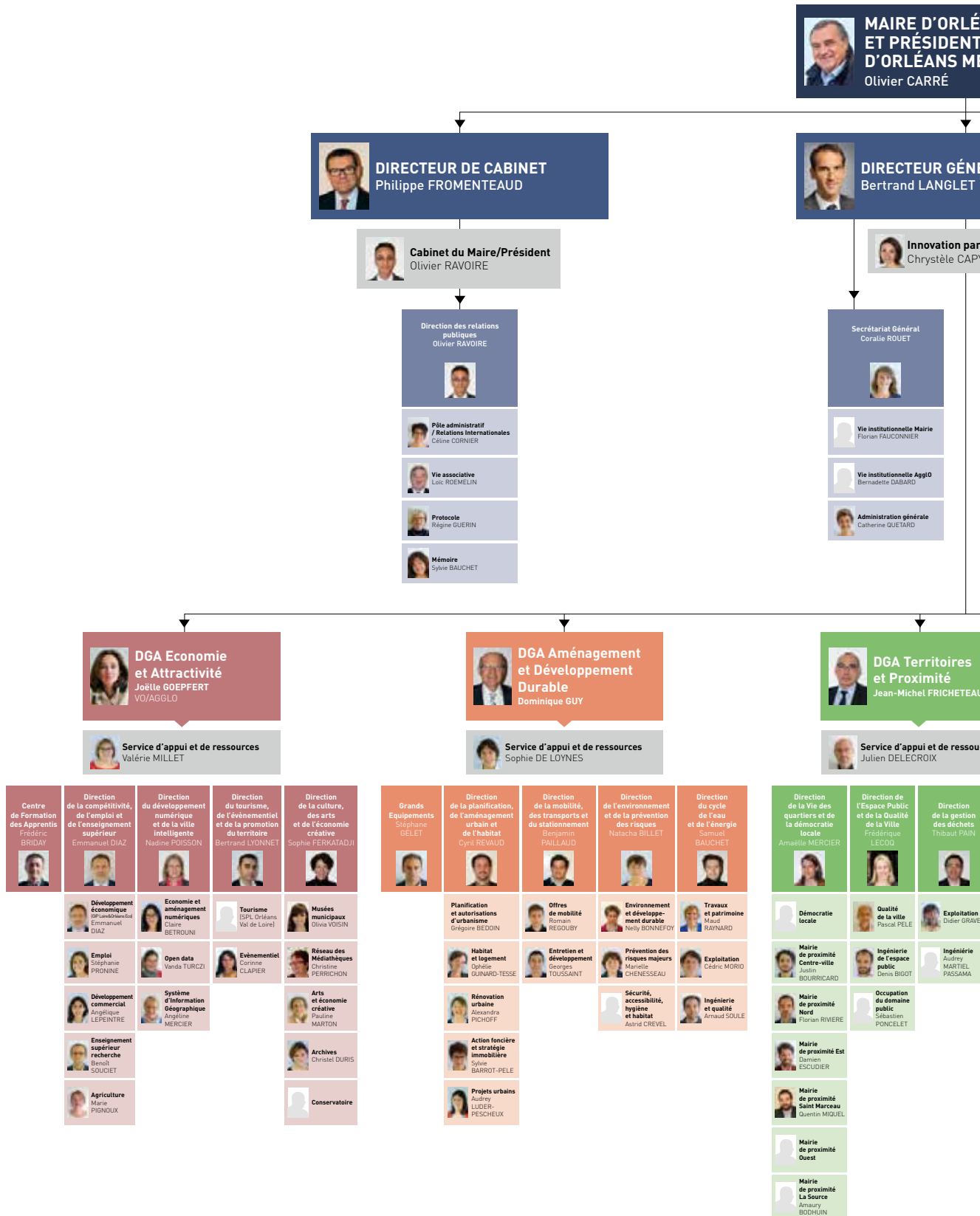
**Jannick VIE**, chargé des relations de Chanteau avec Orléans Métropole

**Michèle BLANLUET**, chargée des relations de Bou avec Orléans Métropole

**Marie-Claire MASSON**, chargée des relations de Combleux avec Orléans Métropole

**Charles-Éric LEMAIGNEN**, chargé des dossiers liés aux connexions avec l'Île-de-France

# L'organigramme Mairie d'Orléans





# Orléans/Orléans Métropole

ANS  
ÉTROPOLE

ÉRAL DES SERVICES

les services

Délégation à la stratégie métropolitaine

Evaluation des politiques publiques

Politiques contractuelles  
Lauriane DESBOIS-WALLER

Projet Interives  
Philippe DUBUY

**DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**  
Joëlle GOEPFERT

**Directeur Adjoint**  
Jean WEISSENBACHER

Communication  
Estelle DUFOUR-BENNI

Communication Interne  
Grégory LEBRAND

Information et Digital  
Armelie Di TOMMASO

Presse  
Julie BARBIER-CASSAN

rces

**DGA Vie Sociale et Citoyenneté**  
Stéphanie PORTIER

Service d'appui et de ressources

**DGA Ressources et Fonctions Supports**  
Alexis CHOUTET

Service d'appui et de ressources  
Céline DELAUDAUD

Direction de la sécurité et de la tranquillité publique  
Philippe MOUGEOT

Directeur de la police municipale  
Pascal DESUERT

Planification et organisation  
Jean-Pierre GAULT

Surveillance et interventions  
Daniel SANTAIS

Police de proximité  
Isabelle PROUTEAU

Police inter-communale des transports  
William LE PELLETIER

Centre de sécurité orléanais  
Nicolas BENOT

Direction de la sécurité et de l'état civil et de la citoyenneté  
Bertrand SALVABRE

Direction de la petite enfance  
Agnès FAIVRE

Direction de l'éducation  
Patricia CHARLES

Direction de la jeunesse, des sports et des loisirs  
Adeleine TUTOIS

Direction du développement social  
Marie-Christine BEL

Relations avec les usagers  
Leticia BRIEN TAUVY

Relations familles  
Sylvie PITOU

Missions éducatives  
Marie-France COLAS

Vie sportive  
Florence CAUSSEDOU

Directeur du Contrat de Ville  
Jean-Pierre PERON

Etat civil et cimetières  
Chantal SACHERER

Coordination des structures petite enfance

Personnel des écoles  
Marjorie DAUDUAL

Animation sportive et de jeunesse  
Cathy LECLERC

Santé publique  
Jeanne-Marie de AMORIM

Citoyenneté  
Aurélien LEROY

Prévention santé

Equipement matériel suivi du patrimoine  
Hervé DALMAT

Etablissements aquatiques  
Yohann PRAULT

Aînés  
Sylvie CHOLLET

Qualité et procédures  
Richard LEFEVRE

Planification scolaire  
Pascate SILVA

Solidarité  
Carole VIDAL

Prévention Réussite  
Say SIRISOUK

Gens du voyage  
Aline GASSEMYAR

Handicap  
Djamila CHERIET

Direction des affaires juridiques  
Nelly HANNOT

Direction des relations humaines  
Chantal MARCHAND

Direction des finances et du contrôle de gestion  
Emmanuelle BARBEROT

Direction de la commande publique et des achats  
Nabila CHERAIR

Direction des systèmes d'information et de la dématérialisation  
Thierry MANZANO

Direction de l'immobilier et de la logistique

Juridique

Vie Statutaire  
Patricia MACCARIO

Budget  
Laurent BRUNAUD

Marchés  
Elodie MAD-DEMANAY

Infrastructures  
Aurélien HERBET

Ingénierie et stratégie patrimoniale  
Clémence MARC

Assurances

Emploi et compétences  
Claire MOPRET

Ressources ingénierie contrôle  
Virginie MOISONNIER

Achats  
Franck GUYOT

Etudes applications  
Hélène MEHL

Entretien et maintenance  
Antoine GIACHETTO

Qualité de vie au travail  
Camille MARGILLÉ

Comptabilité générale  
Samiécha LAAROUSSI

Centre de service  
Francis GANDON

Accueil, orientation, développement  
Kathalyne PATOU

Système d'information financier  
Laurence LEOMENT

Rémunération et pilotage budgétaire  
Valérie CHEVALIER

---

## GLOSSAIRE

---

**ADAGV** : Association Départementale  
Action pour les Gens du Voyage

**ADIL** : Agence Départementale d'Information  
sur le Logement du Loiret

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation  
Urbaine

**AVUF** : Association des Villes Universitaires  
de France

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques  
et Minières

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CEREMA** : Centre d'Etudes et d'Expertise  
pour les Risques, la Mobilité, l'Environnement  
et l'Aménagement)

**CESER** : Comité Economique, Social  
et Environnemental Régional

**CFA** : Centre de Formation des Apprentis

**CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité  
et des Conditions de Travail

**COMUE** : Communauté d'Universités  
et Etablissements

**CTCS** : Centre de Tri des Collectes Sélectives

**DAAC** : Document d'Aménagement Artisanal  
et Commercial

**DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs

**DSP** : Délégation de Services Publics

**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération  
Intercommunale

**ESAD** : Ecole Supérieure d'Art et de Design

**ESAT** : Etablissement de Service d'Aide au Travail

**FRAC** : Fonds Régional d'Art Contemporain

**GEMAPI** : Gestion des Eaux et des Milieux  
Aquatiques et Prévention des Inondations

**GIP LOE** : Groupement d'Intérêt Public Loire  
& Orléans

**NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale

**NPNRU** : Nouveau Programme National



de Renouveau Urbain

**PADD** : Projet d'Aménagement  
et de Développement Durable

**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PPBE** : Plan de Prévention du Bruit  
dans l'Environnement

**PRE** : Préservation des Ressources en Eau

**PPRT** : Plan de Prévention des Risques  
Technologiques

**QVT** : Qualité de Vie au Travail

**RNCP** : Répertoire National des Certifications  
Professionnelles

**SCI** : Société Civile Immobilière

**SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale

**SD'AP** : Schéma Directeur - Agenda d'Accessibilité  
Programmé

**SDU** : Schéma de Développement Universitaire  
métropolitain

**SEMDO** : Société d'Economie Mixte  
pour le Développement de l'Orléanais

**SIQUAL** : Système d'Information Qualité

**SLGRI** : Stratégie Locale de Gestion du Risque  
d'Inondation

**SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement,  
de Développement Durable et d'Egalité des  
Territoires

**SRESRI** : Schéma Régional de l'Enseignement  
Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**TAO** : Transports de l'Agglomération Orléanaise

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures  
Ménagères

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TPE** : Très Petites Entreprises

**UGAP** : Union des Groupements d'Achat Public

**UTOM** : Unité de Traitement des Ordures  
Ménagères

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée





Espace Saint-Marc  
5 place du 6 juin 1944  
CS 95 801  
45058 Orléans cedex 1  
Tel : 02 38 78 75 75  
Fax : 02 38 76 00

[www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)